Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 13616 — 6 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — DIMANCHE 6-LUNDI 7 NOVEMBRE 1988

La suspension du retrait des troupes soviétiques

Moscou veut obliger Washington à faire pression sur la résistance afghane

Moscou a annoncé, vendredi 4 novembre, la suspension de son retrait militaire d'Afghanistan et l'envoi, dans ce pays, d'une « relève » de troupes dotées d'armes perfectionnées. Mais l'URSS s'est déclarée « décidée à respecter les accords de Genève » pour peu qu'ils « soient observés par les autres parties ». Moscou compte, pour ce faire, sur les Etats-Unis.

MOSCOU
de notre correspondant

Chaque jour un peu plus humiliée par les conditions de son retrait d'Afghanistan, l'URSS raidit sa position pour tenter d'imposer le compromis politique qui lui sauverait la face.

Annoncés, vendredi 4 novembre, en des termes soigneusement pesés, la « *suspension* » du retrait des troupes d'Afghanistan, la livraison « *d'armes plus puissantes* » au régime de Kaboul et l'envoi de nouvelles unités de relève constituent cependant un risque considérable pour M. Gorbatchev.

Rien ne dit, en effet, que ce coup de poker suffira à limiter la pression militaire exercée par les résistants afghans ni à convaincre les Etats-Unis et le Pakistan de peser en faveur de pourparlers, même indirects, avec le régime de Kaboul.

Si le coup de semonce qu'il vient de tirer n'était pas suivi d'effet, le secrétaire général serait donc confronté à une difficile alternative : partir néanmoins ou revenir quoi qu'il en coûte.

BERNARD GUETTA.

(*Lire la suite page 3.*)

Un geste prévisible

En annonçant la suspension du retrait de ses troupes d'Afghanistan, ainsi que l'envoi d'une « relève » dotée d'armes plus perfectionnées, Moscou s'attendait à une réaction négative à Washington. Le président Reagan a aussitôt exprimé sa « déception », et le porte-parole de la Maison Blanche a estimé que la décision soviétique ne pouvait qu'« accroître la tension dans la région » et permettait « de se demander si les Soviétiques respecteront les accords de Genève ». Mais, tout en exprimant leur « préoccupation », les Etats-Unis ont pris bonne note que l'URSS « comptait toujours retirer toutes ses troupes d'ici au 15 février ».

L'annonce, bien calculée, faite à Moscou intervient au lendemain de l'adoption par l'Assemblée générale de l'ONU, à l'unanimité et sans débat, d'une résolution de compromis sur l'Afghanistan, parrainée à la fois par l'Union soviétique et par le Pakistan. Ce texte demande notamment au secrétaire général de l'organisation internationale de « faciliter » la solution politique globale du conflit. C'est ce à quoi M. Perez de Cuellar devrait s'employer dès la semaine prochaine, en recevant séparément à New-York M. Rabbani, le chef de la résistance, et M. Sharq, premier ministre de Kaboul.

Mais le paradoxe n'est peut-être qu'apparent : M. Mikhaïl Gorbatchev interpelle en effet l'exécutif américain à point nommé, puisque M. Rabbani doit être, mercredi, l'hôte de la Maison Blanche. Eprouvés par un retrait « à chaud », les Soviétiques ont signalé aux Américains, depuis des semaines, qu'ils entendent au moins limiter les dégâts.

Pour les responsables américains, qui ne peuvent souhaiter une rupture de l'accord de Genève, une réponse à l'appel soviétique est d'autant plus difficile à imaginer que les mouvements de résistance afghans se révèlent incontrôlables.

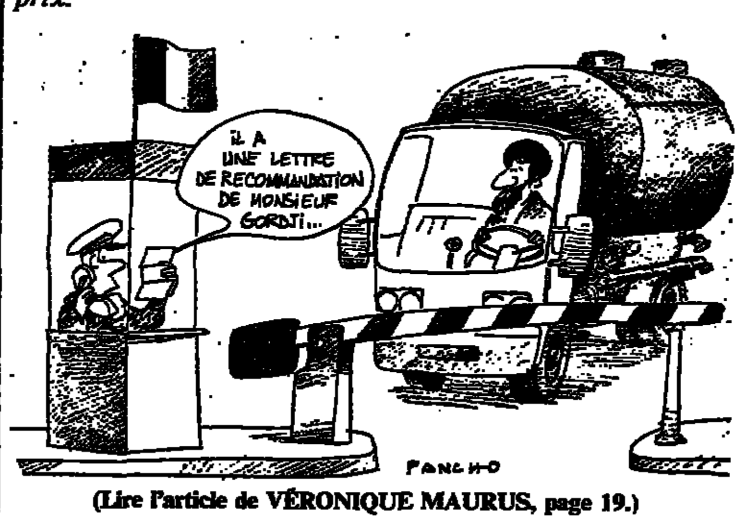
Sur le terrain, la résistance semble aujourd'hui dotée d'un armement suffisant pour poursuivre ses attaques, au rythme actuel, au moins pendant plusieurs mois. En outre, la situation au Pakistan — l'Etat le mieux placé pour faire pression sur la résistance — n'a jamais été si imprévisible qu'en cette campagne qui précède les élections législatives du 16 novembre, les plus ouvertes depuis de nombreuses années.

L'offensive de M. Gorbatchev a peut-être avant tout un caractère défensif ; c'est l'interprétation qu'on semble en faire aussi à Pékin, où le ministère des affaires étrangères, en manifestant son « inquiétude » et en appelant Moscou à s'abstenir de « chercher des prétextes pour retarder le départ de ses troupes », a fait preuve de fermeté tout en ne remettant pas en cause le projet soviétique de « sommet » pour avant juillet 1989, ainsi que l'a confirmé, quelques heures auparavant, M. Zhao Ziyang, chef en titre du PC chinois. L'application de l'accord de Genève est ainsi entrée dans une phase critique, regrettable sans doute, mais qui était bien prévisible.

Pour débloquer les échanges commerciaux

La France va lever l'embargo sur le pétrole iranien

Le gouvernement français s'apprête à lever complètement l'embargo sur le pétrole iranien décidé pendant l'été 1987. Les mesures d'assouplissement annoncées en septembre — autorisation d'opérations de troc — n'ont en effet donné lieu à aucun contrat. Les compagnies pétrolières réclament une liberté totale de négociation des prix.



(Lire l'article de VÉRONIQUE MAURUS, page 19.)

L'avenir du territoire après le référendum

Vivre ensemble en Nouvelle-Calédonie

« Allez-vous prendre la main tendue ou bien la refuser ? » : c'est par cette question que M. Mitterrand a résumé, vendredi soir 4 novembre, l'enjeu du référendum du 6 novembre sur la Nouvelle-Calédonie, avant d'inciter les Français à répondre « oui ». Pendant dix ans, Canaques et caldoches vont devoir faire l'apprentissage de la vie en commun.

Rien ne sera plus vraiment comme avant en Nouvelle-Calédonie.

La victoire du « oui », qui ne faisait aucun doute, à la veille du référendum, engagera la population de cette terre traumatisée dans une aventure collective.

Le niveau de la participation électorale en métropole ne laissera indifférents, certes, ni les caldoches ni les Canaques. Il permettra aux uns et aux autres de mesurer l'intérêt que leurs compatriotes lointains accordent à leur destin. Si les abstentionnistes sont très nombreux, les Calédoniens se sentiront livrés à eux-mêmes. Les caldoches n'en seront que plus désemparés, les Canaques que plus amers.

Si, au contraire, les métropolitains ne lésinent pas sur le vote de solidarité qui leur a été demandé, les Calédoniens se sentiront encouragés à avancer dans la voie ouverte par les accords de Matignon. Les caldoches auront le sentiment d'être enfin compris par la mère patrie, les Canaques celui d'être enfin entendus par la patrie des droits de l'homme.

Mais l'inévitable controverse sur le taux d'abstention n'aura pas, sur le territoire, la même ampleur qu'en métropole où elle sera alimentée par les arrière-pensées politiciennes. Car pour les Calédoniens, seul le succès du « oui » importe réellement.

Pour la première fois, l'avenir de la Nouvelle-Calédonie sera balisé par l'expression directe de la souveraineté nationale. Le recours à la procédure référendaire, quoi qu'on ait pu en dire, conférera à l'engagement de la France l'onction démocratique suprême.

Même si cette caution n'apporte pas la garantie absolue que personne, ensuite, ne reviendra sur le pacte scellé entre le peuple français et la Nouvelle-Calédonie, les gouvernants futurs qui seraient d'aventure tentés de s'y essayer, sans le consentement des principaux intéressés, porteraient atteinte à la volonté populaire.

Cette précaution n'était pas inutile, après les précédents de 1963 et de 1986.

En 1958, les Calédoniens avaient fait confiance au général de Gaulle : au référendum du 28 septembre 1958 sur l'autodétermination de la Communauté française, ils avaient approuvé à 98,11 % (26 085 « oui » contre 500 « non ») la Constitution de la Vᵉ République.

ALAIN ROLLAT.

(*Lire la suite page 12.*)

SUPPLÉMENT TUNISIE

Un an d'état de grâce

Il y a un an, le 7 novembre 1987, le président Bourguiba était destitué et remplacé par le général Ben Ali. En quelques mois le paysage politique a profondément changé en Tunisie et, malgré de sérieuses difficultés économiques, l'état de grâce demeure pour le nouveau chef de l'Etat, qui a engagé des échanges de vues avec l'opposition.

La célébration du premier anniversaire du nouveau régime, lundi à Tunis, sera le prélude à la signature d'un pacte national instituant le dialogue entre les différents courants de pensée. Dans un supplément spécial à l'occasion de cet anniversaire, *le Monde* fait le point sur quelques réalisations tunisiennes, certaines, telle l'émancipation des femmes, commencées il y a longtemps, sous l'ancien président Bourguiba, dont le nom n'a pas été rayé de l'histoire par son successeur. Ces pages évoquent aussi de grands projets et donnent la parole à M. Ismaïl Khélil, gouverneur de la Banque centrale.

Pages 5 à 11.

Epidémie de « virus » informatiques aux Etats-Unis

Ordinateurs piégés

Les Etats-Unis ont-ils échappé de peu à une catastrophe informatique après qu'un étudiant eut introduit, mercredi 2 novembre, par inadvertance selon lui, un « virus » dans un ordinateur de son université ? Ce virus s'est ensuite propagé sur l'ensemble du territoire américain. Cette « épidémie », actuellement maîtrisée, pose le problème de la sécurité des systèmes informatiques.

Dans la nuit du mercredi 3 novembre, les Etats-Unis ont été touchés par la plus grosse épidémie de « grippe informatique » de leur histoire. Des milliers d'ordinateurs, six mille selon les spécialistes, se sont mis à dérailler et à travailler avec une lenteur de tortue sur les programmes qu'ils étaient censés mener à bien. Révolution informatique ? Lassitude des machines qui tournent habituellement à un train d'enfer et répondent à la milliseconde près ? Non. Plus simplement, l'introduction, *via* le réseau de télécommunications Arpanet, qui connecte entre eux nombre de gros ordinateurs américains, d'un virus informatique dans les programmes des machines.

« *Il n'y a pas eu de réels dommages* », si l'on en croit le programmateur en chef de l'université du Michigan. Seulement un grand désordre, mais pas de perte de fichiers, semble-t-il. « *Rien de catastrophique* » donc pour l'officier de sécurité du laboratoire très secret de Los Alamos (Nouveau-Mexique) et pour d'autres utilisateurs américains qui affirment que ce virus « *n'a atteint que les systèmes qui ne possédaient pas de grandes garanties de sécurité* » et qu'« *il n'a, à aucun moment, affecté les systèmes informatiques de la défense nationale* ». Le trop célèbre scénario de *War Game*, où un adolescent met le feu aux poudres en déclenchant, *via* un micro-ordinateur, une riposte atomique contre l'Union soviétique, n'était heureusement pas pour cette fois.

Reste que les virus sont une véritable catastrophe pour les centres informatiques. Leur principe est connu depuis déjà cinq ans, et leurs inventeurs, plus ou moins bien intentionnés, se multiplient hélas ! en dépit des contre-mesures que tentent de mettre en place les fabricants d'ordinateurs. Schématiquement, le virus est une sorte de programme que l'on introduit dans un ordinateur et qui va se fixer — tel son homologue biologique dans la cellule — dans les systèmes de fonctions élémentaires déterminant le bon fonctionnement des programmes.

J.-F. AUGEREAU.

(*Lire la suite page 14.*)

M 0146 - 1107 0 - 6,00 F
3790146006000 11070

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 6 dr. ; Tunisie, 700 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 40 fr. ; Canada, 1,75 $; Antilles/Réunion, 7,20 F ; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 175 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 160 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 40 f. ; Norvège, 13 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 14 cs. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 2 $.

Dates

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650 572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.





Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395 - 2037
Microfilms et index du Monde
Renseignements au (1) 42-47-99-61.

Il y a cinquante ans

La « Nuit de cristal »

SELON l'humour sadique qu'affectionnaient les nazis, le nom poétique de « Nuit de cristal » fut donné au pogrom déclenché dans la nuit du 9 au 10 novembre 1938 contre les juifs du Reich à cause des tonnes de vitres d'appartements, de vitrines de magasins, de vitraux des synagogues brisés qui jonchèrent les rues d'Allemagne et celles de l'Autriche annexée, que les victimes durent déblayer elles-mêmes le lendemain.

Dès le 8 novembre, la *Deutsche Allgemeine Zeitung* avait annoncé que l'attentat commis la veille à Paris par le jeune juif polonais Herschel Grynszpan pour attirer l'attention du monde sur le sort de quelque quinze mille juifs polonais – dont sa famille – transférés en l'espace d'une nuit, dans des conditions inhumaines, vers la Pologne aurait les conséquences les plus graves pour les juifs. Le même jour, des manifestations antijuives, orchestrées par le parti nazi, se déroulèrent dans de nombreuses localités. Mais l'ordre du pogrom général n'intervint qu'au soir du 9 novembre.

Comme tous les ans, la vieille garde nazie était réunie ce soir-là à Munich pour commémorer le putsch hitlérien de 1923, lorsque, peu après 21 heures, un courrier vint annoncer à Hitler que le secrétaire d'ambassade Ernst von Rath – la victime de l'attentat de Paris – avait succombé à ses blessures. Le chancelier se retira alors pour s'entretenir un moment avec Goebbels. Puis il quitta brusquement la réunion en se contentant de déclarer : *« Il faut laisser le champ libre aux SA. »*

Un plan préalable

Si Goebbels apparaît, selon les nombreux témoignages de responsables nazis, comme le régisseur du pogrom ordonné par Hitler, l'existence d'un plan préalable semble corroborée par le fait qu'un télétype secret, signé Müller Gestapo II, est diffusé depuis Berlin à 23 h 55 à tous les services de la police d'Etat pendant que les principaux chefs SA présents à la réunion de Munich regagnent leur hôtel pour téléphoner les instructions de Goebbels à leurs sections régionales. Or, bien que la teneur du télétype de la Gestapo berlinoise rejoigne dans ses grandes lignes les ordres des chefs SA, ceux-ci en diffèrent cependant sur quatre points importants :

1. S'il est question dans les deux cas d'incendier les synagogues, seule la Gestapo ordonne de s'emparer des archives et des objets du culte pour les mettre en lieu sûr. Ordre qui ne sera que rarement suivi.

2. La décision d'arrêter vingt mille à trente mille hommes juifs de seize ans à soixante ans – on arrêtera des vieillards de soixante-dix ans et plus – ne figure pas dans les instructions des SA.

3. Alors que le message de la Gestapo demande de traiter avec la plus extrême rigueur les juifs trouvés en possession d'armes, les SA ordonnent de les abattre.

4. Concernant la direction des opérations, le télétype Müller prévoit la participation des SS et donne la responsabilité principale de la police d'Etat, alors que, selon le message des SA, *« le Führer ne souhaite pas l'intervention de la police »*.

En fait, les instructions que Heydrich, chef de la sûreté, transmettra par radio de Munich à 1 h 20, après consultation de Himmler et de Hitler, représentent une synthèse du télétype Müller et des instructions des chefs SA. Ces instructions prévoient notamment : le contrôle par la police, sans intervention de sa part, des opérations de destruction et d'incendie afin d'éviter les pillages et d'éventuels dégâts aux biens *« aryens »* avoisinants, et l'arrestation de vingt mille à trente mille hommes, en priorité des notables, à transférer en camps de concentration. Ajout significatif des craintes de représailles qui existent encore à cette époque : interdiction formelle de molester des ressortissants étrangers, fussent-ils juifs.

Dès 1 heure du matin, avant que les ordres de Heydrich aient été retransmis, les SA et les SS, généralement en civil, escortés de Jeunesses hitlériennes et d'une foule hétérogène, sont déjà à l'œuvre. Du nord au sud, de l'est à l'ouest du Reich, les synagogues, les maisons communautaires, les logements, les hôpitaux, les hospices de personnes âgées, les orphelinats, les magasins subissent l'assaut de hordes déchaînées aux cris de : *« Vengeance pour l'assassinat de von Rath ! », « Mort à la juiverie internationale ! », « Crève, Judas ! »*.

Partout, le portail des synagogues est enfoncé à coups de barres de fer ou même, comme à Leipzig, à l'aide d'une motrice de tramway. Avant d'être incendié, l'intérieur est saccagé. A Potsdam, le temple, surmonté de l'aigle prussien, du glaive et du sceptre, en souvenir de sa fondation à l'initiative de Frédéric II, ne pouvant être incendié parce qu'il se trouve à proximité de la poste centrale, est détruit avec des grenades à main.

A Berlin, le pogrom commence à 1 heure du matin, après que des équipes spécialisées ont isolé les institutions juives en coupant les lignes téléphoniques, débranché les installations électriques et de chauffage, cependant que la police dévie la circulation des points névralgiques. Sept synagogues sont en flammes. Tous les magasins juifs, dûment signalés en vertu d'une ordonnance antérieure, sont bombardés à coups de pavés, saccagés et pillés, ce qui irritera au plus haut point le maréchal Goering, délégué au plan, qui aurait préféré qu'on tue deux cents juifs plutôt que de perdre des biens devant revenir à l'Etat.

Jusque dans les plus petites localités, les victimes sont tirées du lit, molestées, souvent jetées à la rue, voire tuées. Ainsi, à Lesum, près de Brême, les trois juifs qui y vivaient encore – dont une vieille femme – sont abattus à coups de revolver. Fait nouveau : c'est la première fois que les nazis tuent indistinctement des hommes, des femmes, des adolescents juifs.

Dans le sud du Reich, la violence n'est pas moindre. A Munich, où la grande synagogue a été détruite quatre mois auparavant pour être remplacée par un parking, l'arrestation de six mille hommes commence à 3 heures du matin. A Nuremberg, où la synagogue avait été également démolie peu auparavant et l'ensemble des magasins juifs « aryanisés » sur l'ordre du sinistre gauleiter Streicher, les SA saccagent les appartements juifs et maltraitent sauvagement leurs habitants. En ce haut lieu de l'antisémitisme depuis le Moyen Age, on dénombrera neuf tués dans des conditions indescriptibles et dix suicidés – dont la moitié sont des femmes – pour la seule journée du 10 novembre.

La ville voisine de Fürth n'est pas en reste. A 2 heures du matin, tous les juifs, même les enfants en bas âge, les malades, les femmes enceintes, sont arrachés du lit, emmenés d'abord au théâtre, où les uns sont parqués dans la salle obscure pour voir les autres battus sur la scène violemment éclairée. De là, tous sont conduits sur la place du Marché, où ils doivent rester debout, à peine vêtus, jusqu'à 5 heures du matin. Les femmes, les enfants, les infirmes sont ensuite renvoyés chez eux, tandis que les hommes, auxquels on a fait désherber un terrain avec leurs dents, seront acheminés sur le camp de Dachau.

A Stuttgart, où la réserve d'une partie de la population et les protestations de quelques pasteurs et théologiens protestants – dont l'évêque du Wurtemberg, Theophil Wurm – suscitent la colère du journal régional nazi, les appartements ont été épargnés. Mais la synagogue est réduite en cendres, et une foule médusée vient contempler les magasins détruits dans l'artère centrale, la Königstrasse, où les SS obligent les propriétaires à cacher les dégâts derrière des planches.

Des scènes d'une barbarie que le consul américain de Stuttgart qualifie d'*« incroyable pour toute personne vivant au vingtième siècle dans un pays civilisé »* se déroulent aussi à Francfort, qui compte un nombre particulièrement élevé d'institutions juives, à Mannheim, Heidelberg, Karlsruhe, dans les villes de la Ruhr. Même dans une ville d'eaux internationale comme Baden-Baden, où, cependant, pour ne pas effrayer les curistes étrangers pourvoyeurs de devises dont le Reich a grand besoin, le pogrom ne commence qu'à 7 heures du matin et les arrestations sont opérées par des policiers en uniforme de sortie. Ce qui n'empêchera pas les violences à l'intérieur des bâtiments, y compris la synagogue, où les victimes, contraintes de fouler aux pieds un manteau de prière (talith), doivent écouter d'abord la lecture d'extraits de *Mein Kampf* faite par l'un des leurs à la table de l'officiant, puis chanter en chœur le *Horst Wessel Lied* avant leur transfert et l'incendie du sanctuaire.



Dans certains cas, comme à Francfort ou à l'orphelinat de Dinslaken près de Cologne, les victimes osent répondre aux SA et SS stupéfaits en récitant en chœur la prière du Schema Israël, *« Ecoute Israël, l'Eternel est notre dieu, l'Eternel est unique. »*

Le 10 novembre à 17 heures, la presse berlinoise est la première à annoncer l'ordre de Goebbels d'arrêter le pogrom. A 20 heures, toutes les stations radiophoniques du Reich transmettent l'appel à mettre fin à la phase « spontanée » de l'action antijuive. La phase « légale » prendra le relais deux jours plus tard. Au total, le Tribunal suprême du parti estime à quatre-vingt-onze le nombre de personnes tuées, suicidées, mortes des suites de blessures durant la « Nuit de cristal ». Nombre auquel il faut ajouter quelque deux mille morts durant ou après l'internement dans les camps de Buchenwald, Sachsenhausen et Dachau. Sans parler des biens saccagés et pillés et du milliard de marks d'amende exigé par l'Etat pour le meurtre de von Rath. Somme prélevée sur les 7 milliards d'avoirs juifs placés, en vertu d'une ordonnance d'avril 1938, sous le contrôle de l'Etat et dont Goering, en sa qualité de délégué au plan, pouvait disposer *« selon les besoins de l'économie allemande »*.

A cette époque, l'objectif n'était pas encore la « solution finale ». Il s'agissait pour les maîtres du IIIe Reich de rendre le pays *judenrein*, de le débarrasser de ses juifs, après les avoir préalablement dépouillés de la plupart de leurs biens. Or malgré cinq années de mesures discriminatoires, force était de constater que les trois quarts des cinq cent vingt-cinq mille juifs vivant en Allemagne en 1933 et les quelque cent mille convertis et enfants de couples « mixtes » qui leur étaient partiellement ou totalement assimilés par la législation raciale s'étaient refusés à quitter le pays pour un exil incertain. A ce nombre étaient venus s'ajouter depuis l'Anschluss les cent quatre-vingt-douze mille juifs d'Autriche. D'où l'idée de radicaliser la contrainte à l'émigration par la terreur, inspirée sans doute par l'effet spectaculaire des persécutions sauvages contre les juifs de Vienne au lendemain de l'annexion.

« Exterminer la pègre juive »

Or, après l'échec de la conférence d'Evian qui avait réuni, en juillet 1938, à l'initiative du président Roosevelt, les délégués et observateurs de trente-cinq Etats pour résoudre le problème de l'accueil des réfugiés du Reich et après l'assurance donnée par la France qu'aucun des Etats participants à la Conférence d'Evian *« ne conteste au gouvernement allemand le droit absolu de prendre à l'égard de certains de ses ressortissants des mesures qui relèvent de sa souveraineté »*, Hitler avait acquis la conviction qu'il pouvait traiter désormais ses juifs comme bon lui semblait, afin d'obtenir leur départ à tout prix.

En ce sens, la « Nuit de cristal » constitue un tournant décisif de la politique antijuive du Reich, dans le cadre d'une préparation accélérée à la guerre. La panique qu'elle provoqua parmi les victimes permit à ses instigateurs de réaliser un premier objectif : le volume de l'émigration atteignit entre 1938 et 1939 celui des cinq années précédentes. De plus, le pogrom ouvrait la voie à une série de décrets et d'ordonnances visant à l'isolement complet et à la paupérisation totale des juifs restés dans le Reich.

Ce qui attend les vieillards, les femmes seules, les malades, les enfants qui ne peuvent pas partir et les responsables communautaires qui ne se résolvent pas à les abandonner est clairement annoncé par le *schwarzen Korps*, organe des SS, qui joue le rôle d'annonciateur de la politique antijuive. *« A ce stade d'évolution*, conclut l'article, *nous nous trouvons confrontés à la dure nécessité d'exterminer la pègre juive de la même façon que, dans notre Etat fondé sur l'ordre, nous exterminons les criminels, c'est-à-dire par le feu et l'épée. Il en résultera la fin effective du judaïsme en Allemagne et sa complète extermination. »*

Cet ultime avertissement fut transmis aux autorités américaines par l'ambassadeur des Etats-Unis à Berlin. Le *New York Times* le publia dans son édition du 23 novembre 1938. Il ne fut pas entendu. Si la plupart des pays – y compris le Portugal de Salazar – protestèrent contre la barbarie du pogrom, bien peu se montrèrent disposés à ouvrir leurs frontières aux persécutés.

En cette fin d'année 1938, marquée par l'engrenage des abandons des grandes démocraties occidentales devant la politique de force hitlérienne, le rideau tomba sur le progrom de la « Nuit de cristal », dont les spectateurs n'avaient pas compris qu'elle annonçait une tragédie infiniment plus vaste et plus meurtrière dans laquelle un grand nombre d'entre eux deviendraient à leur tour des victimes abandonnées.

RITA THALMANN.

Auteur, avec Emmanuel Feinermann, de la *Nuit de cristal*, 9-10 novembre 1938 (Laffont, 1972).

Le conflit cambodgien

Le dialogue Sihanouk-Hun Sen reprend à Fère-en-Tardenois

Une troisième série d'entretiens entre le prince Sihanouk et M. Hun Sen, premier ministre de Phnom-Penh, s'ouvre, lundi 7 novembre, à Fère-en-Tardenois, dans la région parisienne.

Cette rencontre, à laquelle doit se joindre M. Son Sann, chef de file de l'autre faction non communiste de la résistance khmère, intervient après l'adoption à une majorité record, jeudi, par l'Assemblée générale de l'ONU, d'une motion exigeant le retrait du Cambodge de toutes les forces étrangères (une référence aux troupes vietnamiennes) et le *« non-retour aux politiques et aux pratiques universellement condamnées d'un passé récent »* (une allusion aux crimes des Khmers rouges).

Le dialogue Sihanouk-Hun Sen reprend également après les entretiens, qualifiés de *« constructifs et utiles »* par la partie américaine, qu'ont eus à Paris, mercredi, MM. Gaston Sigur et Igor Rogatchev, les diplomates américain et soviétique en charge notamment du dossier cambodgien. Signe des temps, Pékin a approuvé ces pourparlers soviéto-américains, pour peu qu'ils *« visent à pousser le Vietnam à retirer ses troupes le plus tôt possible du Cambodge et à rechercher une solution équitable et raisonnable »*.

La situation *« a considérablement évolué »* — ainsi que l'a déclaré M. Hun Sen jeudi, à son arrivée à Paris — depuis les deux premières rencontres entre le prince et le jeune premier ministre de Phnom-Penh, en France, en décembre 1987 et en janvier dernier. Tout d'abord, la perspective d'un sommet sino-soviétique s'est rapprochée — on parle du premier semestre de 1989 — et celle d'un règlement cambodgien s'est, du coup, nettement renforcée. Ensuite, il paraît désormais acquis que le Vietnam retirera, quoi qu'il arrive, toutes ses troupes du Cambodge l'an prochain. Hanoï compte d'ailleurs, dès le mois de décembre, rapatrier plus de trente mille soldats du Cambodge, soit le tiers de ses effectifs encore sur place.

Toutefois, l'organisation de cette nouvelle rencontre entre le prince, qui a démissionné le 10 juillet de ses fonctions de président de la résistance, et M. Hun Sen s'est heurtée à de sérieux obstacles, les questions de protocole rejoignant les problèmes de fond. Les entretiens devaient s'ouvrir samedi à l'hôtel Crillon, à Paris. Vendredi après-midi, les deux parties ont fini par s'entendre sur une rencontre à Fère-en-Tardenois, dans une auberge où Sihanouk et Hun Sen s'étaient rencontrés, pour la première fois, en décembre 1987. Pendant plusieurs jours, en effet, des questionss de préséance ont failli provoquer l'ajournement de la réunion.

Une « liste noire »

Le prince Sihanouk a invité les deux autres factions khmères — le Front de M. Son Sann et les Khmers rouges — à participer aux entretiens, ce qui pose aujourd'hui un double problème. M. Son Sann, qui a accepté et était attendu à Paris pendant le week-end, a créé un très net embarras, mercredi à l'ONU, en déclarant que la résolution sur le Cambodge visait *« essentiellement le régime de Phnom-Penh »*, suscitant ainsi la profonde irritation des sihanoukistes et des auteurs du texte (les six Etat non communistes de l'Association des nations de l'Asie du Sud-est, qui soutiennent la résistance khmère).

Quant à M. Khieu Samphan, représentant attitré des Khmers rouges, il n'a pas répondu positivement à l'offre du prince Sihanouk et sa présence semble d'autant moins probable que, depuis, M. Hun Sen a déclaré qu'il refuserait de le rencontrer, le plaçant à son tour sur la liste noire des dirigeants khmers rouges tenus pour responsables des tueries des années 1975-1978. Au cas où un Khmer rouge se rendrait à Fère-en-Tardenois, il s'agirait d'un diplomate de second rang, en l'occurrence le représentant du Cambogde à l'UNESCO.

Alors que la détente internationale et, notamment, le rapprochement sino-soviétique facilitent la recherche d'un règlement cambodgien, les divisions, malentendus et méfiances entre Khmers prennent, automatiquement, davantage de relief. Tandis que le consensus en faveur d'un règlement se renforce sur le plan international, la négociation entre des factions cambodgiennes, soumises à des pressions de plus en plus convergentes pour s'entendre, passe au premier plan.

Chaque camp a ses atouts, les Khmers rouges une armée et Hun Sen une administration. Mais, conforté par le large soutien international dont il dispose aujourd'hui, le prince Sihanouk semble vouloir se situer au-dessus de la mêlée, alors que M. Hun Sen tient à être traité sur un pied d'égalité dans un dialogue qu'il souhaite à deux — avec le prince, — donc sans y associer M. Son Sann et les Khmers rouges. Sur le fond, Phnom-Penh veut, de la même façon, que les concessions soient réciproques.

M. Hun Sen exige, en premier lieu, que le prince Sihanouk renonce, dans le cadre d'un règlement, à réclamer le *« démantèlement »* de l'« Etat » dont il est le premier ministre. Il veut, en particulier, que demeure en place l'administration qui gère le Cambodge depuis 1979, sous la protection des troupes vietnamiennes. En échange, il semble plus souple sur d'autres points : la question d'un gouvernement d'union — il n'exigerait plus sa formation après des élections — et le contrôle international de l'ensemble du processus.

Entre-temps, après avoir longtemps observé une grande réserve, la France est entrée, à son tour, dans la danse en exprimant le vœu de jouer le rôle d'*« intermédiaire déterminant »*. M. Hun Sen a été accueilli, cette fois, avec quelques égards, en dépit du fait que Paris n'entretient aucune relation avec Phnom-Penh et ne reconnaît que le prince Sihanouk. Toutefois, la position française demeure en retrait par rapport à celles de Washington ou de Londres, qui soutiennent beaucoup plus activement Sihanouk et ses partisans.

Cette nouvelle session de pourparlers entre Cambodgiens s'amorce sans programme ni calendrier et dans une atmosphère peu encourageante. On ignore quel rôle jouera M. Son Sann ainsi que l'éventuel représentant des Khmers rouges. Entre une solution bipartite et une formule quadripartite de règlement, le choix ne semble toujours pas fait. Invités, de plus en plus, à s'entendre, les Cambodgiens ne semblent toujours pas partager la même conception du Cambodge, y compris quand il s'agit — dans le cas du prince Sihanouk et de M. Hun Senn — de faire face à des Khmers rouges qui, tout en se préparant à une phase de lutte politique, n'ont renoncé ni à leurs méthodes ni à leurs appétits de pouvoir.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

CORÉE DU SUD

La déchéance de l'ancien président Chun Doo-hwan

L'ancien président sud-coréen Chun Doo-hwan a accepté de faire des excuses publiques au pays pour la corruption et les violations des droits de l'homme qui ont entaché ses huit années de règne, a annoncé, vendredi 4 novembre, le président du Parti pour la justice et la démocratie (PJD) au pouvoir, Yun Giel-joong. De violents affrontements, sans doute les plus durs depuis le début de l'année, ont eu lieu, jeudi 3 novembre, dans les rues de Séoul entre des milliers de policiers et d'étudiants. Ces derniers tentaient d'accéder au domicile de l'ancien président Chun Doo-hwan — protégé par une vingtaine de milliers de policiers — pour procéder à son *« arrestation »* et à son *« exécution »*.

Depuis qu'il a quitté le pouvoir en février dernier, M. Chun a vu s'effriter jour après jour son image d'homme d'Etat. Ce fut d'abord l'arrestation puis la condamnation à sept ans de prison pour détournement de fonds de son frère cadet, suivie, il y a quelques jours, de celle de l'ancien maire de Séoul (l'un de ses proches) à cinq ans pour pots-de-vin. Son frère aîné est à son tour sur la sellette pour une sombre affaire de trafic d'influence dans la police ; on le surnommait le *« parrain de la mafia de Yongsan »*. L'Association pour la promotion de la nouvelle génération, dont l'épouse de l'ancien président, Mme Lee Soon-ja, vient d'être contrainte de démissionner, fait également l'objet d'enquêtes : on a découvert parmi ses généreux donateurs des sociétés au bord de la banqueroute, contraintes de passer à la caisse pour des sommes considérables, rapporte le *Korea Herald*.

Plus grave encore est l'affaire des « camps d'entraînement » de Samchong. En 1980 et 1981, des dizaines de milliers de « délinquants » avaient été envoyés se « purifier » par le travail dans des camps tenus par l'armée. Le ministère de la défense a révélé en octobre à une des commissions parlementaires chargées d'enquêter sur les abus du régime précédent que cinquante détenus étaient morts dans des conditions suspectes ; six ont été battus à mort et les dossiers de neuf autres ont été détruits. L'armée a aussi reconnu la mort par *« suicide en raison de mesures disciplinaires »* de deux mille deux cent cinquante-quatre militaires, et celle de deux cent quatre-vingt-dix autres, tués par leurs supérieurs depuis 1980, année de l'arrivée au pouvoir du général Chun.

La déchéance de l'ancien dictateur pourrait servir son ex-collaborateur, depuis lors converti à la démocratie, le président Roh Tae-woo. Ce dernier a en effet promis d'achever de restaurer les libertés dans un pays où persiste encore une législation d'exception anticommuniste et où des prisonniers politiques sont toujours détenus. Ce qui renforcerait encore son prestige au moment où il se lance dans une diplomatie « d'ouverture » en direction de Pyongyang.

PATRICE DE BEER.

MALDIVES

Les auteurs du putsch manqué capturés par la marine indienne

La marine de guerre indienne a arraisonné, samedi 5 novembre, le navire à bord duquel les auteurs d'un coup de force, l'avant-veille à Malé, avaient pris la fuite. Les otages, y compris le ministre des transports et de la marine marchande, seraient saufs. Entre-temps, les parachutistes indiens, qui avaient maté la tentative de coup d'Etat contre le président Gayoom, ont commencé à évacuer l'archipel des Maldives. Le bilan des victimes du putsch manqué est de douze à vingt tués. On compte également une cinquantaine de blessés, dont certains grièvement.

Les Etats-Unis se sont félicités de l'intervention militaire indienne. Selon M. Gandhi, le contingent indien n'a subi aucune perte et un nombre indéterminé de « rebelles armés » ont été capturés. La nationalité de ces derniers n'a pas été précisée, mais il s'agirait bien de Tamouls sri-lankais. De son côté, l'ancien président des Maldives, M. Ibrahim Nasir, exilé à Singapour, a démenti toute implication dans le putsch. — *(AFP, Reuter.)*

Moscou veut obliger Washington à faire pression sur la résistance afghane

(Suite de la première page.)

Dans le premier cas, il contribuerait à souligner plus encore l'affront subi par la puissance soviétique, et ce ne serait alors pas seulement son autorité nationale et internationale qui en sortirait amoindrie. Ce serait aussi la crédibilité du statut de super-puissance de l'URSS qui en prendrait un coup supplémentaire.

Dans le second cas — et sans doute serait-ce plus grave encore — c'est toute la politique de la « perestroïka » qui serait remise en question. Car, objectif prioritaire de M. Gorbatchev depuis son arrivée au pouvoir, le règlement afghan ne doit pas être seulement la fin d'une aventure où Moscou n'a fait que perdre hommes, argent, soutiens du tiers-monde et possibilités de coopération avec l'Ouest.

Plus profondément, ce règlement doit être une pierre angulaire du développement de nouveaux rapports de *« confiance »* et de *« solidarité »* avec les Etats-Unis, l'exemple sur lequel fonder les tentatives de compromis dans les autres grands conflits régionaux. Si, demain, le Kremlin devait se résoudre à se réengager réellement en Afghanistan, M. Gorbatchev essuierait un échec personnel de première grandeur.

Prudence

C'est si vrai que la déclaration lue, vendredi, devant la presse par le premier vice-ministre des affaires étrangères, M. Bessmertnykh, comprend tant de prudence qu'elle n'en est plus guère intimidante. Les nouvelles *« unités dotées d'armes plus perfectionnées »* ne sont envoyées que pour *« partiellement »* relever les troupes dont le temps de service expire. Et cette relève n'impliquerait pas — *« je veux le souligner »*, a déclaré M. Bessmertnykh, — d'augmentation de la présence soviétique en matériel ou en hommes.

Quant aux missiles sol-sol que le régime de Kaboul a commencé d'utiliser contre des bases de la résistance (des Scud-B), ils ne seraient en aucune manière destinés à des frappes sur le Pakistan. *« Ils sont uniquement employés*, a déclaré le premier vice-ministre, *contre les stocks de matériel et d'armes utilisés contre les unités militaires soviétiques et les villes afghanes. »* Ces livraisons ne violent, de surcroît, a-t-il ajouté, aucun accord international et notamment pas le traité sur l'élimination des missiles de moyenne portée, puisqu'il s'agit là d'armes d'une portée de 300 kilomètres.

L'expression de *« suspension du retrait »* ne figure, enfin, pas dans la déclaration officielle lue par M. Bessmertnykh. Elle n'a été employée qu'en réponse aux questions qui lui ont été posées ensuite et qui lui ont donné l'occasion de dire : *« L'important n'est pas la date à laquelle ce retrait reprendra, mais celle à laquelle il sera achevé. »*

En principe, c'est le 15 novembre que l'URSS aurait dû entamer la seconde phase du rapatriement des cinquante mille hommes qui lui restent en Afghanistan, depuis le départ, en août dernier, de la première moitié du contingent. D'après les accords de Genève, les derniers soldats soviétiques devraient avoir quitté le pays le 15 février prochain, et les mesures annoncées vendredi ne constituent ainsi pas une violation formelle des accords conclus en avril dernier.

M. Bessmertnykh a d'ailleurs insisté sur la volonté de Moscou de respecter les engagements pris à Genève et justifié les *« contre-mesures de protection et de légitime défense »* qu'il a annoncées vendredi par la violation des accords dont se seraient rendus coupables *« les chefs de l'opposition afghane basés à Peshawar »*. Grâce à des armes fabriquées *« aux Etats-Unis et dans d'autres pays et livrées à travers la frontière pakistano-afghane »*, les *« bandits »* auraient ainsi développé, à la faveur du retrait soviétique, leurs activités militaires et *« terroristes »* dirigées *« en permier lieu »* contre la population civile.

Durant le seul mois d'octobre, a affirmé le premier vice-ministre, 230 personnes auraient ainsi été tuées et 580 blessés dans les villes ou villages. Dans la seule capitale, a-t-il encore dit, 750 civils afghans ont été tués depuis le 15 mai, et, *« ces derniers temps »*, les attaques se sont concentrées sur les troupes soviétiques. Aucun chiffre de victimes n'a été donné là par M. Bessmertnykh, qui a, en revanche, fait état de 555 *« incidents »* et de *« pertes »*.

La seule phrase qui sonnait plus comme une menace que comme une mise en accusation de la résistance afghane, du Pakistan et des Etats-Unis, aura finalement été qu'il faut, pour que l'URSS respecte les accords de Genève, *« qu' « ils soient une réalité, qu'ils soient observés par les autres parties »*.

Cela allait sans dire, et, concrètement parlant, M. Gorbatchev ne pouvait et ne peut pas faire beaucoup plus que donner à voir aux opinions et aux gouvernements occidentaux l'inconfort de la situation dans laquelle il se trouve aujourd'hui. *« L'Union soviétique*, conclut la déclaration de vendredi, *part de l'idée que c'est précisément par des moyens pacifiques et uniquement pacifiques que les problèmes afghans peuvent être résolus. Les Etats-Unis et le Pakistan devraient user de leur influence sur les unités de bandits afin de mettre fin à l'effusion de sang dans ce pays qui souffre tant. »*

BERNARD GUETTA.

La visite du premier ministre bangladeshi à Paris

Signature de deux protocoles d'aide

La France et le Bangladesh ont signé, jeudi 3 novembre, à l'occasion de la visite à Paris du premier ministre bangladeshi, M. Moudud Ahmed, deux protocoles concrétisant l'aide promise en septembre à la suite des inondations qui ont affecté le pays du Delta.

L'un de ces protocoles, d'une valeur de 30 millions de francs, porte sur la livraison de blé, et l'autre est un accord financier, d'un montant de 20 millions de francs, qui seront consacrés au programme de reconstruction du pays.

Après avoir rencontré MM. Mitterrand et Rocard mercredi et jeudi, le chef du gouvernement bangladeshi a exprimé, vendredi, au cours d'une conférence de presse, sa confiance dans le gouvernement français dont il est *« sûr qu'il continuera à nous aider »*.

La visite de M. Ahmed s'inscrit dans la perspective d'une séance de l'ONU, le 16 novembre, au cours de laquelle le cas du Bangladesh doit être évoqué. Venu quérir le soutien de la France, qu'il a quittée samedi, le premier ministre s'est auparavant rendu en Grande-Bretagne et en Belgique. Dans ces deux pays, il s'est également attaché à promouvoir la politique libérale du Bangladesh, avide d'investissements étrangers.



Diplomatie

Le sommet de Bonn

Une chaîne culturelle franco-allemande verra le jour en 1990

BONN
de nos envoyés spéciaux

MM. Francois Mitterrand et Helmut Kohl ont conclu, vendredi 4 novembre, les cinquante-deuxièmes consultations franco-allemandes en se félicitant du bon climat de travail entre les deux gouvernements. La principale décision annoncée a été celle de la création, le 1er janvier 1990, d'une chaine culturelle franco-allemande.

Pour le reste, Bonn et Paris sont décidés à agir en commun à l'égard Moscou et des autres pays du pacte de Varsovie, ainsi que pour la préparation du grand marché européen de 1993. Ces deux questions ont été largement évoquées par le chancelier et le président de la République en prevision des voyages de M. Mitterrand à Moscou et de M. Kohl à Washington, ainsi que du prochain conseil européen de Rhodes.

M. Kohl a indiqué que la procédure de ratification des protocoles additionnels au traité de l'Elysée instituant un conseil économique et financier et un conseil de deéense et de sécurité franco-allemands devrait s'achever devant les deux parlements d'ici à la fin de l'année. Les objections soulevées par le Parti social-démocrate ouest-allemand à propos de la dissuasion nucléaire semblent avoir été levées par la rédaction d'un exposé des motifs indiquant qu'il ne saurait y avoir de stratégie de défense fixée une fois pour toutes.

Le désir ouest-allemand de voir se créer parallèlement un conseil franco-allemand de l'environnement a été jugé prématuré. Il a seulement été convenu entre les eux ministres concernés, MM. Töpfer et Lalonde, de mettre en place un groupe de travail chargé de ces questions. Les positions des deux pays dans ce domaine continuent à faire l'objet de controverses, notamment sur l'introduction rapide des pots catalytiques sur les automobiles.

Maigres résultats également dans le domaine de l'éducation : M. Lionel Jospin, était apparemment arrivé peu préparé à Bonn. Une fois de plus on n'est pas allé bien au-delà des déclarations d'intention sur l'apprentissage de la langue de l'autre, dont la nécessité a pourtant été réaffirmée par M. Mitterrand au cours de la conférence de presse de clôture.

H. de B. et L. R.

Le noyau d'une télévision européenne

La chaîne franco-allemande se substituera à la SEPT, dont les missions et la structure devront changer dès l'année prochaine. Une nouvelle société de droit français, dont le siège sera à Strasbourg, sera constituée et financée à parts égales par la SEPT côté français et par les deux chaînes publiques allemandes, ZDF et ARD. Cette société disposera du budget de la SEPT et d'une somme égale prélevée sur la redevance allemande, soit au total entre 800 et 900 millions de francs.

La chaîne utilisera le canal attribué à la SEPT sur le satellite français TDF 1 et les réseaux câblés, ainsi que la norme D 2 MAC Paquet qui permet la diffusion d'un même programme en plusieurs langues simultanément. Noyau d'une future télévision culturelle européenne, elle a pour objectif d'*« apporter aux Européens issus d'espaces linguistiques différents une familiarité accrue avec les langues des partenaires »* et pourra s'ouvrir à d'autres organismes de radiodiffusion.

Le sommet de Bonn a été l'occasion de rendre publique la composition du haut conseil culturel franco-allemand dont la création avait été annoncée à la fin de 1986 et dont la mission est de *« susciter des activités culturelles communes et de présenter aux gouvernements des propositions »*. Il est formé de dix représentants des deux pays (1) et présidé alternativement par un Allemand et un Français.

OLIVIER SCHMITT.

(1) Pour la France : Gilbert Amy (compositeur), Michel Bataillon (Théâtre national populaire, Villeurbanne), Christian Bourgois (éditeur), Patrice Chéreau (Théâtre des Amandiers), Georges Arthur Goldschmidt (écrivain, traducteur), Pierre Laffitte (président de l'Association pour la science et la technique), Jacques-Louis Lions (président du Centre national d'études spatiales), Jeanne Moreau (comédienne), Suzanne Pagé (Musée d'art moderne de Paris), Michel Tournier (écrivain).

Pour la RFA : Clara Burckner (Association fédérale du film), Ludwig Harig (écrivain), Otto Herbert Hajek (sculpteur), Herbert Heckmann (Académie de le langue et de la poésie), Günter Könemann (intendant de l'Opéra de Karlsruhe), Siegfried Palm (musicien), Wolfgang Rihm (président du conseil allemand de la musique), Katharina Schmidt (conservatrice de musée), Franz Seitz (industrie du film), Peter Stein (metteur en scène de théâtre).

Europe

Du 7 au 11 novembre

Le prince Charles sera reçu en France quasiment comme un chef d'Etat

LONDRES
de notre correspondant

L'existence d'une famille royale présente cet avantage de pouvoir faire de la politique sans en avoir l'air. La maison de Windsor est rompue à cet exercice et devrait en fournir une preuve de plus lors de la visite de cinq jours que doivent effectuer en France, à partir du lundi 7 novembre, le prince de Galles et son épouse, Diana. La République, de son côté, ne déteste pas déployer ses fastes pour des occasions de ce genre. Ce déplacement a tous les aspects d'une visite d'Etat, hormis ce terme lui-même, qui est réservé à la reine, comme en témoignent les honneurs militaires rendus à l'arrivée et au départ et le dîner solennel offert lundi soir, à l'Elysée, par M. Mitterrand.

Le prince Charles est, selon son entourage, très satisfait du programme qui lui a été proposé. Celui-ci fait une large place à l'architecture et à l'urbanisme, conformément aux préoccupations récemment exprimées dans un film que l'héritier de la couronne a réalisé lui-même pour la BBC et dans lequel il s'en est pris avec vigueur aux architectes britanniques contemporains. Le prince Charles visitera ainsi la Pyramide du Louvre, l'Arche de la Défense et le quartier rénové situé derrière la gare Montparnasse. Dans son documentaire il avait donné les architectes français en exemple à leurs collègues britanniques. Déplorant les bouleversements apportés à la silhouette traditionnelle de Londres par plusieurs constructions modernes, il s'écriait : « *Imagine-t-on les Français faisant la même chose sur les berges de la Seine ?* ». Cette visite permettra peut-être de savoir s'il maintient ce jugement très favorable, mais un de ses conseillers exclut de toute façon qu'il prenne position de façon abrupte.

La même réserve est prévisible à propos de l'Europe, un sujet que le prince devait aborder lundi soir à l'Elysée, lors du discours le plus important de sa visite, mais dans lequel il n'est pas question, quelles que soient ses convictions personnelles, qu'il se démarque trop ostensiblement de la position, hostile à la « *supranationalité* », proclamée le 20 septembre dernier de façon retentissante, à Bruges, par Mme Thatcher. Les rapports franco-britanniques permettent plus de liberté. N'est-ce pas le roi Edouard VII qui, lors d'un banquet à Paris en 1903, créa l'atmosphère favorable à la signature de l'Entente cordiale, un an plus tard ?

Ariane, Chartres, Chambord

Accueilli à Orly par M. Michel Rocard, le prince de Galles doit avoir, lundi en fin d'après-midi, un entretien avec le président de la République avant le dîner à l'Elysée. Mardi matin, il se rendra au musée d'Orsay, avant d'être reçu à l'Hôtel de Ville par M.Jacques Chirac et de déjeuner avec son épouse, à Matignon, avec M. et Mme Rocard. Il rencontrera M. Roland Dumas, le ministre des affaires étrangères, mardi après-midi, à l'hôtel de Marigny où il habitera pendant son séjour parisien. La soirée sera consacrée à un dîner en bateau-mouche.

Le prince de Galles se rendra mercredi matin aux installations d'assemblage de la fusée Ariane, aux Mureaux, puis à l'Institut national agronomique, à Thiverval-Grignon. Le couple princier visitera les châteaux de Chenonceaux et de Chambord dans l'après-midi avant de dîner, le soir, avec le ministre de la culture et de la communication, M. Jack Lang.

La matinée de jeudi présentera un mélange inattendu : la cathédrale de Chartres et les magasins Marks and Spencer du boulevard Haussmann. L'héritier de la couronne parlera de la perspective du marché unique européen, le même jour, au cours d'un déjeuner à la Chambre de commerce de Paris, avant de participer, en présence d'un groupe d'hommes d'affaires britanniques, à un entretien entre le ministre français de l'industrie, M. Roger Fauroux, et son collègue britannique, lord Young.

Enfin, le prince Charles assistera, en compagnie de M. Mitterrand, aux cérémonies du soixante-dixième anniversaire de l'armistice, le 11 novembre à l'Arc de triomphe. Il revêtira son uniforme de colonel honoraire des Welsh Guards, dont un détachement défilera à cette occasion. Le prince de Galles et son épouse regagneront Londres le 11 novembre, en fin d'après-midi.

DOMINIQUE DHOMBRES.

La fin de la visite du premier ministre britannique en Pologne

Le « triomphe » de Mme Thatcher à Gdansk

Mme Margaret Thatcher a achevé, vendredi 4 novembre, une visite officielle de trois jours en Pologne, qui, si elle n'a pas produit de résultats concrets sur le plan diplomatique, est interprétée en Grande-Bretagne comme un succès personnel. L'ironie a voulu que le premier chef de gouvernement occidental à rendre visite à M. Lech Walesa dans son fief, à Gdansk, pour y déjeuner avec tout l'état-major de Solidarité, soit précisément celui qui a le plus œuvré pour l'affaiblissement du pouvoir syndical dans son pays.

LONDRES
de notre correspondant

L'image de Mme Thatcher prenant appui sur le plancher de sa voiture, pour se dresser au-dessus de la foule qui l'acclame devant les grilles des chantiers navals de Gdansk et répondre à ses vivats, restera comme une des plus marquantes de son voyage de trois jours en Pologne. « *Un triomphe* », titrait, le samedi 5 novembre, *The Independant*. Le premier ministre britannique a su, en effet, déjouer le piège qui lui était tendu par le pouvoir avec la fermeture des chantiers pour des raisons d'efficacité économique présentées comme typiquement « thatchériennes ». Elle a su trouver le ton juste, à Varsovie comme Gdansk.

Mme Thatcher a exprimé sans détours et en termes émus, dans le grand port de la Baltique, son soutien à Solidarité, tout en évitant, à Varsovie, d'humilier publiquement le général Jaruzelski. L'exercice était difficile. Elle s'en est acquittée avec un art consommé, même si le *Guardian* remarque que le déjeuner qu'elle a pris vendredi avec M. Walesa était un des rares qu'elle ait partagés ces dernières années avec un dirigeant syndical...

« L'esprit de la Pologne »

Le premier ministre britannique peut se féliciter rétrospectivement d'avoir tant insisté pour rencontrer, à Gdansk même, le président de Solidarité. Elle était le premier chef de gouvernement occidental à le faire. Cela a donné lieu à des scènes quelque peu surréalistes, amplement décrites ici par la presse. « *Qu'est-ce qu'ils crient ?* » a-t-elle demandé à M. Walesa. « *A bas le communisme !* » a-t-il répondu. « *Gardez Lénine, nous garderons les chantiers !* », scandait la foule, faisant allusion au nom officiel de l'entreprise qui va être fermée.

Mme Thatcher a déclaré à Gdansk qu'elle « *devait* » venir dans cette ville « *pour y découvrir par elle-même l'esprit de la Pologne* ». « *Je veux vous remercier pour l'accueil si chaleureux que vous m'avez réservé, à moi et à tout ce que je crois* », a-t-elle dit aux fidèles rassemblés dans l'église Sainte-Brigitte, haut lieu de Solidarité. L'avertissement du général Jaruzelski, à la veille de sa visite, de ne pas se mêler des affaires intérieures de la Pologne avait été manifestement oublié.

Mme Thatcher avait été tout aussi directe, jeudi soir, lors du banquet offert par le chef de l'Etat polonais et l'ensemble du gouvernement. « *Vous n'obtiendrez le plein soutien de la population à vos réformes que lorsque celle-ci jouira de la liberté individuelle et politique, y compris du droit de former des syndicats libres et indépendants* », avait-elle déclaré. Elle avait également affirmé au premier ministre, M. Rakowski, qu'une « *économie planifiée à partir du centre ne fonctionnera jamais avec succès* ».

Le premier ministre britannique a donc mené cette visite pavillon haut. « *Nous considérons Solidarité comme bien plus qu'un syndicat. C'est un groupe très, très important* », a-t-elle déclaré lors de sa conférence de presse finale à Varsovie. Le message qu'elle a répété aux dirigeants polonais est le suivant : il n'est pas question de fournir une aide économique à la Pologne tant que le pouvoir ne dialoguera pas avec Solidarité.

M. Neil Kinnock, le *leader* de l'opposition travailliste, l'a accusée de manquer de sincérité. D'autres voix discordantes se sont élevées ici, d'autant que cette visite a coïncidé avec l'annonce de la fermeture des chantiers navals de Sunderland, en Grande-Bretagne.

D. Dh.

URSS

Le projet d'amendement de la Constitution soviétique suscite des protestations en Estonie

Une session extraordinaire du Parlement d'Estonie a été convoquée pour le 16 novembre, en réaction à la publication du projet d'amendement de la Constitution soviétique qui a soulevé une vague de protestations dans cette république balte.

Ce projet, publié il y a deux semaines et qui doit être soumis fin novembre au Parlement soviétique, ne fait pas mention, souligne-t-on en Estonie, du droit des Républiques fédérées a davantage d'autonomie, prévu pourtant dans les documents adoptés par la conférence du parti à Moscou en juin dernier. Le premier secrétaire du Parti estonien, M. Vaino Valyas, s'est entretenu à ce propos avec M. Mikhaïl Gorbatchev, vendredi 4 novembre à Moscou.

Le projet d'amendement de la Constitution soviétique a été interprété comme un désaveu du mouvement qui a soulevé l'Estonie et les deux autres républiques baltes ces derniers mois, avec l'accord plus ou moins tacite du Kremlin, qui y voyait un moyen de canaliser, au service des réformes, le nationalisme de ces régions.

Les Estoniens les plus radicaux envisagent d'appeler le Parlement local à user du droit de sécession au cas où les projets publiés seraient adoptés. Le numéro deux du parti local, M. Indrek Toome, a déclaré pour sa part à la radio cette semaine que l'adoption de ce projet « *serait un pas en arrière* » par rapport à la Constitution actuelle. Des responsables du gouvernement, du parti, du Parlement et des juristes ont participé toute la semaine à des émissions télévisées en Estonie pour critiquer ces projets. Des appels à créer un comité chargé de les réviser, avec la participation de représentants des républiques, ont été lancés.

Le présidium du Soviet suprême estonien, qui a décidé vendredi de convoquer la session extraordinaire du Parlement, a aussi inscrit à son ordre du jour « *les répressions staliniennes des années 40 et 50* ». Il a enfin fixé la date d'une session ordinaire, les 5 et 6 décembre, qui doit notamment accepter l'offre de démission présentée vendredi par le premier ministre, M. Bruno Saul, un dirigeant dénoncé par le mouvement estonien qui lui reproche sa trop grande servilité par rapport à Moscou. – *(AFP.)*

Proche-Orient

LIBAN

Deux gouvernements, deux Sûretés... et bientôt deux chefs de l'armée

BEYROUTH
de notre correspondant

Institutions après institutions, services publics après services publics, la déliquescence du Liban se fait de plus en plus « *officielle* ». Sans président de la République depuis le 23 septembre, le pays était déjà doté de deux « *gouvernements* » – l'un chrétien, l'autre musulman – puis la Sûreté fut dédoublée (*le Monde* du 18 octobre), chacune des deux « *autorités* » ayant nommé son directeur à la tête de cet organisme, devenu ces organismes.

L'armée, quant à elle, si elle était, de fait, divisée depuis longtemps entre « *brigades* » à majorité chrétienne (à l'est) et à majorité musulmane (à l'ouest), n'en avait pas moins gardé jusque-là un seul chef. Or le risque grandit aujourd'hui de voir prochainement deux commandements. Le gouvernement de Beyrouth-Ouest, dirigé « *par intérim* » par M. Selim Hoss a, en effet, chargé son ministre de la défense, M. Adel Osseirane, de réorganiser l'armée en fonction de la conduite de son commandement, le général Michel Aoun, « *qui s'est immiscé dans la politique* », étant devenu, lui aussi, premier ministre, nommé à cette fonction par M. Amine Gemayel, le jour où celui-ci quittait la présidence.

Toutefois, d'accord avec M. Hoss, M. Osseirane se contenterait de nommer un chef d'état-major, en l'occurence le général Sami Khatib, musulman sunnite et homme de conciliation, chargé simplement d'assurer l'intérim du commandement en chef. Une mesure partielle que récuse l'un des dirigeants de l'Ouest, le chef druze Walid Joumblatt, qui a laissé, à cette occasion, exploser sa colère contre les sunnites.

Ce que veut M. Joumblatt, c'est la refonte pure et simple de l'armée, ou plutôt des brigades situées hors du « *réduit chrétien* » et leur fusion avec les milices du camp musulman, au sein d'une force commune sous couvert de laquelle celles-ci – principalement le PSP de M. Joumblatt et Amal chiite, éliminées de Beyrouth-Ouest après l'intervention syrienne de février 1987 – opéreraient leur retour.

M. Joumblatt à Damas

La colère du chef druze s'est traduite par des mots d'une rare aménité puisqu'il a traité les sunnites d'« *enturbannés* » à « *la solde de Michel Aoun* », qu'il allait « *attendre au tournant* ». Car les dirigeants sunnites, pour lesquels un retour des milices serait un véritable cauchemar, ne veulent pas en entendre parler. Comme on ne connaît pas encore les intentions syriennes à ce propos, le malaise grandit dans le camp musulman. Au lendemain de sa sortie, M. Joumblatt a pris le chemin de Damas, sans que l'on sache exactement s'il s'agissait, de la part du gouvernement syrien, d'un rappel à l'ordre pour calmer ses ardeurs ou, au contraire, d'un geste destiné à bien faire comprendre qu'il agit pour le compte de la Syrie.

En tout état de cause, et même sous une forme « *édulcorée* », le général-premier ministre Aoun rejettera certainement les mesures prises par « *l'autre* » gouvernement, qu'il ne reconnaît pas plus que celui de M. Hoss ne reconnaît le sien. La simple dualité ne suffisant pas, chacun des deux « *cabinets* » s'emploie à contester systématiquement, ou presque, les décisions de l'autre. Le « *simple* » Libanais n'a d'autre solution que de souffrir un peu plus dans sa vie quotidienne. Ainsi pour le dédoublement de la sécurité, les passeports émis ou renouvelés après la date charnière du 23 septembre étant refusés à l'aéroport de Beyrouth, situé en secteur musulman.

Cette division transparaît également en politique étrangère. Le camp chrétien articule la sienne autour de l'hostilité arabe, déclarée ou rentrée, à l'égard de la Syrie et s'accroche à l'axe Bagdad-Le Caire-Amman-OLP. Le général Aoun a d'ailleurs envoyé l'un de ses ministres, le général Abou Jamra, comme émissaire auprès du président irakien Saddam Hussein, dont il reçoit armes et appui.

Dans le camp musulman, les positions sont moins claires. Les sunnites lorgnent en effet, avec un espoir teinté de scepticisme, vers les pays du Golfe, dont le conseil de coopération vient d'adopter l'idée d'un sommet consacré au Liban, ainsi que vers le secrétaire général de la Ligue arabe, pour tenter de contrebalancer l'action de leur trop puissant allié et protecteur syrien.

LUCIEN GEORGE.

Les deux candidats ayant multiplié les déclarations d'amitié à l'Etat juif

Israël attend l'élection américaine avec sérénité

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Les Israéliens observent la campagne présidentielle américaine avec une relative sérénité : républicaine ou démocrate, la prochaine administration – dit-on dans les milieux officiels – ne devrait pas sensiblement modifier la politique des Etats-Unis au Proche-Orient.

Le dernier des responsables de l'équipe Reagan à s'être rendu en visite officielle à Jérusalem, le secrétaire à la défense, M. Frank Carlucci, a tenu, vendredi 4 novembre, des propos rassurants. En substance, le message était le suivant : quel que soit le nouveau président et quel que soit le prochain premier ministre israélien, l'alliance stratégique entre les deux pays demeurera. Bénéficiaire chaque année de plus de 3 milliards de dollars d'assistance civile et militaire, Israël continuera d'être – devant l'Egypte – le pays qui reçoit la part la plus importante de l'aide américaine à l'étranger. M. Carlucci a encore souligné « *la profondeur des relations* » et la qualité de l'amitié entre Jérusalem et Washington.

Celle-ci a rarement été aussi nette que durant les deux mandats du président Reagan. Hormis quelques coups de colère aux allures de psychodrames, notamment pendant la guerre du Liban, les liens entre Israël et les Etats-Unis ont encore été resserrés : mise en place d'une zone de libre-échange bilatérale, amorce d'une coopération stratégique dans le domaine militaire, participation israélienne à l'initiative de défense stratégique (le programme dit de « *la guerre des étoiles* »), etc. Passé l'épisode libanais, il y eut bien encore quelques accrocs sur la question des ventes d'armes américaines aux pays arabes, des moments de mauvaise humeur au plus fort du soulèvement dans les territoires occupés et une sérieuse rebuffade encaissée par le secrétaire d'Etat, M. George Shultz, lorsque ses efforts de paix furent proprement torpillés par le premier ministre Itzhak Shamir. Mais, dans l'ensemble, M. Reagan est considéré à Jérusalem comme ayant été un des présidents américains les plus chaleureux à l'égard d'Israël.

Démonstration d'amitié

La campagne électorale aux Etats-Unis est restée dans le ton. Le candidat républicain, M. George Bush, et son adversaire démocrate, M. Michael Dukakis, ont rivalisé dans les professions de foi pro-israéliennes. Chacun a cherché à s'attacher les votes de la communauté juive – environ six millions de personnes – en multipliant les déclarations d'amitié à l'égard de l'Etat hébreu. M. Dukakis est même allé un peu plus loin, en affirmant qu'une de ses priorités, une fois installé à la Maison Blanche, serait d'ordonner le déménagement de l'ambassade américaine de Tel-Aviv à Jérusalem. La proposition a suscité un haussement d'épaules incrédule en Israël.

S'il fallait percevoir une petite préférence, c'est d'ailleurs au candidat républicain qu'elle irait. La percée du pasteur noir Jesse Jackson, lors des primaires démocrates, a inquiété : le challenger de M. Dukakis s'est déclaré partisan du droit à l'autodétermination des Palestiniens, voire d'un dialogue avec l'OLP, et ses propos ont semblé susciter un certain écho dans le parti. Mais c'est là affaire de nuance. Sur le fond, MM. Bush et Dukakis ont présenté des programmes similaires et bien accueillis à Jérusalem : renforcement des relations entre les deux pays, non à la création d'un Etat palestinien indépendant et aux contacts officiels avec l'OLP tant que l'organisation de M. Yasser Arafat n'aurait pas reconnu Israël et renoncé à la violence.

Côté américain, on a aussi ses préférences. L'avenir des relations israélo-américaines s'annoncerait plus harmonieux encore si le prochain occupant de la Maison Blanche trouvait pour interlocuteur un premier ministre travailliste, notamment M. Shimon Pérès pour lequel les Etats-Unis n'ont pas caché leur sympathie. C'est maintenant une hypothèse fort peu probable, et tout semble indiquer que c'est de nouveau avec le chef de la droite, M. Itzhak Shamir que Washington devra traiter.

On reconnaît à Jérusalem que M. Shamir se retrouvera dans une position délicate, vraisemblablement confronté à une diplomatie américaine inchangée, c'est-à-dire favorable à ce compromis territorial dans les territoires occupés dont le chef du Likoud ne veut pas entendre parler.

Ce différend, estime-t-on dans les milieux officiels israéliens, peut déboucher sur un réel conflit. Il en sera ainsi si le soulèvement se poursuit dans les territoires et si M. Shamir gouverne avec une extrême droite qui « *pousse à la provocation* » en imposant une répression accrue et la multiplication des implantations juives en Cisjordanie et à Gaza. Allié aux partis ultra-orthodoxes enfin, M. Shamir peut s'aliéner l'ensemble de la communauté juive américaine qui se réclame des courants les plus modérés du judaïsme et que les images du soulèvement avaient déjà passablement ébranlée.

L'horizon est peut-être un peu plus nuageux que ne le laisse entendre M. Carlucci.

ALAIN FRACHON.

EN BREF

● **INDE : quarante et un morts au Pendjab.** – Vingt-cinq personnes ont été tuées et cinquante autres blessées à la suite de l'explosion de plusieurs bombes de forte puissance, le vendredi 4 novembre, à Batala, dans le Pendjab, a annoncé l'agence de presse indienne PTI. Ces attentats n'ont pas été revendiqués. Par ailleurs, seize ouvriers agricoles ont été tués le même jour par des séparatistes sikhs qui ont ouvert le feu dans une ferme. – *(AFP.)*

● **MEXIQUE : un mort lors d'affrontements entre syndicalistes.** – La bataille rangée qui a opposé, jeudi 3 novembre, des membres de syndicats antagonistes dans le salon d'un grand hôtel de Mexico a fait un mort et vingt-deux blessés. Près de deux cents personnes ont été arrêtées. Six cents membres de la Confédération des travailleurs du Mexique (CTM), armés de pistolets et de cocktails Molotov, avaient pris d'assaut l'hôtel Presidente Chapultepec pour tenter de faire signer de force aux musiciens de l'établissement un contrat collectif avec leur centrale. Le commando de la CTM s'est alors heurté à des membres de la Confédération révolutionnaire des ouvriers et paysans, syndicat rival. A l'arrivée des forces de l'ordre, les assaillants avaient déjà saccagé le salon, détruit les ordinateurs et les télex et dévasté les bureaux de l'hôtel. – *(Reuter.)*

● **RDA : remaniement.** – Le premier vice-premier ministre est-allemand, M. Werner Krolikowski, a quitté le gouvernement de la RDA pour prendre de nouvelles fonctions à la direction du SED (PC est-allemand), a annoncé, jeudi 3 novembre, l'agence ADN. Déjà membre du bureau politique, M. Krolikowski pourrait être nommé secrétaire du comité central. – *(AFP.)*

● **TUNISIE : condamnation d'un proche de M. Bourguiba.** – M. Mahmoud Bel Hassine, qui fut l'homme de compagnie de l'ex-président Habib Bourguiba, a été condamné, le jeudi 3 novembre par la chambre criminelle de la cour d'appel de Tunis, à dix ans de travaux forcés et à 300 000 dinars d'amende. Il était poursuivi pour détournement de deniers publics dans l'exercice de ses fonctions à la direction de l'Office national du thermalisme. – *(Corresp.)*

Le FPLP demande le report du Conseil national palestinien

Damas *(AFP)*. – Le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP, de M. Georges Habache) a demandé, vendredi 4 novembre, le report de la prochaine session du Conseil national palestinien (CNP, Parlement en exil), prévue le 12 novembre à Alger. Le FPLP a appelé en outre les Palestiniens à « *ne pas courir après les mirages des solutions pacifiques qui sont dépassées par le rapport actuel des forces entre nous et l'ennemi* ». « *Tout choix anachronique constitue un saut dans l'inconnu et mène à plus de concessions devant les projets américano-sionistes.* »

« *Ceux qui ont misé sur la victoire des travaillistes dans les élections israéliennes, pour faire progresser la solution, ont reçu une gifle avec le retour au pouvoir du chef du Likoud, M. Itzhak Shamir et des forces extrémistes, qui visent à plus d'expansion et à plus d'annexion* », ajoute le communiqué. Selon le FPLP, « *les résultats des élections israéliennes doivent inciter les Arabes à entreprendre une action commune, qui aura l'option militaire comme premier objectif* »

TUNISIE un an d'état de grâce



LE DIASCORN/RAPHO

LE 7 novembre 1987, le président Bourguiba, accroché au pouvoir malgré un état de santé qui l'empêchait d'assumer normalement ses fonctions, était destitué par le général Zine El Abidine Ben Ali, alors premier ministre. Cette initiative mettait un terme aux spéculations de plus en plus alarmistes sur l'avenir de la Tunisie en proie à des difficultés croissantes alors que la magistrature suprême n'était plus assumée que de façon fantasque. La France, les Etats-Unis et les pays européens de la Méditerranée intéressés par l'avenir du Maghreb à leur porte se rassuraient. Sur le plan intérieur, toutes les formations politiques, conscientes de la montée des périls pendant une interminable fin de règne, étaient soulagées après cette prise du pouvoir par un militaire qui n'avait rien à voir avec le putsch tant redouté.

Un an après, le général Ben Ali continue à bénéficier de l'état de grâce. L'amendement de la Constitution, la suppression de la Cour de sûreté de l'Etat, une loi sur les partis, un nouveau statut de la presse, des mesures de grâce, l'affirmation par le chef de l'Etat de la nécessité du pluralisme politique lors du congrès du parti gouvernemental, l'ancien Parti socialiste destourien devenu le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), ont traduit la volonté d'aller vite et loin. La signature d'un Pacte national, sorte de code de bonne conduite entre le pouvoir, les partis et les associations représentatives, à l'occasion du premier anniversaire du nouveau régime, sera une nouvelle étape dans la démocratisation.

Le président Ben Ali a voulu puiser une nouvelle légitimité dans des élections présidentielle et législatives anticipées qui auront lieu d'ici un an. Cinq partis sont déjà reconnus, d'autres sont en gestation, depuis un Parti de l'unité maghrébine jusqu'à une formation écologiste. Le système électoral actuel – scrutin majoritaire à un tour – risque de dissiper bien des illusions. Dans le foisonnement actuel, le problème est de trouver une opposition représentative, susceptible de prendre une option sur l'alternance, si cela est concevable un jour, une fois dépassées les limites actuelles de l'expérience tunisienne. Le concept nouveau de « majorité présidentielle » paraît embarrasser le Mouvement des démocrates socialistes de M. Mestiri, principale formation d'opposition sous M. Bourguiba. La libéralisation du régime lui enlève une partie de ses motivations et il lui reste à se déterminer alors que certains de ses membres paraissent intéressés par une expérience cohabitationniste.

Mais la grande inconnue demeure l'attitude des islamistes. Le Mouvement de la tendance islamique (MTI), dont M. Bourguiba voulait faire exécuter des responsables avant sa chute, a participé aux discussions sur le Pacte national, mais il n'a toujours pas fait de demande pour sa reconnaissance en tant que parti légal. Gracié par M. Ben Ali, son chef, M. Rached Ghannouchi, multiplie les propos apaisants sans convaincre tout le monde. Ses hésitations à demander sa reconnaissance officielle – ce qui implique un changement de dénomination, la loi interdisant les références à la religion – révèlent le débat interne du mouvement : gagner de l'audience en se faisant mieux entendre dans un cadre légal ou bien parier sur l'échec à terme du régime et se présenter un jour comme recours.

Si l'embellie politique est incontestable, la situation économique et sociale reste préoccupante. Les problèmes fondamentaux du pays demeurent : chômage, inadaptation de l'enseignement aux besoins réels, faible pouvoir d'achat de la majorité de la population. Un plan de redressement économique a porté ses premiers résultats, mais, face aux critiques, les autorités arguent d'une sécheresse catastrophique cette année. Il sera impossible de parler d'assainissement réel de la situation aussi longtemps que tout se jouera à pile ou face en fonction de la météorologie, par étroitesse de la marge de manœuvre et manque de réserves.

M. Bourguiba encore au pouvoir, il est probable que le séisme algérien aurait eu des prolongements jusqu'en Tunisie. Officiellement, celle-ci s'est rangée sans états d'âme aux côtés du gouvernement d'Alger ébranlé par l'émeute. Le 12 octobre, un conseil des ministres est allé jusqu'à dénoncer *« les campagnes de presse étrangères qui visent à faire du mal à l'Algérie sœur »*. La presse gouvernementale a été d'une très grande discrétion sur les troubles jusqu'à ce que le président Chadli reprenne la situation en main. Mais, hors déclarations officielles, certains Tunisiens ne sont pas mécontents de la leçon de modestie administrée à des voisins par trop arrogants et imprévoyants. Récemment limogé, M. Messaadia, alors numéro deux du FLN, ne se privait de dire à Tunis tout le mal qu'il pensait de l'expérience de multipartisme, *« mauvais exemple »* pour la région !

Présentée comme *« l'homme malade du Maghreb »* pendant les dernières années du précédent régime, la Tunisie n'a pas vu s'écrouler le mythe algérien sans une certaine ironie. Mais, sachant quelle communauté de destin les lie, elle observe avec beaucoup d'intérêt le virage qu'est en train de négocier l'Algérie de M. Chadli moins de douze mois après le *« changement »* tant célébré chez elle.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

« Nous pouvons augurer une reprise »

nous déclare le gouverneur de la Banque centrale

PRINCIPAL artisan de l'action de « redressement » entreprise à partir de l'été 1986, alors qu'il était ministre du plan et des finances, M. Ismaïl Khelil, gouverneur de la Banque centrale et membre du bureau politique du Rassemblement constitutionnel démocratique, fait le point de la situation économique du pays et des perspectives qui se présentent.

« Après l'éclaircie de 1987, la Tunisie connaît des difficultés, en raison notamment de la sécheresse et de l'invasion acridienne. Comment appréciez-vous ce nouvel infléchissement de la situation économique ?

– La conjoncture de l'économie tunisienne présente, au terme des neuf premiers mois de l'année 1988, un tableau contrasté.

» Il y a, d'une part, le fait que la Tunisie est passée en 1988 par une année agricole très difficile. La sécheresse qui a affecté la plupart des régions du pays s'est traduite par une diminution de 24 % de la production agricole par rapport à l'année dernière. La récolte céréalière n'a atteint que 2,9 millions de quintaux, accusant ainsi une baisse de 85 % par rapport à la campagne antérieure. Son niveau représente à peine le quart de la production d'une année normale. Cette situation a eu des conséquences défavorables sur les revenus d'une partie de la population, sur l'évolution des prix de certains produits et, surtout, sur l'emploi.

» Pour atténuer les effets de cette situation, le président Ben Ali a réservé dernièrement un conseil des ministres à l'examen de la situation sociale du pays. Les mesures nécessaires ont été prises pour sauvegarder le pouvoir d'achat des citoyens, et notamment ceux à revenu limité, pour garantir un minimum de revenu aux familles nécessiteuses et pour assurer la création d'un plus grand nombre d'emplois à travers la réalisation des nouveaux projets de développement, notamment dans les régions défavorisées.

» D'autre part, il y a l'évolution très favorable de nos équilibres extérieurs avec une diminution sensible du déficit courant de la balance des paiements et une augmentation non moins sensible des réserves de change ; le climat général, plus propice à l'investissement ainsi qu'en témoigne l'amélioration notable des intentions d'investir, et, enfin, la reprise de certaines activités économiques, et plus particulièrement du commerce et du tourisme. Il se dégage ainsi un ensemble d'indicateurs positifs qui permettent d'augurer raisonnablement d'une reprise de l'économie tunisienne dans les mois à venir. »

Propos recueillis par
MICHEL DEURÉ.

(Lire la suite page 11.)

Après la mise en œuvre du plan de redressement

Une politique économique d'inspiration libérale

« *LA météorologie n'a décidément pas voté pour le 7 novembre !* », commente-t-on à Tunis, aussi bien dans les cercles gouvernementaux que dans les milieux d'affaires ou au sein de l'opposition. Le fait est que, après la crise qui a culminé pendant le premier semestre de 1986 et la relance qui s'est dessinée l'année suivante, l'économie tunisienne, toujours fragile, se heurte à nouveau à de sérieuses difficultés en raison principalement de la sécheresse et de l'invasion acridienne du printemps dernier, qui menace encore aujourd'hui.

Pourtant, la première année de la mise en œuvre du plan de redressement établi en juillet 1986 a été marquée par une amélioration de l'état de l'économie, stimulée également par la remontée des prix du pétrole et par des conditions climatiques très favorables. L'année 1987 – qui correspond à la première année du septième plan quinquennal (1987-1991) – s'est ainsi soldée, selon le rapport d'activité de la Banque centrale, par « *un relâchement des pressions qui étaient à l'origine de l'aggravation des déséquilibres des paiements extérieurs et des finances publiques* ».

Exprimé en termes réels, le PIB a progressé en 1987 de 5,8 % contre un taux prévu dans le plan de 4,4 %, avec notamment des progrès substantiels dans l'agriculture et le secteur touristique. La récolte céréalière s'est élevée à plus de 19 millions de quintaux, soit trois fois plus que la production de 1986 (6,3 millions de quintaux). Du côté touristique, le taux de croissance d'une année sur l'autre a été en 1987 de 47 %, avec une augmentation spectaculaire des entrées et des nuitées. Ce véritable boom a été, il est vrai, favorisé par un sensible ajustement de la parité du dinar (1), qui a précédé une dévaluation de 10 % au mois d'août 1986. Se situant en deçà de leur cote d'alerte en 1986, les réserves de change ont pu être reconstituées, et le déficit des finances publiques a été réduit, passant de 6,6 % du PIB à 5,8 % en 1987.

D'inspiration résolument libérale, les mesures adoptées en août 1986 en vue de résorber le déficit de la balance des paiements et d'accroître les performances de l'économie, notamment en matière d'exportation, ont fait l'objet, le 22 octobre 1987, de correctifs (amnistie fiscale, légère réduction des taux d'intérêt...) destinés principalement à stimuler l'investissement et à susciter un regain de confiance. Les milieux économiques tunisiens et étrangers avaient été, en effet, fortement ébranlés par l'ampleur de la crise politique ayant précédé l'éviction de l'ex-président Bourguiba.

Mais ce bilan encourageant de l'an dernier présente quelques zones d'ombre. La population active a continué de croître, et l'écart entre les créations d'emplois et la demande additionnelle, estimée à 63 000 pour 1987, constitue l'un des éléments plus préoccupants du tableau de bord de l'économie tunisienne. Le lancinant problème du chômage (plus de 270 000 chômeurs, soit, selon les statistiques officielles, 14,3 % de la population active) est d'autant plus inquiétant qu'il affecte à présent les demandeurs d'emploi diplômés, conséquence de l'inadéquation emploi-formation. Et puis les mesures de libéralisation préconisées et le programme de redressement du secteur public ne risquent-ils pas d'avoir des répercussions sur l'emploi ? Enfin, si la croissance a repris dans certains secteurs, elle a continué de marquer le pas et a même regressé dans les industries non manufacturières, touchant particulièrement les hydrocarbures et le secteur minier, ainsi que dans la construction et dans les industries mécaniques.

L'éviction de l'ex-président Bourguiba a rassuré les milieux économiques. Mais beaucoup d'indicateurs restent au rouge.

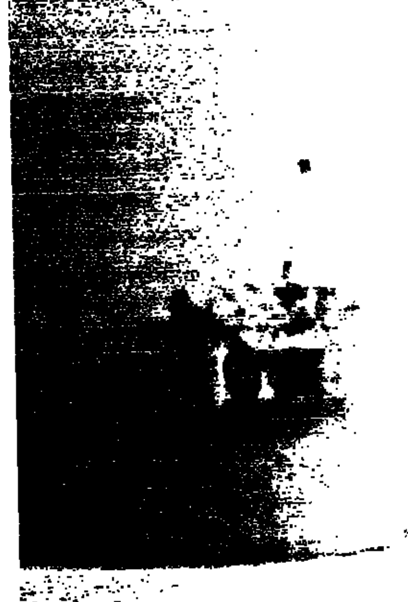
Par ailleurs, les progrès réalisés dans les activités tournées vers l'exportation, tels l'industrie textile, le cuir, la chaussure et la transformation du phosphate, ont permis un accroissement de 27,6 % des exportations. Le déficit commercial dans ces conditions, a accusé une baisse de 160 millions de dinars, se situant pour 1987 à 738,4 millions de dinars. D'autre part, le déficit de la balance des paiements courants s'est situé à 1 % du PIB, alors que, en 1986, il avait atteint 7,4 %, les recettes touristiques et les transferts de revenus des travailleurs tunisiens à l'étranger ayant évolué à un rythme soutenu.

La Tunisie, qui a bénéficié depuis l'été 1986 de trois « facilités » du FMI totalisant 536,9 millions de dollars (dont 270 millions n'ont pas encore été tirés), demeure aussi vulnérable au niveau de son endettement. En ce domaine, l'éclaircie de 1987 n'a pas sensiblement modifié les données inquiétantes de 1986. Le volume de la dette est ainsi passé de 4 150 millions de dinars à 4 470 millions, et le taux d'endettement par rapport au PIB – malgré la croissance de celui-ci – a été seulement ramené de 59,5 % à 55,5 % ; mais le ratio du service de la dette est resté stationnaire, passant seulement de 26,9 % à 26,8 %.

La récolte catastrophique de l'année en cours – avec 2,9 millions de quintaux de céréales, sous les effets conjugués d'une implacable sécheresse (qui a sérieusement affecté le potentiel hydraulique) et de l'invasion acridienne a de nouveau aggravé les pressions économiques et sociales. L'augmentation des prix des sept derniers mois a culminé au cours de l'été en raison de la baisse de la production mais aussi d'une spéculation attisée, entre autres, par la forte demande libyenne. Cette hausse (officiellement de 4,6 % mais estimée au moins au triple par des experts étrangers) a ainsi eu pour conséquence, en raison de la stagnation des salaires, malgré deux légers relèvements du SMIG, une sensible détérioration du pouvoir d'achat de larges couches de la population. Il y sera toutefois en partie remédié à partir du 1er janvier prochain par une augmentation « *exceptionnelle* » des traitements (15 dinars par mois) dans les services publics, et un réajustement des salaires dans le secteur privé négocié par secteur entre les partenaires sociaux. Mais les disparités sociales, qui n'ont cessé de s'aiguiser ces dernières années, n'en demeureront pas moins importantes. Il est considéré que 10 % des Tunisiens les plus riches détiennent le tiers du volume de la consommation nationale, et les 10 % les plus démunis seulement 2 %.

M. D.

(1) 10 francs valent environ 1,4 dinar.



Des stations balnéaires au tourisme saharien

La hausse continue des recettes touristiques

SEULS les touristes étrangers ont encore ces curiosités dans la Tunisie de l'après-7 novembre : sortis de leurs cars, ils s'aventurent sur l'esplanade flanquée de deux minarets qui précède le mausolée construit de son vivant pour Bourguiba. Derrière les grilles du monument, fermé au public, ils braquent les objectifs vers la coupole dorée sous laquelle reposera – sauf changement – celui qui fut « le Combattant suprême ». Ici, on n'a pas porté atteinte au culte voué par sa ville natale à l'ancien chef d'Etat, logé depuis le 22 octobre dans une résidence de gouverneur. Un complexe touristique porte son prénom, et c'est toujours à l'aéroport international Habib Bourguiba de Monastir-Skanès que débarquent les milliers de visiteurs étrangers encore attirés par les douceurs du littoral tunisien en ce milieu d'automne.



La Tunisie a fait un pari sur la baisse continue du coût des transports aériens et sur l'augmentation de la demande de loisirs dans les classes moyennes européennes, avec un allongement de la saison touristique en raison du dynamisme croissant d'un troisième âge de plus en plus vert. Les esthètes peuvent trouver à redire à la transformation des côtes pour satisfaire les besoins en nuitées, les sybarites peuvent faire la moue devant les prestations hôtelières des « cinq étoiles luxe » façon locale, ce pari est gagné, et dans des conditions plus qu'honorables.

Au cours des huit premiers mois de 1988, la Tunisie a accueilli 2 240 000 touristes étrangers, soit 70 % de plus que l'année précédente. Ce record est dû en partie à l'afflux de centaines de milliers de Libyens, qui font des achats mais n'enrichissent pas beaucoup les grands hôtels.

Néanmoins, l'augmentation des arrivées d'Européens demeure : près de 1 200 000 cette année, contre 1 000 000 en 1987 et 800 000 en 1986. Les Français – plus de 300 000 – restent en tête, suivis de près par les Allemands, après lesquels viennent les Anglais, les Italiens (+ 20 % cette année) et les Scandinaves. Les Français sont même les seuls à être venus moins nombreux en 1988 (– 4 %). Les responsables du dynamique Office national du tourisme tunisien ont la bonté de dire que *« cette légère baisse est due aux élections qui les ont empêchés de sortir de leur pays »*. La vérité est que – sur le créneau qu'a choisi d'occuper la Tunisie – les grands agents de voyages allemands ou britanniques sont plus efficaces et ont davantage de moyens que leurs homologues français.

Marketing, planification, statistiques mensuelles sur les entrées, la Tunisie a une approche réaliste pour le développement d'une *« industrie »* qui, en 1988, devrait lui avoir rapporté quelque 7 milliards de francs et qui, en 1987, a couvert 75 % de son déficit commercial. Pour un secteur qui emploie 40 000 personnes à temps complet et procure une activité indirecte à 150 000 autres, la Tunisie a investi plus de 5 milliards de francs depuis l'indépendance.

Pour le moment, l'essentiel de ces sommes a été consacré aux 80 kilomètres du littoral mis en exploitation intensive sur un total de 1 200 kilomètres. Des dizaines d'hôtels – le plus souvent avec parc et plage privée – ont été construits les uns à la suite des autres dans les grandes zones de baignade et de bronzage intensif : Hammamet, Sousse, Monastir, Jerba. Pour le prix d'une pension de week-end dans un hôtel moyen en France, on passe ici une semaine, voyage compris. Soleil assuré, service parfois fantaisiste mais toujours souriant, entretien des chambres souffrant de négligences mais, globalement, architecture – souvent de style arabo-andalou – convenable, avec des pièces spacieuses et des parties communes étendues. La nourriture – poissons grillés, légumes et fruits – n'a pas encore été trop pervertie par les goûts de la clientèle anglo-hollandaise, pourtant moins entreprenante pour découvrir les saveurs méditerranéennes que pour se lancer dans des bains spartiates en fin de saison.

Un pari gagné sur les loisirs des classes moyennes européennes de tous les âges et de tous les horizons

L'exemple de Port-El-Kantaoui

Améliorer le taux d'occupation des hôtels en dehors de la haute saison, qui, d'avril à octobre, attire encore plus de 70 % des touristes étrangers, demeure le principal objectif des responsables. Pour cela, un nouveau mot d'ordre : priorité au *« complexe intégré »*. Il s'agit d'offrir au visiteur non plus une chambre et une plage mais des équipements variés sur la superficie réduite d'un ensemble homogène : des terrains de sports, tennis et golf, des boîtes, des bars et restaurants en dehors des hôtels, des centres commerciaux pour les visiteurs qui préfèrent loger dans des appartements en location intégrés au complexe hôtelier, voire des ports de plaisance et, bientôt, des casinos.

Fin octobre, à Port-El-Kantaoui, le premier de ces complexes intégrés, créé à quelques kilomètres de Sousse avec des capitaux tunisiens et proche-orientaux, on refusait encore du monde dans les meilleurs hôtels en raison du succès de la formule. Le port de plaisance n'était guère occupé, les propriétaires de yachts préférant généralement d'autres escales plus luxueuses, mais sur les quais c'était l'affluence. Véritable fait de société européen, des ménages de retraités se mêlaient à des jeunes couples attirés par les tarifs de fin de saison, toutes catégories sociales confondues, toutes langues mélangées, dans ce grand rassemblement sous le signe des « trois S » : soleil, sport et, parfois, sexe.

Ce n'est pas par hasard que l'actuel ministre du tourisme, M. Mohamed Jegham, a été appelé à ses nouvelles fonctions après avoir dirigé la Société d'études et de développement de Sousse-Nord à l'origine de l'essor de Port-El-Kantaoui. *« Il faut généraliser l'expérience des complexes intégrés*, nous a-t-il dit. *Plusieurs projets vont voir le jour. Le chef de l'Etat a donné son accord. »* Le plus grand de ces projets concerne la région de Tabarka, dans le Nord, délaissée alors qu'elle offre des rivages et une forêt de qualité exceptionnelle. Les travaux pour la construction d'un port de plaisance et d'un golf ont commencé. Les bulldozers devraient entrer en action l'an prochain pour l'aménagement d'un aéroport international.

L'Etat a créé une agence foncière touristique, dont le rôle est d'acheter des terrains, de les viabiliser puis de les céder à des promoteurs en évitant les spéculations excessives. Plusieurs projets ont été réalisés par des promoteurs étrangers, en particulier des tours-opérateurs allemands et français, tels Neckerman, Thomson Holidays et Nouvelles Frontières. Les capitaux arabes sont très présents avec, par exemple, le Fonds d'Abou-Dhabi et le Consortium koweïtien d'investissement immobilier. La loi accorde le paiement des droits de douane au taux minimal, voire la dispense pour certains biens d'équipement, dès lors qu'il s'agit d'investissements dans le tourisme. Elle permet aux investisseurs étrangers de transférer librement les revenus du capital apporté en devises. Etrangers ou nationaux, les hôteliers sont exonérés d'impôt sur les bénéfices dès lors que ceux-ci sont réinvestis.

En dehors des *« complexes intégrés »*, le cheval de bataille est le tourisme saharien. La Tunisie a largement de quoi alimenter la fascination du Grand Sud sur une partie de la clientèle étrangère. Les cinq gouvernorats du Sud – Tozeur, Kébili, Tataouine, Gafsa et Médenine – constituent près de la moitié du territoire national. Un grand hôtel dans la palmeraie de Nefta – où l'ancien président aimait naguère prendre ses quartiers d'hiver – a beaucoup fait pour l'image du tourisme saharien, mais la capacité d'accueil au Sud reste limitée : 4 000 lits pour une capacité totale de plus de 100 000. Des études récentes ont conclu à la nécessité d'aménager des zones touristiques à Douz, Kébili et Tozeur, déjà équipé d'un aéroport qui reçoit des charters mais n'est pas desservi par la compagnie nationale Tunis Air.

« Les distances qui séparent ces richesses les unes des autres sont relativement limitées, souligne un rapport interne de l'Office national. *Le tourisme saharien est un produit fort. C'est un complément appréciable au tourisme balnéaire, qui lui permet d'affirmer son image de marque tout en restant dans le giron du tourisme méditerranéen. »* Il est clair, malgré ce souci de diversifier l'image de marque du pays, que la Tunisie a fait un choix fondamental en faveur d'un certain type de tourisme balnéaire pour étrangers. L'antienne à la mode dans la région est la complémentarité entre la CEE élargie aux pays méditerranéens et le Grand Maghreb en gestation. La Tunisie a fait la preuve qu'il est au moins un domaine où cela ne relève pas du doux rêve.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

Un secteur qui absorbe un tiers des recettes de l'État

Enseignement : une « religion » en crise

« LA Tunisie a deux religions, l'islam et l'éducation ». La formule, qu'on affectionne ici, est à peine excessive. Car les Tunisiens « croient » en l'enseignement, de manière presque mystique. Pendant trente ans, l'« école pour tous » ne fut-elle pas l'un des credo du bourguibisme ? Et le Combattant suprême, s'adressant à son peuple, se voulait d'abord un « maître d'école » face à ses « enfants ». D'ailleurs, il fit de l'instruction un culte, et du gouvernement une pédagogie.

La révolution scolaire bouleversa la Tunisie tout juste indépendante. C'était l'époque où *« l'on plantait des arbres et des écoles »*. Chaque village s'enorgueillissait de ses nouvelles classes, souvent construites avec l'aide financière des parents. De ces gros cubes blancs, visibles de loin, Bourguiba aimait poser la première pierre. Aucun doute : la démocratisation de l'enseignement fut une belle réussite statistique. En trente ans, les effectifs se multiplièrent par cinq dans le primaire, par quinze dans le secondaire.

Aujourd'hui, 94 % des garçons et 81 % des filles sont scolarisés. Un Tunisien sur quatre est à l'école, un fonctionnaire sur trois travaille pour l'éducation nationale. Cette année, les six universités tunisiennes ont accueilli 18 000 nouveaux bacheliers. L'analphabétisme ne cesse de battre en retraite (46 % contre 84 % en 1958). L'État consacre un tiers de ses ressources à l'éducation, dont le budget grossit annuellement deux fois plus vite que les autres.

Promotion sociale

Trente-deux ans après l'indépendance, la demande d'enseignement demeure très forte. En Tunisie comme ailleurs, elle exprime, de la part des familles, un formidable désir de promotion sociale. Bien des parents se saignent aux quatre veines pour offrir à leurs enfants – et d'abord au fils aîné – la chance d'échapper à la médiocrité, voire à la misère. On investit sur la matière grise de ses héritiers. Lorsqu'ils sont précocement doués, on les inscrit d'emblée en maternelle – ce qui n'est pas l'usage – moyennant de gros frais. Plus tard, on entretiendra leur avance à coups de leçons particulières.

La réussite aux examens marque un véritable événement auquel la presse tunisienne fait écho en énumérant, avec quelque cérémonie, les listes des heureux enfants qui franchissent le cap, redoutable il est vrai, du passage en sixième. Aux yeux de tous, le diplôme reste l'indispensable passeport pour un horizon social plus brillant.

La scolarisation massive a produit une élite nombreuse ayant souvent achevé sa formation en France, parmi laquelle on compte, à titre d'exemple, quatre-vingts polytechniciens, quelque trois cents centraliens, et trois fois plus de diplômés des arts et métiers. Moteur du développement économique, elle a permis une rapide « indigénisation » des cadres, au point que la Tunisie exporte aujourd'hui des milliers de coopérants.

La démocratisation de l'enseignement est une belle réussite statistique. Restent les problèmes de la qualité... et des débouchés.

Mais ces chiffres scintillants forment un miroir aux alouettes qui détourne le regard de l'essentiel : la chute du niveau moyen de l'enseignement, toutes disciplines confondues. A mesure qu'elles devenaient accessibles au plus grand nombre, les études perdaient en qualité. Ce déclin, parfois vertigineux, tient au simple fait que la Tunisie n'avait les moyens ni financiers ni humains de son ambitieuse politique.

Contrainte, pour endiguer le raz de marée scolaire, de recruter des enseignants à tout va, l'éducation nationale se fit de moins en moins exigeante. Aujourd'hui, un professeur du secondaire sur deux seulement possède une maîtrise. D'où un funeste engrenage qui entraîne vers le bas l'ensemble du système. Mal formés, les enseignants forment mal à leur tour. Les moins bons ou les moins chanceux, faute de mieux, deviennent « instits », un métier déprécié, dans tous les sens du mot.

La défaillance de l'encadrement engendre un enseignement au rabais. Chez l'élève, la culture générale s'érode, l'esprit critique s'émousse, la curiosité intellectuelle s'épuise. Qu'ils aient ou non la tête bien pleine, les étudiants tunisiens l'ont moins souvent qu'autrefois bien faite. De brillants scientifiques surprennent par leur esprit étriqué, leur manque d'ouverture au monde. Quelques fâcheuses habitudes, héritées de la France, n'ont fait qu'aggraver la crise : réformite aiguë, valse des ministres (cinq au cours des deux dernières années).

Le terreau de l'islamisme

Du fait même de son ampleur, la démocratisation de l'enseignement tunisien portait en germe son contraire : la sélection à outrance. Autour de 1970, celle-ci commença de transformer la pyramide scolaire en un énorme entonnoir au goulot trop étroit. Sur soixante-quinze élèves qui entrent dans le primaire, un seul décroche le baccalauréat. Tous les autres déclarent forfait ou sont éliminés en chemin, lors des examens successifs aux allures de concours qui barrent la route au plus grand nombre.

L'insuffisance des débouchés peut justifier *a posteriori* cette féroce sélection des candidats au diplôme. Pourtant, comme le souligne M. Hedi Khelil, ministre de l'enseignement primaire et secondaire, la Tunisie n'a qu'une modeste proportion de bacheliers – 8 % environ – dans chaque classe d'âge. *« Après tout,* ajoute-t-il, *mieux vaut avoir des chômeurs qualifiés que des chômeurs analphabètes. Les premiers trouvent, au bout du compte, plus facilement un emploi. »*

Peut-être. Mais que d'espoirs déçus, que de rêves évanouis ! Dans ce terreau d'amertume, l'islamisme a largement puisé une vigueur insoupçonnée. Brutalement exclus de la course aux diplômes par une sélection couperet qui brise net leur profond désir d'ascension sociale et fait d'eux, par défaut, des déclassés, des milliers de jeunes, habités par un sentiment d'échec, donnent libre cours à leur aigreur ou cherchent à apaiser leur désarroi. Aussi beaucoup prêtent-ils une oreille d'autant plus attentive aux slogans manichéens de l'intégrisme qu'ils sont déjà imprégnés d'une éducation religieuse singulièrement passéiste, reçue sur les bancs du secondaire.

Déracinés mais éveillés à l'esprit revendicatif, ces exclus du système, privés de leur avenir, trouvent refuge dans le passé mythique d'une identité collective que flatte leur islam intolérant. Comment s'étonner dès lors que le mouvement intégriste ait si facilement, au crépuscule du bourguibisme, envahi les campus tunisiens, quitte à s'y maintenir ensuite par la force et l'intimidation ?

Déclin du français

Il est donc dans l'intérêt bien compris du pouvoir politique de limiter les dégâts de l'échec scolaire. C'est l'un des objectifs de la réforme qui devrait entrer en œuvre dans les petites classes, lors de la prochaine rentrée. La création d'une « école de base » obligatoire sur un cycle de neuf ans, à cheval sur le primaire et le collège unique, vise à mieux préparer les adolescents à leur avenir soit scolaire puis universitaire, soit professionnel. Des « passerelles » conduisant notamment à des cycles courts devraient garantir en particulier aux « recalés du bac » – 65 % des candidats – une meilleure insertion dans la vie active.

Une refonte de la formation professionnelle, visiblement inspirée de la prometteuse expérience marocaine, la détachera du système scolaire en la reliant plus étroitement aux entreprises. Cette formation intégrée sera plus efficace, souvent plus rapide, et surtout mieux adaptée à la situation de l'emploi dans un pays qui compte 14 % de chômeurs. Les autorités, dans le même esprit, veulent aussi réduire les cohortes de bacheliers littéraires – aujourd'hui aussi nombreux que les scientifiques, – dont beaucoup sont des chômeurs en puissance.

La scolarisation massive a fait une victime de taille : l'enseignement du français. Le déclin, quantitatif et qualitatif, de notre langue est une évidence. Le français recule et se dégrade. Plusieurs générations de Tunisiens parfaitement bilingues assistent, tristes et impuissants, à cet étiolement apparemment irréversible. Qu'il est loin, entend-on dire, le temps où les jeunes Tunisiens, munis d'un simple certificat d'études, savaient tourner une lettre dans un français ou un arabe impeccables ! Aujourd'hui, la maîtrise écrite, voire orale, de notre langue est devenue chose rare.

Nombreuses sont les raisons de cette déshérence : pédagogiques, sociales, culturelles. Beaucoup de professeurs de français n'ont reçu aucune formation idoine. Diplômés sans emploi dans leur spécialité, ils enseignent notre langue en attendant mieux. Situation ô combien paradoxale : le français est, au côté de l'arabe, une langue d'enseignement majeure (à partir de la troisième année du primaire), elle-même mal enseignée. L'absence d'épreuve obligatoire de français au baccalauréat contribue à le dévaloriser aux yeux des étudiants.

Ceux-ci préfèrent souvent d'autres matières à option moins difficiles, par exemple les sciences islamiques. Ils ont plus de chances d'obtenir une bonne note en commentant des versets du Coran qu'en rédigeant une dissertation française. Autre facteur décourageant : la sévérité des jurys d'université, qui s'efforcent, à raison, de maintenir le niveau. Résultat : sur les trente postes d'assistants de français à pourvoir cette année à Tunis, quatorze seulement ont été attribués.

Dans certaines disciplines enseignées pour moitié en français, nombre d'étudiants ont du mal à suivre. D'où la nécessité d'un complément linguistique. Ainsi, les élèves de la toute nouvelle faculté d'études juridiques y étudieront aussi pendant trois ans le français, ainsi que l'anglais. La discrète réintroduction du français comme matière à option dans les sections scientifiques des classes terminales est pour l'instant le seul indice d'une timide réhabilitation de notre langue.

L'arabe aussi a périclité

Son enseignement subit encore les effets d'une politique hostile encouragée notamment par l'ancien premier ministre Mohamed Mzali, lequel jugea bon d'interrompre la coopération avec Paris en matière de formation des maîtres. Les manuels de français demeurent aujourd'hui littérairement pauvres et peu attrayants. Les professeurs de français furent longtemps mal considérés et leur association attend toujours d'être agréée par les autorités.

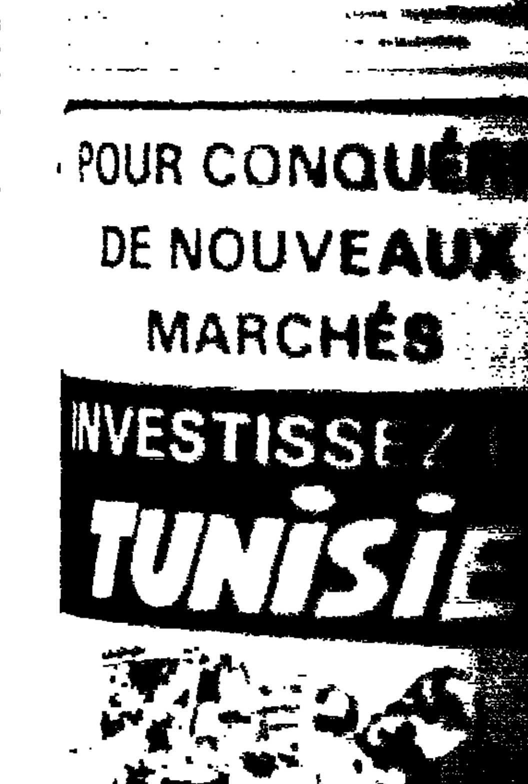
En outre, le français ne baigne plus dans un environnement culturel favorable. Les livres non scolaires sont rares et chers. L'attachement sentimental qu'un Bourguiba, authentiquement bilingue, nourrissait pour le français s'est transformé en une certaine indifférence. On s'exprimait naguère en français par goût, on le parle aujourd'hui par nécessité. Notre langue a cédé du terrain à l'anglais et – plus récemment – à l'italien, qui doit sa spectaculaire percée à la première chaîne de télévision – RAI 1 – reçue en direct en Tunisie. De plus en plus souvent, les gamins des rues interpellent en italien l'étranger de passage. Il est donc crucial pour la France d'assurer au plus vite à son tour une présence télévisée dans son ancien protectorat.

L'arabe, littéral et dialectal, a lui aussi périclité. Faut-il, comme certains intellectuels tunisiens, clouer au pilori le bilinguisme scolaire ? Selon eux, le caractère franco-arabe du système d'enseignement est responsable de ce double déclin. N'est-ce pas là une fausse querelle ? Après tout, plusieurs générations de brillants élèves sortis, par exemple, du collège Sadiki, sont le plus bel hommage aux bienfaits du bilinguisme. Ce qui est sûr, c'est que la Tunisie n'a aujourd'hui ni les moyens ni la volonté politique d'offrir une « double culture » à tout un peuple.

Tout porte donc à croire que l'enseignement s'arabisera toujours plus. Dans un monde où les possesseurs d'une seule langue seront les analphabètes de demain, le français, langue d'accès à la modernité, redeviendra, à côté de l'arabe, langue de la fidélité, ce qu'il fut jadis : le privilège d'une élite. La ruée des jeunes Tunisiens vers les établissements français témoigne déjà de cette évolution « élitiste ». La France souhaite d'ailleurs, en retour, y développer l'enseignement de l'arabe. Elle projette de doter le baccalauréat d'une option internationale en arabe.

C'est l'une des multiples facettes d'une coopération culturelle franco-tunisienne très active. Huit mille Tunisiens – dont quatre cents boursiers de l'État français – étudient dans notre pays, six cents coopérants servent en Tunisie. Avec 210 millions de francs, l'« enveloppe » de la coopération française y est, au prorata de la population, la troisième du monde.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.



L'émancipation de la femme

Un « acquis » irréversible

METTANT un terme à des spéculations nées tout de suite après la destitution de M. Bourguiba, le président Ben Ali l'a dit lui-même dans ces colonnes (*le Monde* du 10 septembre) : il ne songe *« pas le moins du monde »* à une modification du statut de la femme tunisienne. *« C'est un grand acquis de l'indépendance et il est irréversible. »* Avec l'Egypte, la Tunisie est sans doute le pays arabe le plus avancé en matière d'émancipation de la femme et, sauf certains islamistes, personne ne conteste cette partie-là de l'héritage du Combattant suprême.

Promulgué quelques mois après l'indépendance, le 13 août 1956, le Code du statut personnel, qui a trait à l'organisation de la famille en général, accorde à la femme des droits qui lui avaient été refusés pendant de longs siècles de servitude et de tradition dépassées. Les trois points fondamentaux sont l'abolition de la polygamie, l'institution du divorce judiciaire au lieu de la répudiation, l'octroi de droits politiques, à commencer par celui de voter. Ce texte – qui demeure un ensemble législatif en soi, non intégré dans un code civil – n'a pratiquement pas été modifié et continue à régir la vie des ménages modernes : exigence du consentement personnel de la femme avant le mariage, interdiction de la polygamie sous peine de fortes sanctions pénales, égalité des époux dans le droit au divorce, participation de la femme aux frais du foyer, partage – encore inégal – de la puissance paternelle, legs obligatoire.


KAMEL DRIDI

Les avocates, actives dans la profession, ne manquent pas de rappeler les limites de ce code « progressiste ». Dans un pays où le testament n'existe pas, le garçon hérite – de droit – le double de la fille. La tutelle du mari sur les enfants est systématique en cas de divorce. La liberté de mariage se heurte à des difficultés administratives si le conjoint est un étranger non musulman. Les consulats ont reçu dans les années 70 une circulaire du premier ministre leur interdisant d'enregistrer les mariages sur le registre de l'état civil, à moins que l'époux puisse présenter un *« certificat d'islamisation »*. Cette question du mariage sans distinction de religion a suscité un très vif débat au sein de la Ligue tunisienne des droits de l'homme qui comprend quelques représentants de la sensibilité islamiste.

Rares sont les femmes engagées dans la vie politique ou professionnelle qui déclarent faire confiance aux propos lénifiants des islamistes sur leurs droits. Elles les soupçonnent de vouloir ouvrir une brèche dans le Code du statut personnel en revenant régulièrement à la charge au sujet de l'adoption. Ce problème est marginal et ne concerne que quelques centaines de cas, mais, dans la mesure où une sourate se prononce clairement là-dessus, les islamistes entendent s'en servir pour remettre en question la faculté "d'adopter. Les propos tenus après la destitution de M. Bourguiba par le mufti de la République, payé par l'Etat et rattaché au ministère de l'intérieur, ont été jugés comme une concession inquiétante aux intégristes.

Accès inégal à l'enseignement

Le débat juridique paraît néanmoins secondaire au regard du poids des réalités dans la vie quotidienne quels que soient les textes. L'inégalité de fait apparaît dès le plus jeune âge dans la fréquentation des écoles. Selon des statistiques officielles, le pourcentage des filles dans l'enseignement primaire était de 24 % en 1955, avant l'indépendance, et de 44,5 % en 1986. Mais ces chiffres cachent le fait que l'assiduité scolaire des filles est moindre que celle des garçons. Parce qu'ils ne voient pas l'utilité de l'école pour les filles ou parce que les trajets à accomplir entre la maison et cette école posent des problèmes plus aigus que pour les garçons, beaucoup de parents sont responsables d'absences répétées, voire d'une interruption pure et simple du travail scolaire après deux ou trois années.

Malgré cette inégalité au départ, après la sélection du secondaire, on trouve quand même une étudiante pour deux étudiants au niveau des études supérieures, avec une prédilection pour la médecine où leur taux de réussite est supérieur à celui des hommes. L'accès des femmes aux professions libérales s'élargit chaque année, mais, si les 450 000 femmes actuellement au travail constituent le quart de la population active, un grand nombre restent cantonnées dans les tâches inférieures de l'agriculture et de l'industrie textile.

La bataille pour la scolarisation dans les campagnes et un meilleur accès à la vie professionnelle est dirigée, depuis 1956, par l'Union nationale des femmes de Tunisie (UNFT). Cette organisation, rattachée jusqu'à présent au parti gouvernemental, s'est démarquée du combat féministe mené par les intellectuelles pour conduire une action éducative et sanitaire auprès des couches populaires, surtout dans les campagnes. Elle revendique 100 000 adhérentes dans 500 sections.

A la faveur du vent de renouveau qui souffle sur la vie associative depuis un an, il est question que l'UNFT se détache du parti pour entamer une action autonome, ouverte aux différents courants de l'opposition. C'est là un moment important dans la vie de cette organisation de masse considérée comme un pilier du régime sous M. Bourguiba. Il lui faudra en particulier trouver des fonds extra publics pour un budget qui est de l'ordre de 400 000 dinars. Pour cette phase délicate, l'UNFT a élu à sa présidence, cet été, Mme Neziha Mezhoud, la première Tunisienne à avoir accédé aux fonctions de maire. Elles sont actuellement quatre au total à diriger des municipalités avec, en tout, trois cents conseillères municipales, encouragées dans leur action par sept femmes députés.

Après l'indépendance, l'UNFT a rapidement éclipsé d'autres organisations de femmes engagées dans le combat nationaliste, telle l'Union des femmes de Tunisie, créée en 1944 et dissoute en 1963 après avoir réuni en majorité des militantes communistes. L'hebdomadaire indépendant *le Maghreb* vient de donner la parole aux anciennes animatrices de ce mouvement. Leur jugement sur la situation des femmes tunisiennes en 1988 ? *« Elle est complexe et pleine de contradictions. Si nous nous référons au passé, nous pouvons dire que les femmes ont fait des pas de géant. Elles sont magistrats, ambassadeurs, médecins, professeurs de médecine, directeurs de banque. Elles sont députés, voire ministres, mais, au niveau des mentalités, il reste beaucoup à faire. Le regard que porte l'homme sur la femme n'est pas un regard de partenaire. La société tunisienne reste, dans tous ses rouages, une société masculine. »*

J. de L. G.

Un modèle de planification familiale

PAGE 219 de l'annuaire du téléphone en Tunisie, un encadré sur trois colonnes tranche sur les publicités de dimension généralement modeste : *« L'Office national de la famille et de la population est à votre service pour vous informer davantage et avoir la possibilité de choisir votre méthode d'espacement des naissances. Vous pouvez vous adresser au siège de l'office et aux centres régionaux qui se trouvent dans chaque gouvernorat. »*

Dans un pays qui compte un million quatre-vingt-douze mille femmes en âge de procréer, près d'un million de consultations de planification familiale ont eu lieu en 1988, une même personne pouvant évidemment s'être présentée plusieurs fois pendant ces dix mois. C'est un résultat sans équivalent en Afrique et un encouragement à poursuivre une action considérée depuis 1966 comme un élément inséparable de l'émancipation juridique de la femme.

Le prix des Nations unies en matière de population, décerné en 1987 à la Tunisie par M. Perez de Cuellar, orne le bureau du directeur de l'Office, le docteur Hedi Mhenni, par ailleurs professeur de pédiatrie, à côté d'affiches faisant du couple à deux enfants le modèle de la famille heureuse. Parmi les mesures citées par ce responsable pour aboutir à un taux de croissance démographique de 2,31 % en 1987, il y a le relèvement de l'âge minimum pour le mariage des femmes à dix-sept ans, la monogamie et toutes les dispositions de droit social découlant du Code du statut personnel, mais aussi, et en tout réalisme, *« la limitation des allocations familiales à quatre enfants, aujourd'hui, et à trois enfants, sans doute à partir de 1989 »*. Cette dernière décision est surtout de l'ordre du symbole puisque, actuellement, ces allocations se limitent à 4 dinars (environ 30 F) par enfant et par mois. Bien que ce taux de 2,31 % soit le plus bas du Maghreb, le Docteur Mhenni ne le considère nullement comme satisfaisant : *« Avec une population de 7 600 000 habitants en 1987, ça veut dire que nous serons 15 millions de Tunisiens dans vingt-huit ans. C'est inacceptable dans un pays où le taux de chômage est de 14 %. Pour faire face aux besoins en matière d'enseignement, on construit en moyenne deux écoles primaires par semaine et un lycée tous les neuf jours. On ne pourra pas continuer à ce rythme. »*

Selon une enquête récente de l'Office auprès de quatre mille ménages, 51 % des Tunisiens en âge de procréer utilisent une méthode contraceptive, contre 41 % en 1983. Mais il y a encore une grande différence entre la ville et la campagne. En milieu rural, moins d'une femme sur trois se donne les moyens d'éviter les grossesses à répétition.

A la clinique de l'Ariana, fleuron de l'Office dans la banlieue de Tunis, des jeunes femmes – médecins ou infirmières – montrent la panoplie contraceptive au visiteur étranger avec une totale absence d'inhibition. Selon leurs statistiques, 17 % des consultantes optent pour un des nombreux *« dispositifs intra-utérins »*, 12 % pour la ligature des trompes (après avoir signé un document attestant qu'elles choisissent cette solution en connaissance de cause), le reste se partageant entre la pilule et des méthodes *« traditionnelles »* à l'efficacité plus incertaine.

Dans l'attirail de campagne des équipes volantes en mission parmi les paysannes, des brochures utilisent un extrait du Coran que l'on peut interpréter comme le conseil d'espacer les naissances d'au moins trente mois. Le livre sacré – et pour cause – est muet sur les débats ouverts par la science contemporaine, mais, fait reparquable, les islamistes tunisiens ne font pas de la question un cheval de bataille.

J. de L. G.





TUNISIE — Un an d'état de grâce

« Tunis-sur-Lac »

Comment la capitale se voit en l'an 2000

Le malodorant lac de Tunis fut longtemps un obstacle au développement de la capitale. Son assainissement donne lieu à une spectaculaire opération immobilière.

LES odeurs nauséabondes qui, pendant très longtemps, ont accueilli le voyageur dès sa descente d'avion à Tunis ont disparu. Entre l'aéroport et le début de la ville, le visiteur était incommodé, surtout en été, par les émanations du lac lagunaire qui sépare une partie de la capitale de la mer. A la longue, les sceptiques finissaient par douter que les travaux, promis depuis des décades par les autorités, se réalisent un jour. Le lac et sa pollution faisaient partie du folklore tunisois. Contre toute attente, le problème a été pris à bras-le-corps il y a trois ans. Le lac va cesser d'empester. Mieux, dans sa partie aménagée, il va donner naissance à une ville nouvelle.

La capitale, dont l'histoire remonte à vingt-cinq siècles – elle aurait existé bien avant la fondation de Carthage, – connut au douzième siècle, alors que son université islamique était la première du monde musulman, une activité et une prospérité de grande place commerciale et bancaire. Elle comptait alors 100 000 habitants au maximum. Il y en avait déjà 500 000 à l'indépendance. Aujourd'hui, on évalue la population du Grand Tunis à 1,5 million, et on va vers les 2 millions à la fin du siècle.

A l'origine, Tunis – la Médina actuelle – tournait en partie le dos à la mer. La ville moderne s'est développée vers la Méditerranée grâce à des remblais successifs pendant le protectorat. Peu à peu la formation d'un banc de sable à La Goulette transforma la lagune en un lac marin peu profond. Au sable apporté par la mer s'ajouta la boue due à la pollution, l'endroit étant devenu le réceptacle des égouts de la ville moderne. A cause de cette pollution, rien n'était construit sur ces rivages peu engageants, alors qu'ils se trouvaient à quelques kilomètres d'une ville manquant d'espace pour s'étendre.

Le premier travail de la Société de promotion du lac de Tunis (50 % de capitaux tunisiens, 50 % de capitaux saoudiens) fut de restaurer la qualité des eaux. Il fallait enlever une bonne partie de la « laitue », mauvaise algue qui étouffait lentement ces eaux calmes et peu profondes où l'aidaient à proliférer une radiation solaire intense et une concentration élevée d'azote. Des tonnes et des tonnes de sédiments furent dragués en trois ans, tandis que les rivages étaient nivelés pour éliminer les zones marécageuses. Des entrepreneurs hollandais installèrent un système d'écluses que même la faible marée méditerranéenne peut ouvrir ou fermer, en vue d'assurer une circulation des eaux avec l'aide du vent.

Cinq cités

« *Au total*, nous a dit le directeur de la Société de promotion, sur l'immense chantier ouvert aux portes de la capitale, *le temps de rétention de l'eau ne dépasse pas vingt jours. J'ai pris un bain dans ce qui était naguère un cloaque pour montrer à tout le monde qu'il ne s'agit pas de paroles en l'air.* » Convaincre l'opinion publique est d'importance, car l'assainissement du lac s'accompagne d'une formidable opération immobilière. Non seulement les rivages anciens ont cessé d'être insalubres mais de grandes étendues ont été gagnées sur l'eau après avoir été remblayées.

C'est d'un projet grandiose, en tout début de réalisation, que nous ont entretenu avec passion et optimisme MM. Moncef Mouelhi, ministre de l'équipement et de l'habitat, et Mohamed Ali Bouleymane, secrétaire d'Etat chargé de l'habitat et de l'aménagement du territoire. Il s'agit de créer cinq cités autour de ce plan d'eau. Plus de 300 000 personnes devraient y vivre sur 1 200 hectares, dans des immeubles ou dans des villas. Outre les quartiers résidentiels, il y aura : un centre international qui reliera la ville actuelle aux cités nouvelles ; un quartier des affaires qui, sur 230 hectares, assurera l'extension du centre-ville de Tunis ; un centre d'activités commerciales, artisanales et industrielles ouvert à des activités non polluantes ; Carthage 2000, futur centre régional où les habitants des communes environnantes (La Marsa, La Goulette, Carthage, etc.) pourront accomplir des formalités ou des achats qui nécessitent aujourd'hui un déplacement pas toujours aisé au centre de Tunis. A cela s'ajouteront un terrain de golf, des plages publiques ou privées, des espaces verts, des réseaux piétonniers, etc.

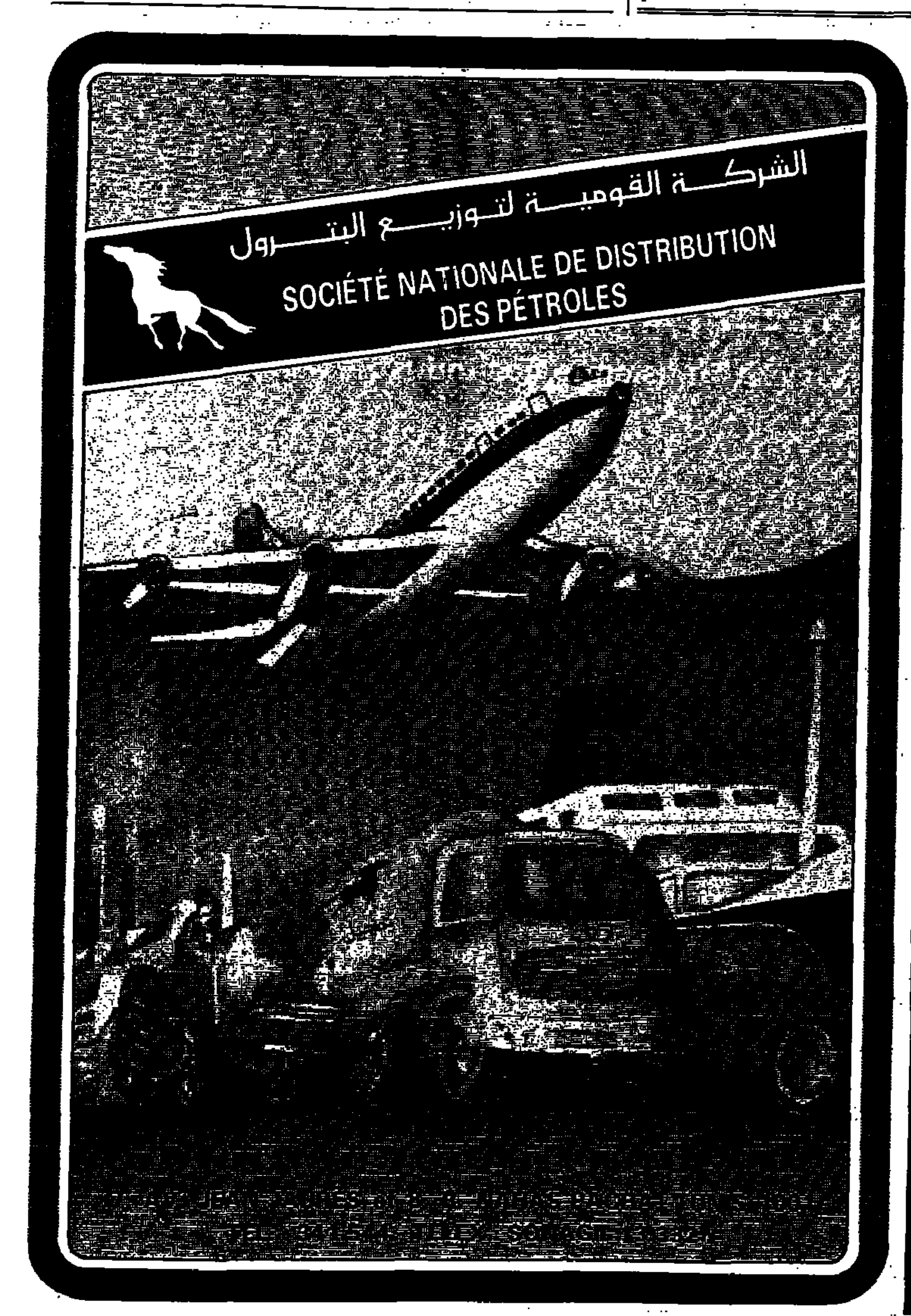
Il reste à trouver un nom à ce futur prolongement de la capitale. « *Pourquoi pas Tunis-Marine ou Tunis-sur-Lac ?* », nous a dit M. Mohamed Ali Bouleymane, en contemplant le coucher de soleil sur ce paysage que les dépliants publicitaires présentent déjà comme habités par de nombreux flamants roses. Il est des Tunisois pour s'interroger sur la rentabilité du projet ou, plus exactement, sur le nombre de personnes en mesure de se payer une telle acquisition.

« *Je connais l'objection*, nous dit M. Moncef Mouelhi, *mais je suis également bien placé pour connaître le goût des Tunisiens pour la pierre, parfois même au détriment d'autres investissements. Croyez-moi, nous savons ce que nous faisons.* » Les nouvelles cités seront destinées à tous, à partir des cadres moyens. « *Un appartement de trois pièces à 30 000 dinars* (un peu plus de 200 000 francs), *avec un crédit, ça représente 30 % du salaire pendant vingt ans*, note un financier. *Bien des familles sont prêtes à faire le pas.* »

La Société de promotion, qui se charge seulement de l'aménagement du site et de sa viabilisation avant de le revendre par parcelles à des promoteurs ou à de simples particuliers, a mis une première tranche à titre quasi expérimental sur le marché. En trois semaines, 22 hectares constructibles ont été enlevés par quelque deux cents particuliers pour une somme totale de 26 millions de dinars. Ce début est jugé très satisfaisant pour une opération qui est prévue pour durer jusqu'à l'an 2000 et au-delà.

Pour le moment, seuls une mosquée, financée par les Saoudiens, et le futur siège de la Société de promotion se dressent sur le site longé par de nouvelles voies de circulation rapide. « *Le style architectural retenu sera d'inspiration arabo-musulmane* », promet un prospectus. Certes, mais le mode de vie, le plus souvent en appartements pour familles éclatées – un ménage dont les deux conjoints travaillent, deux enfants – n'a plus grand-chose à voir avec la tradition. Il se peut qu'il y ait une part d'utopie dans le projet de « Tunis-sur-Lac ». Mais, à travers ce rêve, on voit bien l'image idéale que la Tunisie projette d'elle-même à la fin du siècle, et, malgré la mosquée des Saoudiens, il y a de quoi faire hurler plus d'un intégriste.

J. de L.G.





Un entretien avec le gouverneur de la Banque centrale

« Nous pouvons augurer une reprise »

nous déclare M. Ismaïl Khelil

(Suite de la page 5.)

— Quels réajustements préconisez-vous pour assurer à l'économie tunisienne une plus grande efficacité et une réelle compétitivité internationale ?

— Consciente de l'ampleur des défis qu'elle est appelée à affronter, la Tunisie s'est engagée depuis 1986 dans un vaste programme d'ajustement structurel destiné à remettre l'économie tunisienne sur le sentier d'une croissance saine et soutenue.

» Au premier chef de ces défis figure une pression constante sur le marché de l'emploi due à un croît démographique encore élevé ainsi que l'impérieuse nécessité de rétablir les équilibres budgétaires et financiers et de limiter l'accroissement de l'endettement extérieur.

» Or, pour relever ces défis et gagner le pari du développement, nous avons cherché à conférer à notre économie plus d'efficacité et de performances en axant notre stratégie sur trois éléments essentiels : la maîtrise de la consommation intérieure, la rationalisation des investissements et la promotion des exportations.

» Les mesures nécessaires ont déjà été prises pour perfectionner et parachever le cadre institutionnel de la promotion des exportations. Nous avons également procédé au réajustement du taux de change du dinar pour corriger l'appréciation de sa valeur par rapport aux monnaies de nos principaux partenaires et concurrents.

» Nous sommes cependant conscients que l'acte d'exporter n'est pas une chose aisée, puisqu'il suppose une économie efficace et compétitive. Or l'entreprise tunisienne ne peut améliorer sa compétitivité et s'orienter vers l'exportation que si elle évolue dans un environnement de concurrence créative dans lequel seront éliminées les entraves et les distorsions qui handicapent son développement.

» Aussi avons-nous opté pour la réhabilitation de l'entreprise comme centre privilégié de création de richesse et ce au moyen de l'assainissement de son environnement par une libéralisation progressive des différents aspects de l'activité économique.

Abaissement des droits de douane

— Cela se traduit comment ?

— Nous avons consacré le principe de la liberté de l'acte d'investir et, partant, celui de la responsabilisation de l'opérateur économique. Nous avons retenu également de libérer, d'une manière progressive, les prix à la production des produits industriels.

» Dans le domaine du commerce extérieur, le programme de redressement prévoit une sensible réduction des restrictions quantitatives et un abaissement substantiel des droits de douane.

» Par ailleurs, et partant de l'idée que toute mesure d'encadrement administratif des taux d'intérêt et des activités des institutions financières décourage la mobilisation de l'épargne, fausse les schémas d'investissement et les anticipations des agents économiques, et entrave la concurrence entre les différentes unités financières, nous avons engagé une véritable réforme financière devant assurer une meilleure allocation des ressources disponibles.

» C'est dans ce cadre que nous avons procédé à une déréglementation partielle des taux d'intérêt, supprimé toutes les formalités d'autorisation préalable de l'octroi des crédits par les banques et dynamisé le marché monétaire.

» Notre souci d'accroître les performances et l'efficacité de l'économie tunisienne se trouve également à la base de l'option de privatisation des entreprises publiques travaillant dans les secteurs non stratégiques. Cette approche permettra à l'Etat de se désengager des secteurs concurrentiels où l'initiative privée est à même d'atteindre, au moindre coût, les objectifs de croissance économique.

» Nous comptons compléter toutes ces mesures par d'autres visant à réduire davantage la protection excessive de l'entreprise tunisienne. Il s'agit notamment de l'activation de la réforme fiscale déjà engagée par l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en Tunisie.

— Les mesures décidées dans le cadre du plan de redressement dès 1986 et les correctifs apportés en octobre 1987 ont certes porté leurs fruits en ce qui concerne l'amélioration des équilibres internes et externes, mais ont-ils réellement stimulé l'investissement et suscité le regain de confiance escompté dans les milieux économiques tunisiens et étrangers ?

— Effectivement, les résultats enregistrés au terme de 1987 sont encourageants et prouvent que nous sommes sur la bonne voie.

» Mieux encore, les progrès enregistrés en matière d'assainissement de la situation économique et financière se sont affermis en 1988. Il en est résulté, notamment, une consolidation de nos paiements extérieurs et un sensible affermissement de nos réserves de change grâce à un essor sans précédent des recettes touristiques et à une poursuite de l'augmentation des recettes d'exportation. Nous avons maintenant des avoirs en devises qui couvrent trois mois d'importations contre à peine cinquante jours à fin 1987 et vingt-cinq jours à fin 1986.

» Toutefois, si le problème de l'emploi a continué à se poser avec une certaine acuité, la reprise des investissements devra le soutenir efficacement, et ce d'autant plus que le président Zine El Abidine Ben Ali avait, dès 1987, arrêté un ensemble de mesures destinées à rétablir la confiance des investisseurs et à améliorer l'environnement social. Ces mesures se rapportaient essentiellement à l'amnistie fiscale, à la réduction du coût du crédit, à l'assouplissement du régime de change, à l'amélioration des salaires minima et des traitements des agents de la fonction publique, à l'octroi, de nouveau, de facilités de crédit pour les salariés par les organismes de sécurité sociale et à l'amélioration du système de financement de la construction de logements.

» Des actions complémentaires ont été prises pour soutenir la dynamique de redressement économique et introduire les ajustements de nature à mieux répondre aux aspirations de la population.

— Avez-vous déjà pu en mesurer les effets ?

— Nous pouvons dire que ces mesures commencent à produire les effets attendus puisque l'investissement paraît reprendre de façon encourageante. Plusieurs indicateurs confirment cette tendance. Il s'agit principalement de la reprise des importations de biens d'équipement, qui progressent, au terme des huit premiers mois de 1988, de plus de 22 % à prix courants correspondant à 15 % à prix constants. Il y a également la forte progression, durant la même période, des déclarations au titre des projets orientés vers l'exportation. Il y a ensuite l'importante poussée de l'investissement appréhendée à travers le doublement des approbations des banques de développement.



Paiement régulier de la dette extérieure

» Cependant, et pour atténuer les effets des quelques goulets d'étranglement ressentis par certaines activités orientées vers le marché local, nous sommes en train d'étudier les mesures les plus indiquées pour consolider davantage la relance engagée. Ces mesures se situent principalement au niveau de l'adaptation de la législation du travail, de la réduction des charges sociales de l'entreprise et de l'aménagement du régime d'importation des biens d'équipement et du mécanisme de détermination du coût du crédit.

» Pour ce qui est de l'appréciation de la situation économique par les milieux financiers internationaux, nous pouvons affirmer que l'accélération de l'action d'ajustement et d'adaptation de l'économie, dans le cadre du programme de redressement, a permis de conforter l'image de marque de la Tunisie comme un pays honorant en priorité et à temps ses engagements extérieurs, et qui s'est toujours refusé de recourir au rééchelonnement de sa dette extérieure.

» D'ailleurs, la dernière analyse de risque pays publiée par la revue spécialisée *Euromoney* présente un témoignage actuel de l'appréciation très favorable que font les marchés financiers internationaux de la nouvelle orientation de l'économie tunisienne et de sa crédibilité, tant sur le plan politique que sur le plan économique. La Tunisie s'est classée en effet quarante-septième sur une liste de pays. Elle a récupéré quatre places sur son rang en 1987. La Tunisie se classe ainsi la première de tous les pays africains, y compris l'Afrique du Sud. Son risque est même mieux apprécié que celui de certains pays pétrolier tels que les Emirats arabes unis ou le Venezuela.

— La cession au privé d'un certain nombre d'entreprises publiques et de sociétés étatiques est à l'ordre du jour. Comment comptez-vous procéder à cette option ? Est-elle conciliable avec les mécanismes et la situation actuelle du marché financier ?

— De nos jours, la privatisation est en vogue partout dans le monde. L'intérêt qu'elle suscite est à la mesure de la prise de conscience de la nécessité de limiter l'interventionnisme de l'Etat dans la gestion courante des activités économiques. Il sera ainsi possible à l'Etat de mieux assumer le rôle important qui lui incombe dans l'organisation de la vie politique, économique et sociale du pays.

» Nous considérons, en Tunisie, qu'il est indiqué de faire preuve de pragmatisme en matière de privatisation. Aussi avons-nous opté, au moins dans une première phase, pour la méthode privilégiant l'examen du cas par cas en attendant de concevoir, au fil de l'expérience, une approche globale pouvant comporter plusieurs variantes pour tenir compte des particularités propres à certaines entreprises à privatiser.

» C'est dans ce contexte que nous avons déjà entrepris et réussi avec l'aide des organismes financiers internationaux et des banques locales certaines opérations de privatisation, notamment dans le secteur touristique et celui des industries textiles. Nous sommes actuellement en train de revoir l'ensemble des textes réglementaires régissant les entreprises publiques pour améliorer et simplifier la procédure de privatisation de celles qui évoluent dans des secteurs concurrentiels non stratégiques.

» Nous estimons que le système financier a un rôle important à jouer dans la concrétisation du programme de privatisation. Avec la mise au point de la réforme de la Bourse et du marché financier et l'harmonisation des mesures d'encouragement aux épargnants et aux investisseurs, la Bourse sera à même de jouer un rôle plus dynamique dans la restructuration du capital des entreprises publiques, le développement de l'actionnariat populaire et l'attrait des capitaux extérieurs. Les banques auront également à occuper une place de choix, notamment en se chargeant de l'évaluation des entreprises à privatiser, en prenant en portage une partie ou la totalité du capital des entreprises concernées, et ce afin de la placer ultérieurement auprès de leurs partenaires ou chez des investisseurs locaux ou étrangers intéressés, et, enfin, en utilisant leur réseau d'agences pour démarcher, avec la Bourse et les agents de change, le petit actionnariat.

Assouplissement du contrôle des changes

— Tunis, place financière internationale : c'est là un thème qui a été développé au début des années 80. Est-il encore d'actualité et, dans l'affirmative, quelles en sont les implications au niveau des infrastructures d'accueil, des institutions financières et du débat actuel sur la libre convertibilité du dinar ?

— En réalité, la volonté des autorités monétaires de faire de Tunis une place financière ne date pas d'aujourd'hui. En effet, depuis 1976, une loi a autorisé les banques étrangères travaillant essentiellement avec des non-résidents à s'installer dans notre pays. Cette législation régissant les banques off-shore a été par la suite revue dans le sens de l'amélioration de leur intégration dans l'économie tunisienne, du renforcement des avantages fiscaux prévus en leur faveur et de la simplification des règles de leur fonctionnement, tout en veillant à la consolidation de la crédibilité de la place de Tunis.

» Nous sommes, par ailleurs, convaincus que le contrôle des changes constitue une entrave réelle pour la transformation de Tunis en place financière internationale. C'est pourquoi nous avons accéléré l'action d'assouplissement progressif des formalités de contrôle des changes. Les toutes dernières manifestations de cette action ont porté sur la promulgation d'une amnistie des changes, l'autorisation des résidents à avoir des comptes en dinars convertibles et en devises pouvant abriter, dans les conditions légales et réglementaires, certaines catégories de leurs avoirs et l'amélioration des avantages de change octroyés aux exportateurs.

» Nous comptons également impliquer les banques et les entreprises dans le traitement des opérations de change et de trésorerie devises. A cet effet, nous avons mis les dernières retouches aux textes nécessaires pour doter la place de Tunis d'un véritable marché monétaire en devises.

» Nous sommes déterminés à poursuivre cette action et à consolider progressivement la libéralisation externe nécessaire à l'éclosion de Tunis comme place financière et commerciale régionale. Par libéralisation externe, nous entendons l'ouverture du marché financier local aux flux financiers internationaux, la suppression progressive du contrôle des changes et son corollaire l'évolution vers la convertibilité externe du dinar et l'élimination des obstacles à l'entrée sur le marché local des institutions financières étrangères qui acceptent d'intervenir efficacement dans le financement de l'économie nationale.

» Certes, la situation actuelle de l'économie tunisienne, qui est encore sous un plan d'ajustement, et le niveau encore réduit de nos réserves de change rendent nécessaire d'engager la politique de libéralisation financière externe par étapes et avec prudence, mais nous avons déjà arrêté une stratégie détaillée devant permettre, l'amélioration de la situation économique aidant, de construire le huitième plan, qui commence en 1992, autour de l'objectif essentiel de la convertibilité du dinar.

Propos recueillis par MICHEL DEURÉ.

Politique

Le référendum du 6 novembre sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie

MM. François Mitterrand et Michel Rocard ont lancé, vendredi 4 novembre, un dernier appel à participer et à voter « oui » au référendum sur la Nouvelle-Calédonie. Le premier ministre, qui participait à un meeting à Lille, s'est attaché à répondre aux arguments d'une partie de la droite et de l'extrême droite, notamment sur l'amnistie que prévoit le projet de loi soumis à référendum, et sur le fait que le « oui » n'est pas un vote pour l'indépendance.

Le président de la République, qui s'exprimait à la télévision, a de nouveau demandé un geste de *« fraternité »*, en réaffirmant que le référendum est la condition même de la signature des accords de Matignon et que la victoire du « oui » serait *« celle de la France tout entière »*. *« Plus nombreux vous serez à voter dimanche,* a déclaré M. Mitterrand, *plus fort et plus solide sera le pacte national dont dépend l'avenir. »*

Les cinq dirigeants des principaux partis politiques ont répondu au président de la République sur TF 1 quelques minutes après son allocution. Le secrétaire général du RPR, M. Alain Juppé, a reproché à M. Mitterrand un *« oubli »* et une *« déformation »* dans son intervention, en soulignant que le gel du corps électoral sur le territoire, pour le référendum d'autodétermination de 1998, est la « raison fondamentale » de la non-participation du RPR à l'actuel référendum.

Pour le FN, M. Jean-Marie Le Pen a appelé les *« patriotes »* à voter « non », en estimant que les arguments de M. Mitterrand sont *« fallacieux »* et que, par son intervention télévisée, le président de la République a donné un caractère *« plébiscitaire »* à cette consultation.

Pour l'UDF, M. Pierre Méhaignerie a renouvelé son appel à voter « oui » — car, a-t-il dit, *« les hommes de toutes tendances responsables en Nouvelle-Calédonie me le demandent »* — tout comme M. Henri Emmanuelli, numéro deux du PS et Mme Gisèle Moreau, membre du secrétariat du comité central du PCF, qui a appelé à la *« vigilance »* contre les *« colonialistes »* pour assurer le respect des accords de Matignon, acceptés par les communistes, car le FLNKS en est *« coauteur »*.

Président du FLNKS, M. Jean-Marie Tjibaou, a mis en garde, à ce propos, les Néo-Calédoniens en jugeant, vendredi sur Europe 1, qu'une faible participation ou un faible taux de « oui » sur le territoire — c'est-à-dire *« un résultat un peu riquiqui »* — signifieraient *« qu'il n'y a plus d'accords Matignon. (...) Si, en Nouvelle-Calédonie,* a précisé M. Tjibaou, *il n'y a que 30 % de « oui », ça va être difficile pour les militants canaques de penser qu'en face il y a un appui aux accords Matignon ».*

Enfin, M. Tjibaou a réaffirmé que l'idée d'organiser le référendum du 6 novembre résulte de discussions entre le gouvernement, le FLNKS et le RPCR. M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, a précisé à ce sujet, à Perpignan, que le choix du référendum répondait *« à une demande expresse de M. Tjibaou approuvée par M. Lafleur »*.

Tandis que M. Yvon Briant, secrétaire général du CNI, partisan du « non » affirmait à l'avance qu'il n'accepterait pas que le FN *« revendique l'ensemble des suffrages négatifs »*, plusieurs personnalités d'extrême gauche signaient un texte commun pour dénoncer *« l'imposture »* du référendum du 6 novembre et appeler à *« ne pas voter dupe »*.

« Une garantie solennelle : la vôtre ! »

déclare le président de la République

« Mes chers compatriotes

» Je viens vous parler ce soir de la Nouvelle-Calédonie. Et, à moins de deux jours du référendum, je vous pose une seule question.

» Là-bas, des hommes, qui se sont affrontés, combattus parfois jusqu'au sang, jusqu'à la mort — vous en avez vu les images tragiques, — ces hommes se sont enfin réconciliés.

» Les deux principales communautés de l'archipel se trouvaient face à face. Le calme est revenu.

» Elles vous demandent maintenant, ensemble, de voter pour garantir leur avenir dans la concorde retrouvée. Et pour cela elles attendent de vous, elles espèrent de vous le geste de fraternité qui consacrera leur accord, signé le 26 juin dernier, à l'invitation du premier ministre, M. Michel Rocard, par les représentants qualifiés des populations néo-calédoniennes, Messieurs Lafleur et Tjibaou.

» Alors, voilà. Oui ou non, approuvez-vous cet accord ? Voulez-vous les aider ? Allez-vous prendre la main tendue ou bien la refuser ? C'est, je le répète, la seule, la vraie question à laquelle vous aurez à répondre dimanche.

» Mais que dit cet accord ? Que dans dix ans en 1988, les habitants du territoire décideront eux-mêmes et librement de leur destin.

» Dix ans, c'est en effet le temps jugé nécessaire pour réduire les inégalités, former les jeunes, habituer les citoyens aux responsabilités, construire les équipements indispensables au progrès, routes, écoles, dispensaires, veiller à l'épanouissement des diverses cultures, bref, pour que la confiance l'emporte sur la violence.

» Et pendant ces dix ans, nous épaulerons, à nous tous, la Nouvelle-Calédonie pour qu'elle réussisse son développement et réapprenne à vivre en paix.

» S'il en est ainsi, vous penserez peut-être : mais pourquoi un référendum ? Pour une raison essentielle. Sans la promese de ce référendum, c'est-à-dire sans l'espoir du soutien du peuple français, il n'y aurait pas eu d'accord.

» Depuis 1945, le Parlement a changé sept fois le statut de la Nouvelle-Calédonie. Il fallait en finir avec cette instabilité et apporter une autre garantie. Plus solennelle encore. Celle du peuple lui-même : la vôtre.

» Mes chers compatriotes, le choix vous appartient. Mais sachez-le : plus nombreux vous serez à voter dimanche, plus fort et plus solide sera le pacte national dont dépend l'avenir.

» La victoire du « oui » ne sera la victoire de personne sur personne, mais celle de la France tout entière.

» Vive la République !

» Vive la France ! »

Le nouveau système institutionnel

Jusqu'au 14 juillet 1989, l'Etat continuera d'administrer directement le territoire, comme il le fait depuis le 14 juillet 1988.

A partir du 14 juillet 1989, la Nouvelle-Calédonie connaîtra un nouveau système institutionnel :

— Le haut commissaire, représentant l'Etat, continuera d'exercer le pouvoir exécutif ; il sera assisté par un comité consultatif, composé par les présidents des trois provinces et le président du congrès.

— Trois provinces seront en effet créées, en remplacement des quatre régions actuelles : la province nord, la province des îles Loyauté et la province sud, autour de Nouméa, cette dernière étant peuplée majoritairement d'Européens.

— Entre le 1er juin et le 14 juillet 1989, après révision des listes électorales, chaque province élira son assemblée pour six ans au scrutin de liste proportionnel (15 membres pour la province nord, 7 membres pour la province des îles Loyauté et 32 membres pour la province sud).

— Chacune de ces assemblées élira ensuite son président, à la fois chef de l'administration et chef de l'exécutif de la province.

— Ces provinces seront *« le moteur des réformes entreprises pour rééquilibrer la vie du territoire »*. Elles auront en charge la formation professionnelle, l'amélioration des conditions de vie (couverture sociale, logement, équipements sanitaires), la mise en valeur des héritages culturels, le développement de la production agricole et industrielle, l'insertion sociale de la communauté mélanésienne. Elles recevront des ressources financières du territoire et de l'Etat ; elles bénéficieront du concours de fonctionnaires mis à leur disposition par l'Etat et par le territoire, en étant autorisées à recruter du personnel contractuel. Des contrats de développement seront signés entre l'Etat et chaque province.

— Les trois assemblées de province réunies formeront le congrès du territoire.

— Le territoire conservera des compétences de coordination et ses prérogatives s'exerceront sur les matières qui ne pourront pas être transférées aux provinces (fiscalité, budget territorial, routes, hôpitaux).

— Un comité économique et social représentera les groupements professionnels, les syndicats, les associations. Il donnera un avis consultatif sur les projets à caractère culturel, économique ou social qui lui seront soumis par le congrès, les assemblées de province, le Conseil consultatif coutumier ou le haut-commissaire.

— Un Conseil consultatif coutumier du territoire sera en effet créé pour traduire l'importance des traditions dans l'organisation sociale de la communauté mélanésienne. Il donnera son avis sur les questions de droit civil particulier et de droit foncier ;

— L'Etat, représenté par le haut-commissaire, conservera les compétences qui sont liées à la souveraineté nationale et celles qui lui permettront d'exercer sa fonction arbitrale (relations extérieures, Trésor, maintien de l'ordre, justice, audiovisuel). Les grandes orientations de l'économie calédonienne (mines, propriétés foncières), la répartition et la mise en œuvre des grands investissements, ainsi que la création d'une agence de développement de la culture canaque relèveront également de sa responsabilité ;

— En 1998, un référendum d'autodétermination conclura le processus ouvert par la loi référendaire. Le scrutin aura lieu conformément aux dispositions de l'article 53 de la Constitution. Y participeront tous ceux qui seront inscrits sur les listes électorales en Nouvelle-Calédonie à la date de la consultation et qui auront résidé sur le territoire depuis le 6 novembre 1988.

« Les auteurs d'assassinat seront jugés »

souligne M. Michel Rocard

LILLE

de notre envoyé spécial

Le dernier meeting du Parti socialiste, qui a réuni deux mille cinq cents personnes au palais des sports Saint-Sauveur, à Lille, le vendredi 4 novembre, a permis à MM. Pierre Mauroy, Louis Mermaz et Michel Rocard de répondre aux arguments de ceux qui appellent à voter *« non »* ou à s'abstenir dimanche. Quatre ministres socialistes — Mme Edwige Avice et MM. Louis Le Pensec, Michel Delebarre et Jacques Mellick — assistaient à cette réunion, ainsi que deux membres du gouvernement représentant l'« ouverture », MM. Michel Durafour et Thierry de Beaucé.

M. Mauroy a affirmé que *« pour la première fois »*, s'agissant de l'avenir d'un territoire d'outre-mer, *« les électeurs auront à juger, non pas d'une solution imposée par les circonstances, mais d'une méthode élaborée par les parties en présence »* et que les accords de Matignon représentent *« un modèle de décolonisation réussie »*. *« Le plus sûr moyen d'aller à l'indépendance immédiate, c'eût été de rester dans la violence et dans la tragédie »*, a assuré le premier secrétaire du PS.

M. Mermaz a souligné ce que ces accords doivent à la réélection de M. François Mitterrand, qui *« a arrêté un enchaînement fatal »*. Le président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale a déclaré, au sujet de l'avenir dont la Nouvelle-Calédonie sera appelée à décider dans dix ans : *« Nous préférons qu'elle reste française, mais si elle choisit l'indépendance, nous pourrons espérer que ce soit dans l'association avec la France. »*

Voter « oui », ce n'est donc pas, selon les socialistes, voter pour l'indépendance du territoire. Ce n'est pas non plus réhabiliter les auteurs de crimes. Rendant hommage, après M. Mauroy, aux gendarmes tués à Fayaoué — deux d'entre eux appartenaient au groupement de gendarmerie de Villeneuve-d'Ascq, dans la banlieue de Lille — le premier ministre a déclaré : *« L'amnistie n'est pas l'oubli. Elle est un geste de pardon, pour que la vie reprenne et continue (...). »* Il a souligné que cette amnistie *« ne s'étend pas aux auteurs directs des crimes d'assassinat, qui, même remis en liberté provisoire, resteront inculpés et seront jugés conformément à la loi »*.

M. Rocard a pris soin aussi, en citant les accords de Matignon, de montrer que le référendum, dans lequel M. Jacques Lafleur avait déclaré voir *« une opération de politique politicienne »* (*le Monde* du 5 novembre), est partie intégrante de ces accords, tels qu'ils avaient été signés par M. Lafleur, par M. Tjibaou et par le premier ministre lui-même. *« Comme l'a dit le président de la République » : « Sans le référendum, il n'y aurait pas eu l'accord »*, a affirmé M. Rocard.

P. J.

Vivre ensemble

(Suite de la première page.)

Les Calédoniens avaient en effet reçu l'assurance de disposer d'un statut d'autonomie assez évolutif pour laisser l'avenir ouvert, y compris à l'indépendance, alors que le territoire ne comptait encore aucun indépendantiste déclaré. Cinq ans plus tard, en 1963, au mépris de la parole donnée, le statut Jacquinot rétablissait l'ancien pouvoir colonial.

En 1985, au terme d'une longue période insurrectionnelle, le FLNKS et le RPCR avaient accepté, bon gré mal gré, le statut Pisani revu et corrigé par le gouvernement Fabius, et la participation des deux camps aux élections régionales avait ramené le calme sur le territoire avec un système institutionnel plus équilibré. Un an plus tard, en 1986, la politique suivie par le gouvernement Chirac détruisait délibérément cet équilibre et s'effondrait avec le drame d'Ouvéa.

L'impact moral de la procédure référendaire empêchera peut-être qu'il y ait une troisième déconvenue.

Si les Calédoniens ne changent pas d'avis, rien ne pourra entraver l'application des accords de Matignon. Ils seront maîtres du jeu suivant les règles qu'ils ont eux-mêmes fixées. Et il s'agira bel et bien d'un jeu politique inédit.

Les indépendantistes, qui contrôleront deux des trois futures provinces, celle du Nord et celle des îles Loyauté, s'emploieront à convaincre les caldoches qu'ils sont capables de construire et de gérer un Etat pacifique, libéral et moderne. Ils auront dix ans pour prouver aux caldoches que l'avenir de la Communauté européenne passe par l'avènement d'une nation indépendante associée à la France. Jean-Marie Tjibaou tentera d'être prophète en son pays.

Deux paris opposés

Jacques Lafleur fait le pari inverse : il se déclare certain que, dans dix ans, les thèses du FLNKS auront démontré leur caractère utopique et que les dirigeants indépendantistes auront prouvé leur incapacité à répondre aux aspirations des populations locales. Il ne doute pas qu'en conséquence la plupart des Canaques comprendront alors que leur avenir demeure indissociablement lié à celui de la France.

Si le calendrier inscrit dans le projet de loi référendaire est respecté, le sort de ces deux paris concurrents dépendra du scrutin d'autodétermination de 1998.

Trop beau pour être possible ? Le proche passé calédonien invite, en effet, à la circonspection. Ce serait la première fois que la Nouvelle-Calédonie connaîtrait dix ans consécutifs de tranquillité.

Le rôle de l'Etat, dont le représentant à Nouméa disposera du pouvoir exécutif, sera déterminant dans l'arbitrage de cette partie difficile au cours de laquelle le pouvoir central s'est engagé à rendre justice aux Canaques, en les aidant à accéder aux postes de responsabilité dans tous les secteurs, sans léser pour autant les caldoches. La pratique quotidienne de ce grand écart n'ira pas sans tiraillements.

Pour peu que les forces politiques métropolitaines aient la sagesse de ne pas trop interférer dans cette tentative d'auto-décolonisation, il est permis d'espérer que le meilleur, grâce à la prise de conscience des adversaires d'hier, succédera au pire.

La Nouvelle-Calédonie a-t-elle, au demeurant, encore le choix ? A supposer que les accords de Matignon soient appliqués jusqu'à leur terme, l'échéance de 1998 ne marquera pas, loin de là, la fin du chapitre qui s'ouvrira lundi.

Si dans dix ans le verdict des urnes se révèle favorable aux indépendantistes, cela ne sera, en toute hypothèse, qu'à une faible majorité. Les caldoches resteront, pour le FLNKS, des interlocuteurs inévitables.

Si, à l'inverse, les partisans du maintien de la Nouvelle-Calédonie au sein de la République française demeurent majoritaires, la revendication nationaliste des Canaques n'en disparaîtra pas pour autant.

Dans les deux cas, le territoire se trouvera en état de partition. Chacune des deux parties de la Grande Terre aura, de toute façon, besoin du soutien de la métropole.

Sans que les uns et les autres en aient aujourd'hui conscience, la première vertu du référendum sera peut-être ainsi de conduire les frères ennemis, sous le regard fraternel de la métropole, à tenter de devenir demain... inséparables.

ALAIN ROLLAT.

Le général Massu votera « oui »

Le général Massu a annoncé qu'il voterait « oui » au référendum sur la Nouvelle-Calédonie, dans une déclaration que publie samedi 5 novembre le quotidien *la République du Centre*.

Le général Massu, qui s'est retiré près de Montargis (Loiret), estime que *« nos expériences indochinoises et algériennes nous invitent à ne pas rééditer les mêmes erreurs »* et situe sa prise de position *« en tant que chrétien »*. L'accord Lafleur-Tjibaou est *« une chance à saisir »*, ajoute-t-il. *« Ils sont au cœur du problème et non dans l'abstraction frileuse et pessimiste. »*

« Les raisons pour s'abstenir de Jacques Soustelle, poursuit le général, *me font penser dans leur esprit à celles qu'il mettait en avant au début de 1961 pour pousser l'armée à la rébellion contre le général de Gaulle. »*

« Quant aux raisons de Jean-Marie Le Pen de voter « non », elles oublient complètement notre expérience algérienne. Il est vrai que le lieutenant Le Pen, qui a combattu sous mes ordres — pour l'Algérie française — et est devenu ensuite l'ennemi numéro un des immigrants, n'est pas à une contradiction près », conclut le général Massu.

● **Le Parti démocrate français appelle à voter « oui ».** — *« Au-delà d'une exploitation politicienne possible, au-delà des manœuvres, des arrière-pensées, il faut avant tout considérer l'avenir de la Nouvelle-Calédonie et de ses habitants »*, souligne le Parti démocrate français dans une déclaration publiée le vendredi après-midi 4 novembre. *« Le « oui » du Parti démocrate français est un « oui » d'espoir : répondre « non » à ce référendum,* selon le PDF, qu'anime M. Guy Gennesseaux, *serait fermer la porte à ces espoirs, et une abstention massive donnerait à penser à nos lointains compatriotes que la métropole se désintéresse d'eux. »*

Par ailleurs, le PDF, qui avait soutenu la candidature de M. Chirac à l'élection présidentielle, reproche au RPR sa *« dérive droitière »*.

POINT DE VUE

Fraternité et imposture

FAIRE passer la raison d'Etat pour de la fraternité, c'est l'imposture que constitue le référendum du 6 novembre.

La fraternité consisterait plutôt à prendre en considération la revendication d'indépendance du peuple kanak.

L'imposture consiste à faire croire aux Français qu'ils vont voter pour permettre aux caldoches et aux Kanaks de faire la paix. Mais ni ces accords ni la manne financière promise — si elle est débloquée — ne sont de nature à permettre une transformation des structures coloniales existantes. L'égalité est fictive et la fraternité, douteuse.

Le référendum évite un débat de fond sur la question : la Constitution permet-elle la décolonisation ? L'interprétation donnée à la notion de « populations intéressées » serait pourtant édifiante. Si, en effet, le principe « une personne égale une voix » était intangible aux yeux du Conseil constitutionnel, cela voudrait dire que, pour s'affranchir de l'Etat français, seule la révolte pourrait aboutir, et cela serait grave. Si la Constitution entérinait la colonisation et interdisait la décolonisation, nous toucherions le fondement le plus inavouable de notre République.

On berne le « peuple de gauche » lorsqu'on lui fait croire qu'il sera solidaire des Kanaks en votant oui. En réalité, si les Kanaks ont jugé bon de signer les accords de Matignon parce qu'ils subissent un rapport de forces très défavorable, sur quel soutien du « peuple de gauche » ont-ils pu s'appuyer jusqu'à présent pour négocier de meilleurs accords ?

On conforte la droite en souhaitant publiquement, comme l'a fait à plusieurs reprises le premier ministre, que la Nouvelle-Calédonie reste dans le giron français. On conforte les caldoches, car ce qu'ils ont accepté ne met pas en péril l'essentiel : le « rééquilibrage » des Kanaks par rapport à eux est faussé d'avance : le gel électoral choisi les maintiendra majoritaires dans dix ans. Présenter M. Lafleur comme un sage relève de la farce. Il a seulement très bien compris ses intérêts.

La fraternité mise en scène est censée être contagieuse. Elle devrait miraculeusement réconcilier les Français entre eux. En fait, il s'agit d'une opération de politique intérieure réalisée sur le dos des Kanaks. Ils sont les premières victimes de l'ouverture à droite.

Non, les anticolonialistes, les démocrates conséquents ne peuvent passer sous silence l'imposture présentée à la télévision par une publicité politico-touristique honteuse qui est une insulte au peuple kanak. Faut-il voter nul ou ne pas voter ? *En tout état de cause, il ne faut pas voter dupe, et il faut exiger l'indépendance kanak et l'amnistie sans exclusive pour tous les prisonniers.*

Ce texte a été signé par :

Des anciens des réseaux de soutien au FLN algérien : Guy Bourgeois, Georges Fontenis, Georges Mattei, Michel Ravelli, Roger Rey, Paul Denais.

Des militants engagés dans les mouvements de solidarité avec la lutte du peuple kanak : Michèle Barrou, Jean-Christophe Berrier, Liliane Breton, François Caussarieu, Daniel Guerrier, Emir Harbi, Medhi Lallaoui, Bernard Riguet, Christian Drouet.

Des syndicalistes : Alain Ancel, David Assouline, Yves Roupsard, Paul Tomiche, Christian Ursulet.

Des militants politiques : Chantal Chetouti, (« Rénovateurs communistes »), Jean-Pierre Duteuil (OCL), Maurice Joyeux (Fédération anarchiste), Alain Krivine (LCR), Marco Sazzetti (UTCL).

Il est aussi signé par : Claude Gabriel et Vincent Kermel (auteurs de *« Nouvelle-Calédonie : les sentiers de l'espoir »*), Vincent Placoly (écrivain antillais) et Patrick Tort (philosophe).

Politique

La discussion budgétaire à l'Assemblée nationale

Les députés ont adopté, en première lecture, dans la nuit du vendredi 4 au samedi 5 novembre, le projet de budget de la culture et de la communication. Seuls les socialistes l'ont approuvé. Les communistes se sont abstenus, tandis que les députés UDF, RPR et UDC ont voté contre. Ce vote unique n'a pas permis aux différents groupes de nuancer leur soutien ou leur opposition à l'un ou l'autre des budgets. *« Positivement favorables »* au budget de la culture, comme le soulignait M. Georges Hage (PC, Nord), les communistes étaient, en revanche, hostiles à celui de la communication et se sont donc abstenus sur les deux budgets. Par contre, les centristes, par la voix de M. Bernard Stasi, précisèrent qu'ils se seraient abstenus sur le budget de la communication s'il avait été distinct de celui de la culture, et ont finalement décidé de rejeter l'ensemble des crédits.

D'un montant total de 9,926 milliards de francs, le budget de la culture et de la communication est en hausse de 12,8 % par rapport à 1988, et représente 0,77 % du budget général de l'Etat.

Audiovisuel : unanimité pour la défense du secteur public

« Est-ce que je rêve ? Est-ce bien en cette enceinte que, voici deux ans, j'entendais prôner les vertus de la privatisation, de la concurrence entre chaînes publiques et privées ? Que j'entendais, sous les acclamations, le gouvernement annoncer la baisse brutale de la redevance ? ».

M. Lang pouvait en effet ne pas en croire ses oreilles. Orateurs de gauche comme de droite s'étaient succédés pendant près de deux heures à la tribune, pour défendre avec une surprenante unanimité et une rare conviction le secteur public de l'audiovisuel, protester contre l'invasion démesurée de la publicité à la télévision et déplorer les faibles ressources des chaînes publiques.

Ainsi, tout en soulignant le *« courage »* du gouvernement, qui avait pris la responsabilité d'augmenter la redevance, **M. Robert-André Vivien** (RPR, Val-de-Marne), rapporteur spécial budget au nom de la commission des finances, dénonça *« l'incohérence dans l'affectation de cette redevance, dont 36 % reviennent à FR 3 alors que le taux d'audience de cette chaîne est faible et qu'il existe sept autres sociétés de secteur public. »* M. Vivien jugea également anormal qu'Antenne 2 soit financée à hauteur des deux tiers par les ressources publicitaires.

L'adage selon lequel les chaînes publiques doivent être financées par des fonds publics et les chaînes privées par des fonds privés, semblait en effet partagé par tous les députés, même si aucun d'entre eux ne précisa les moyens de l'assurer...

La publicité, jugée définitivement coupable de nombreux maux, doit être restreinte sur les chaînes publiques, s'accordèrent à dire les différents orateurs, tout en exprimant leur préférence pour une limitation en durée contrairement à la limitation en valeur proposée par le gouvernement. *« Les incendiaires d'hier voudraient se transformer aujourd'hui en pompiers ! »* remarqua **M. Bernard Schreiner** (PS, Yvelines), rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, à l'adresse de ses collègues de l'opposition. Lui-même estima que *« si les intentions de défense du service public étaient manifestes dans ce budget, les moyens accordés étaient insuffisants »*. *« C'est un budget d'attente,* ajouta M. Schreiner, *qui ne doit pas dissimuler la nécessité d'une réforme d'envergure »* du secteur audiovisuel public.

Soulignant à son tour la trop forte emprise de la publicité, **M. Michel Péricard** (RPR, Yvelines), qui fut le rapporteur de la loi Léotard, observa que cette loi, *« après deux ans d'existence, pourrait être amendée »*. L'orateur du groupe RPR proposa notamment de réduire la publicité sur les chaînes publiques et de rendre aux chaînes privées une liberté plus grande.

Au nom des centristes, **M. Bernard Stasi** (CDS, Marne), approuva la volonté du gouvernement de *« renforcer le secteur public »* et la décision de baisse de la TVA (de 7 % à 5,5 %). L'UDC, comme l'UDF qui déposa d'ailleurs un amendement en ce sens, auraient souhaité l'abaissement de ce taux à 2,1 % (celui qui est d'ores et déjà applicable à la presse écrite).

Les députés de l'opposition se retrouvèrent également pour critiquer l'insuffisance des crédits destinés à la création. *« Ce budget est sans ambition,* observa M. Stasi, *et on a l'impression que tout est suspendu à la réforme de l'audiovisuel à venir. »* Cette réforme est d'ailleurs déjà jugée trop timide par les communistes, qui ne pardonnent toujours pas au gouvernement d'avoir renoncé à supprimer la loi Léotard. Quant au budget, il ne répond pas aux vœux du groupe communiste sur la suppression des coupures publicitaires et la renationalisation de TF 1, *« une entreprise où on vend des téléspectateurs aux publicitaires et non plus des programmes aux téléspectateurs »*.

En réponse aux différents orateurs, **Mme Catherine Tasca**, ministre déléguée chargée de la communication, souligna que son budget répondait au souci de *« créer un secteur public fort »*. *« Il faudra, toutefois, plus d'une année, plus d'un budget pour y parvenir »*, ajouta-t-elle.

Elle a également précisé qu'elle allait engager, *« dans les trois mois »*, une concertation avec les organisations syndicales du secteur public pour définir *« ses missions, la gestion des ressources humaines et des moyens financiers, les problèmes de la création et ceux de l'environnement international »*. Cette concertation devra déboucher *« sur un projet d'entreprise »*. *« L'audiovisuel est malade de ses réformes. Nous ne choisissons pas la voie d'une nouvelle législation, mais celle de la concertation »*, a conclu Mme Tasca.

PASCALE ROBERT-DIARD.

Le RMI devant le Sénat

M. Estier (PS) juge le texte « dénaturé sur le fond »

Les importantes modifications apportées par la majorité sénatoriale, favorable à l'opposition, à la version du projet de loi instituant le Revenu minimum d'insertion (RMI) approuvée par l'Assemblée nationale ont conduit les socialistes et les communistes à s'abstenir dans le vote final.

Pour **M. Claude Estier** (Paris), président du groupe socialiste, le débat, au Sénat, commencé mercredi 2 novembre (*le Monde* des 3, 4, et 5 novembre) a permis *« des améliorations non négligeables sur la forme »* mais a surtout conduit à un texte *« dénaturé sur le fond »*.

Mobilisation des bonnes volontés

De son côté, **M. Claude Evin**, ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, a regretté que la majorité sénatoriale ait suivi une logique conduisant *« à une distinction entre les responsabilités de l'Etat et celles des collectivités locales »* au lieu, comme le voulait le gouvernement, d'organiser une mobilisation de *« toutes les volontés »*.

Dans la dernière partie du débat, vendredi, le Sénat a voté, sur proposition du RPR, une disposition nouvelle qui autoriserait les organismes chargés de gérer le RMI à communiquer *« toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de la mission des agents chargés de la constatation des infractions à la réglementation sur le travail clandestin »*.

D'autre part, les sénateurs ont modifié la composition des commissions locales d'insertion et des conseils départementaux d'insertion en y imposant la présence, pour moitié, d'élus locaux et, dans le second cas, de représentants désignés par le conseil général.

S'agissant du financement des actions d'insertion, ils ont limité la participation des départements à *« 5 % du montant des dépenses nettes d'aide sociale légales (...) lors de l'exercice précédent »*. Autre clause de sauvegarde instaurée par le Sénat : tout dépassement des dépenses des départements seraient imputées sur le montant de leur participation financière minimale (20 %) prévue par le texte.

La majorité sénatoriale a approuvé la demande de plusieurs sénateurs RPR et UDF en supprimant dans le projet la mention de *« modalités particulières d'application »* pour l'outre-mer. Elle a enfin confirmé *in fine* sa volonté de voir transmettre dès le 1er janvier 1992 la gestion du RMI aux départements.

M. Evin s'y est opposé en raison de la réduction de la durée de l'expérience (initialement limitée au 30 juin 1992) et d'une anticipation sur les adaptations qui apparaîtraient alors nécessaires et auxquelles le gouvernement prévoit de procéder à la mi-1992.

Culture : seul le RPR a boudé

La polémique était difficile sur le budget de la culture, examiné vendredi, en séance publique à l'Assemblée nationale : des crédits en hausse de 12,5 % par rapport à 1988 (9,7 milliards de francs) alors que le budget général de l'Etat ne progresse que de 6,5 % et des priorités – la sauvegarde et la valorisation du patrimoine, ainsi que le développement de l'enseignement artistique – qui ressemblent à s'y méprendre à celles dégagées par les précédents gouvernements.

Les « motifs de satisfaction » étaient nombreux pour **M. Jean-Jack Queyranne** (PS, Rhône) qui a souligné que, conformément aux engagements du président de la République, la culture est redevenue, dans la loi de finances pour 1989, *« une priorité nationale »*. **M. Alain Griotteray** (UDF, Val-de-Marne) a décerné à son tour un *« double satisfecit »* au ministre de la culture, sur la baisse des impôts – initiée par son prédécesseur et poursuivie dans ce budget – et la défense du patrimoine. *« Le Lang II est arrivé. Son comportement est plus réservé que celui du Lang I »* observait l'orateur du groupe UDF.

Satisfaction encore chez les communistes, au nom desquels **M. Guy Hermier** a annoncé qu'il aurait voté les crédits de la culture s'ils avaient été distincts de ceux de la communication. *« Par rapport aux restrictions imposées par la droite en 1987 et en 1988 et aux stagnations de 1985 et 1986, l'accroissement des crédits constitue un progrès sensible »* a ajouté M. Hermier.

Plus critique, **Mme Françoise de Pannafieu** RPR, Paris), rapporteur de la commission des affaires culturelles, s'est félicitée de l'enveloppe budgétaire, en estimant toutefois que *« ces augmentations ne pouvaient faire, à elles seules, une politique »* ; elle a déploré *« la dispersion des moyens et l'éparpillement des ressources »*. Un reproche partagé par **M. Jean-Paul Fuchs** (UDC, Haut-Rhin), qui a souligné que *« beaucoup de* [ses] *amis ont du mal à saisir les réalités »* de la politique culturelle de M. Lang.

Seul **M. Jacques Toubon** (RPR, Paris) n'a trouvé décidément aucun mérite à ce budget, qui traduit selon lui *« une monarchie culturelle »*, une politique *« coûteuse et centralisatrice »* et une *« omniprésence de l'Etat »*. Rendant hommage à l'action du précédent ministre de la culture, M. François Léotard – présent, mais silencieux, à son banc – M. Toubon a souligné que le budget pour 1989 est marqué par *« un déséquilibre entre Paris et la province, au détriment de cette dernière »*.

Ces accusations ne sont pas parvenues à entamer la sérénité du ministre de la culture. Son budget, qui a échappé aux restrictions sévères imposées par la Rue de Rivoli, pourrait lui permettre de fêter dignement en 1989, le trentième anniversaire de la création du ministère de la culture.

P. R.-D.

LIVRES POLITIQUES, par André Laurens

Traité de la traîtrise

IL faut avoir un certain goût de la provocation pour publier un livre sous le titre *Eloge de la trahison*. Heureusement, le sous-titre, plus précis, rassure : *De l'art de gouverner par le reniement*. La trahison, donc, mais dans son acception la plus large et dans le champ d'action le plus vaste, celui de la politique : ainsi présentée, l'entreprise devient plus claire et acceptable.

Reste, cependant, l'éloge. Fallait-il aller jusque-là et, surtout, jusqu'à cette forme extrême d'apologie du crime ? Les auteurs, Denis Jeambar, rédacteur en chef au *Point*, et Yves Roucaute, agrégé de philosophie et de science politique, n'osent-ils pas affirmer, en guise d'introduction, que loin d'être un moyen de gouvernement archaïque la trahison reste d'actualité, nécessaire même *« comme facteur de cohésion sociale »*, dans ces régimes fragiles, versatiles, vibrionnants que sont les démocraties modernes.

A les suivre, *« la trahison est désormais la seule méthode pour gérer le temps et la durée sociale »*. Elle est perçue et analysée par nos auteurs comme *« l'expression supérieure du pragmatisme »* ; comme la capacité de s'adapter à la volonté du peuple, aux pulsions de la société ; comme une défense contre le despotisme. Elle a le courage, affirment encore Denis Jeambar et Yves Roucaute, d'éviter les ruptures et les fractures. Bref, *« le reniement est au cœur de notre vie politique »*.

Le journaliste et le professeur se sont pris au jeu de ce brillant pas de deux sur le paradoxe, et ils en donnent de libres variations. Ils relient leur version moderne de la trahison à son imagerie plus traditionnelle et ils n'ont aucune peine à illustrer, de l'Antiquité aux dernières roueries de l'« ouverture », via Henri IV et quelques autres, leur traité de la traîtrise. Le cruel recours aux citations fonctionne ici à plein rendement. Celui qui oserait affirmer n'avoir jamais trahi ne serait, en somme, qu'un traître doublé d'un menteur.

L'affluence est telle qu'il est possible, selon les auteurs, d'esquisser une typologie des traîtres : les grands, les héroïques, les historiques, les relatifs, les lâches... Quelques figures de cette classification sont mentionnées, mais on laissera aux lecteurs la surprise de les découvrir.

De nos jours, les traîtres de tout poil utilisent au mieux la technique de la démocratie, qui se révèle *« un système de trahison ultra-moderne »* et qui a fait largement la preuve de sa supériorité. Ce n'est pas la moindre des paradoxes de cet essai de confondre dans le même éloge la démocratie et la trahison. Ce faisant, les auteurs ne trahissent pas la première, et ils vêtent de séduction la seconde, qui est la part des hommes à l'histoire.

Provocation, humour, cynisme, ou, simplement, acceptation de la réalité comme elle est ? Voici une autre tentative pour désacraliser la politique en assumant ses ressorts les moins avouables. Pierre Lenain, économiste, professeur à l'Institut d'études politiques, se propose, lui, de réhabiliter un autre vilain comportement sous le titre : *le Mensonge politique*.

Le mensonge, écrit-il, est au cœur de la politique, monde dans lequel la vérité n'est qu'*« ustensile, relative, adaptée, biaisée »*. Faut-il s'en chagriner ? Non, assure Pierre Lenain. *« Il faut démystifier le mensonge : il est nécessaire, il rassemble, il unifie, c'est une forme de rêverie ou d'imaginaire collectif. »* Cependant, il convient d'en faire bon usage, car il y a le bon et le mauvais mensonge, ce dernier se caractérisant par *« sa médiocrité, sa laideur, son inefficacité »*.

En réalité, l'art du mensonge suppose une grande compétence et autant d'intelligence et de vigilance dans sa conception comme dans son exécution. Bien utilisé, comme technique de gouvernement et de cohésion du corps social, il ouvre, selon l'auteur, un *« espace de jeu »*, il révèle les rapports de forces, il permet de gérer le temps. Conclusion : c'est avec le parler-faux qu'on entre dans le vrai.

★ *Eloge de la trahison*, par Denis Jeambar et Yves Roucaute, Seuil, 182 pages, 89 F.

★ *Le Mensonge politique*, par Pierre Lenain, Economica, 109 pages, 85 F.

Société

Scandale financier dans la cité médiévale

Carcassonne en quête de 71 millions de francs

Sept mois après le début des travaux, le prestigieux Centre international de séjour de Carcassonne n'est plus qu'un chantier à l'abandon. Le maire RPR, M. Raymond Chesa, qui en avait posé la première pierre le 22 mars, voulait, pourtant, avant les élections municipales, en faire un des plus beaux fleurons de la municipalité RPR-UDF. Mais, fin octobre, la presse locale dévoile le scandale : les 71,6 millions de francs prêtés par la Caisse des dépôts et consignations et la Caisse d'épargne de Carcassonne pour financer l'opération ont disparu.

CARCASSONNE
de notre correspondant

L'affaire commence au début de 1987, Lorsque le maire de Carcassonne forme le projet de construire un Centre international de séjour doté d'une vaste salle de conférence et de cent vingt chambres. Il espère redorer ainsi le blason de la cité médiévale. Immédiatement, un homme s'offre en partenaire providentiel. Il s'agit de M. André Orta, président d'Aquitaine Loisirs International, association bordelaise spécialisée dans le tourisme social. M. Orta fait valoir ses anciennes responsabilités à la Fédération Léo-Lagrange et surtout ses liens avec M. Pierre Mauroy : des arguments de poids pour un maire qui veut aller vite, fût-il chiraquien.

En mai 1987, M. Chesa donne le feu vert à M. Orta et ce dernier crée, le mois suivant, « Espace international de séjour », dont il assume la présidence. Cette association est chargée de recevoir les fonds nécessaires à la réalisation du projet. Le conseil d'administration de l'association ne comprendra que deux Carcassonnais, désignés par le maire, les autres membres étant Bordelais. En moins de trois mois, M. Orta obtient un prêt de 71,6 millions de francs. Le conseil municipal se porte caution et s'engage à rembourser les annuités de l'emprunt en cas de défaillance de l'association de M. Orta. Le permis de construire est délivré le 30 novembre 1987.

Caisses vides et association fictive

Mais en septembre, le chantier est interrompu, au grand étonnement des Carcassonnais et le scandale éclate le 21 octobre, à la suite d'un article dans *la Dépêche du Midi* : il n'y a plus d'argent dans les caisses d'Espace international de séjour. La première annuité de l'emprunt n'a pas été réglée.

En fait, les 71,6 millions qui ont été versés en une seule fois à l'association de M. Orta, dès octobre 1987, auraient servi à financer une opération immobilière à l'ancien Club Méditerranée de Fort-Royal en Guadeloupe et la rénovation d'un hôtel dans le treizième arrondissement de Paris, 178, boulevard Vincent-Auriol. Pressé de s'expliquer, M. Orta avait confirmé à la mairie cette utilisation des fonds en faisant valoir que le chantier de Carcassonne tardait à démarrer. Mais l'argent, avait-il promis, reviendrait dans ses caisses « légitimes » au 31 octobre.

Il n'en a rien été. De même, on ne trouve nulle trace des intérêtsdes SICAV sur lesquelles la moitié de la somme aurait été placée pendant un mois de demi.

Autre constatation inquiétante, l'association Espace international de séjour n'a pas d'existence légale. M. Sutra, l'un des Carcassonnais pressenti pour faire partie du conseil d'administration, reconnaît n'avoir participé qu'à une seule réunion avec M. Orta : *« A ce moment-là,* explique-t-il, *je croyais que l'association n'était pas définitivement constituée et que, en ma qualité de conseiller juridique, on ne me ferait entrer dans le conseil d'administration que plus tard, quand le centre commencerait à fonctionner. Depuis, j'attendais. Quand l'affaire a éclaté, je me suis rendu compte que mon nom a été déposé à la préfecture sans que j'aie signé quoi que ce soit. »*

Le 24 octobre, le procureur de la République est saisi de l'affaire, à la suite d'une lettre de l'association Carcassonne 89, constituée pour soutenir le candisat socialiste, M. Roger Bertrand, aux prochaines municipales. Le 28, il entend pour information le maire de Carcassonne, puis, le 31, pendant deux heures, M. Orta. Le procureur annonce qu'il a accordé à ce dernier jusqu'au 7 novembre pour rendre à Carcassonne les fonds disparus.

Conseiller général, M. Roger Bertrand qui représente le seul espoir pour les socialistes de reconquérir la mairie perdue en 1983, met en cause, à travers cette affaire, les compétences du maire actuel. *« Pourquoi le maire s'est-il tu jusqu'au 29 octobre ?,* s'interroge-t-il. *Nous avons le droit de savoir. L'image de la ville est ternie et les finances locales risquent d'être pénalisées longuement. »*

Le 3 novembre au matin, M. Chesa est allé demander des explications aux deux organismes prêteurs. *« Ce sont eux qui doivent porter plainte les premiers »,* dit-il, en ajoutant à propos de la Caisse des dépôts : *« C'est l'organisme conseil des collectivités locales sur ce type d'opération ; en l'occurrence, si l'on ne peut plus se fier à lui... »* Un organisme qui, selon M. Chesa, avait donné d'excellents renseignements sur Aquitaine Loisirs International.

Quoi qu'il en soit, M. Chesa a annoncé son intention de déposer plainte à propos de cette affaire.

BERNARD REVEL.

● **Agitation à la maison d'arrêt de Strasbourg.** — La nouvelle maison d'arrêt de Strasbourg-Elsau, ouverte en septembre dernier, a connu jeudi 3 novembre sa première protestation de détenus. A l'issue de la promenade réglementaire, une quarantaine de prisonniers (sur environ 350) ont refusé, pendant une heure, de regagner leurs cellules. Les manifestants, qui ont exprimé leur colère en arrachant des pavés dans la cour, réclamaient notamment une nourriture quotidienne plus abondante.

SPORTS

Les remous dans le football français

Artur Jorge démissionne du Matra-Racing

En match avancé comptant pour la dix-huitième journée du championnat de France de première division, les Girondins de Bordeaux, qui recevaient l'AS Monaco, ont fait match nul 1-1 vendredi 4 novembre. Au même moment, Artur Jorge, l'entraîneur du Matra-Racing, annonçait qu'il démissionnait du club parisien en raison de ses mauvais résultats.

La nomination de Michel Platini comme sélectionneur du Onze national pourrait finalement n'avoir été que le révélateur de la crise en profondeur qui mine le football français. *« Le Matra-Racing est mauvais comme est mauvais dans l'ensemble le football français »*, a écrit Jean-Louis Piette, directeur général du club parisien, dans une lettre adressée à Jean-Luc Lagardère, président du club, pour présenter sa démission.

Celle-ci a été refusée sans doute pour éviter l'explosion complète du Matra, car l'entraîneur, Artur Jorge, a quitté ses fonctions. Officiellement, Artur Jorge a demandé à être libéré de sa tâche parce qu'il a été très affecté par le récent décès de son épouse et qu'il a souhaité retourner au Portugal. En fait, son départ paraît aussi être la conséquence d'une crise larvée et marque peut-être le début de la fin pour le club ciel et blanc.

Ancien international portugais, Artur Jorge, âgé de quarante-deux ans, était arrivé au Matra-Racing en 1987, après quatre années passées à la tête du FC Porto, qu'il avait conduit à la victoire en Coupe d'Europe des clubs champions contre le Bayern de Munich. C'était donc un entraîneur très recherché. Parlant six langues, Artur Jorge avait apporté au Matra-Racing des méthodes nouvelles qui avaient, dans un premier temps, porté leurs fruits. L'équipe parisienne avait ainsi atteint la trêve hivernale en troisième position, à 3 points du futur champion, Monaco.

La suite s'était avérée moins glorieuse : douze matches sans victoires au printemps 1988. Le ressort était cassé. Les vedettes de l'équipe, Enzo Francescoli, Maxime Bossis, Luis Fernandez, exprimaient leur désir de quitter le club.

Au cours de l'été dernier, le Matra-Racing a engagé neuf nouveaux joueurs pour se placer enfin dans la course aux Coupes d'Europe. Tout l'argent englouti dans cette opération ne lui donnait pas l'essentiel : une âme.

Très déprimé par la douloureuse maladie de son épouse, Artur Jorge ne trouvait plus de satisfaction dans le club, actuellement à la quinzième place du championnat avec 14 points de retard sur son grand rival, le Paris S-G. Deux jours après que le gardien de but, Pascal Olmeta, eut rendu son brassard de capitaine des Ciel et Blanc, Artur Jorge a donc préféré regagner son pays.

Il a laissé sa place à l'ancien directeur sportif, René Hauss, âgé de soixante ans, mais beaucoup d'incertitudes subsistent. Jean-Luc Lagardère, qui avait rêvé de rivaliser un jour avec la Juventus et le Bayern, doit peut-être regretter d'avoir autant investi pour un aussi piètre résultat.

● **TENNIS : la crise du Grand Prix.** — Les représentants des quatre tournois du Grand Chelem — Melbourne, Roland-Garros, Wimbledon et Flushing Meadows — ont décidé, le 4 novembre à Londres, de rencontrer Hamilton Jordan, directeur exécutif de l'Association des joueurs professionnels (ATP), pour tenter de trouver une solution au conflit au sein du Conseil professionnel (MTC), conflit à propos de la création en 1990 d'un circuit dirigé par les seuls joueurs (*le Monde* du 5 novembre). De son côté, l'ancien numéro un mondial, John McEnroe, qui dispute le tournoi sur invitations d'Anvers, a lancé un appel en faveur du boycottage des tournois du Grand Chelem — avec lesquels l'ATP ne voudrait pas entrer en conflit — et de l'organisation de tournois concurrents par les joueurs.

Epidémie de « virus » informatiques aux Etats-Unis

Ordinateurs piégés

(Suite de la première page.)

Il peut alors bloquer les mémoires de la machine, polluer certains programmes de travail, détruire tout ou partie des fichiers enregistrés et surtout se reproduire en allant contaminer un autre ordinateur lors d'une interconnexion avec la machine déjà touchée. Bref, un véritable cheval de Troie qui utilise à merveille les réseaux d'ordinateurs pour se répandre comme une peste et semer la panique dans le monde de l'informatique.

On se souvient du virus « Sabotage palestinien », qui devait effacer, le 13 mai 1988 (veille du jour anniversaire de la proclamation de l'Etat d'Israël), toute une série de fichiers essentiels pour Israël. Heureusement, les Israéliens ont découvert le piratage à temps et ont pu le combattre. Tout le monde n'a pas cependant cette chance. La Société française Loriciels, éditrice de jeux informatiques, ne dut son salut au printemps dernier qu'à la mise en place d'une politique de quarantaine et de contrôle sérieux des disquettes de jeux qu'elle recevait. L'an dernier encore, le réseau européen de télécommunication d'IBM, EARN (European Academic and Research Network), connut une épidémie inquiétante due à la transmission d'une simple carte de vœux pour Noël qui s'affichait à la demande sur les écrans des informaticiens branchés au réseau.

Hélas, au moment où l'écran était consulté, ce programme baptisé Christma devenait capable de repérer dans les mémoires de la machine toutes les adresses électroniques du destinataire qu'il utilisait ensuite pour leur adresser aussi sa carte de vœux. On imagine sans peine l'effet de boule de neige d'un tel programme, au départ plein de bonnes intentions, et bientôt véritable épidémie due à une intrusion que l'on croyait anodine. On comprend mieux que le mal qui a touché, mercredi soir, des milliers d'ordinateurs — mais certains disent des centaines seulement — appartenant aux plus grandes universités américaines et à quelques centres de recherche et de technologie comme, par exemple, le fameux Lawrence Livermore Laboraty, ait déclenché une véritable panique. *« C'est la première fois*, a d'ailleurs déclaré Charley Kline, responsable informatique de l'université de l'Illinois dont les programmes ont été contaminés, *que cela arrive sur une aussi grande échelle. »*

Seul point réconfortant, le virus créé n'avait, ne semble-t-il, pour vocation de détruire. Mais plus simplement d'encombrer les mémoires de l'ordinateur, puis celles de ceux avec lequels il était en liaison téléphonique, et de multiplier sans raison certaines opérations qui ont fini par saturer les capacités de calcul des machines. C'est d'ailleurs comme cela que le mal a été découvert dans l'après-midi de mercredi par des chercheurs du Lawrence Livermore Laboratory surpris de la lenteur de fonctionnement de leurs ordinateurs. Très vite, l'alerte fut donnée et tous les calculateurs reliés entre eux *via* le réseau de communication Arpanet, mais aussi *via* un autre réseau, Science Internet qui relie de nombreux laboratoires de recherche comme le Jet Propulsion Laboratory qui gère nombres de programmes spatiaux pour le compte de la Nasa, furent arrêtés pour stopper la progression de l'épidémie.

Si le virus a donc atteint de nombreux ordinateurs, il n'a apparament pas porté atteinte aux recherches en cours. *« Nous sommes pas paralysés »*, déclarait vendredi le vice-président du département d'informatique du Massachussets Institute of Technologie (MIT). Ce que confirmait plus tard une annonce officille selon laquelle tout était rentré dans l'ordre. De fait, si l'on en croit l'un des responsables du Lawrence Livermore Laboratory, *« les mesures qui ont été prises dans la journée de mercredi pour enrayer la contagion ont permis de bloquer le virus cinq heures seulement après la découverte du problème »*.

Il reste que ce genre d'affaires est grave. L'introduction d'un virus dans un système informatique est d'ailleurs sévèrement puni par la justice américaine. Gene Burleson, un ancien employé d'une firme de Fort Worth qui voulait se venger d'avoir été licencié pas son employeur, l'a d'ailleurs appris à ses dépens. La justice l'a condamné en septembre dernier à sept ans de mise à l'épreuve et au remboursement de 11 800 dollars à la compagnie dont il avait détruit les dossiers informatiques. Nul doute que l'auteur du virus qui vient de perturber les ordinateurs du réseau Arpanet fasse l'objet de poursuites judiciaires en dépit de son jeune âge.

Il a en effet été identifié rapidement et s'appelle Robert Morris. Cet étudiant de vingt-trois ans, diplômé d'informatique de l'université Cornell (New-York), affirme qu'il aurait agi par erreur. Il aurait bien rédigé le programme qui a donné naissance au virus pour mener à bien une expérience, mais il prétend qu'une erreur de programmation aurait conduit rapidement à l'envahissement du réseau. Il appartiendra donc à la justice de se prononcer sur sa bonne foi tout en gardant présent à l'esprit que ce genre de contagion, pas toujours anodine, se multiplie trop souvent comme en témoigne, selon le président d'une association de professionnels luttant contre ce type de maux, les nombreux délits déjà commis aux Etats-Unis.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

Les « vaccins »

Nous avons demandé à M. Jacques Pantin, de la direction stratégie du groupe Bull, son sentiment sur « l'infection » des ordinateurs aux Etats-Unis.

« A votre avis la France est-elle infectée ?

— C'est très probable. Il faut savoir que les micro-ordinateurs dans leur version standard ne sont pas absolument protégés. Des systèmes existent qui coûtent environ 5 000 francs. Sans ces dispositifs, si vous laissez votre micro branché sur un réseau, n'importe qui à l'autre bout de la Terre peut tout vous casser.

— Quels sont les différents « vaccins » possibles ?

— Il faut savoir qu'il y a deux types de virus. Pour les ordinateurs non connectés aux réseaux, d'abord, « l'infection » vient des cassettes de programme recopiées chez des copains ou achetées en Asie du Sud-Est. L'utilisateur paie 100 francs son programme au lieu de 2 000 francs, mais il doit savoir qu'il prend dans ce cas de très gros risques. On a identifié depuis deux ans des « virus » venus d'Asie ainsi que des petits malins qui s'étaient amusés à infecter des programmes en France.

» Le deuxième type de virus est celui qui attaque les ordinateurs branchés sur les réseaux. Se défendre est beaucoup plus difficile. Le premier moyen est d'identifier les gens qui se connectent et de contrôler leur accès. Chez Bull on propose, par exemple, la carte à puces CP 8. Le deuxième moyen est de ne pas donner aux gens branchés l'accès à tous les recoins des ordinateurs. Pour éviter ce qui, malheureusement, s'était produit à l'Ecole polytechnique l'hiver dernier, les machines étant mal protégées. Dans ce cas il faut développer des programmes de protection plus ou moins complexes qui empêchent quelqu'un d'avoir accès à tous les fichiers ou à tous les programmes. Mais ce n'est pas facile. »

M. Joxe passe l'actualité et ses collègues en revue

Ravi d'avoir échappé au sommet franco-allemand de Bonn — *« mon collègue Zimmermann n'y étant pas, je n'avais pas besoin d'en être »*, — M. Pierre Joxe visitait, vendredi 4 novembre, la première exposition de la police et des enquêtes scientifiques à Lille. Un crochet par Roubaix devait lui permettre de rencontrer et de rassurer les responsables locaux d'associations de jeunesse, à propos de l'implantation dans leur voisinage de l'école de police, retirée à la commune d'Egletons chère à M. Chirac (*le Monde* du 3 août).

M. Joxe passe volontiers pour austère. Vendredi, dans le train reliant Paris à Lille, entouré d'une demi-douzaine de journalistes et de quelques collaborateurs, il était détendu et prolixe, évoquant différents sujets d'actualité.

● **La Corse :** *« L'un des scénarios possibles, c'est de voir en Corse, dans trente ans, ce qui se passe aujourd'hui en Sicile, où l'Etat semble avoir abandonné la lutte contre la Mafia. Il faut tout faire pour éviter d'en arriver là. Je compte organiser un colloque à Ajaccio sur les îles européennes. Il y a beaucoup d'îles en Europe : la Crète, les Baléares, Madère, les îles anglo-normandes... Aucune n'a un modèle de développement sicilien. Pourquoi la Corse devrait-elle l'avoir ? »*

● **Les extraditions de Basques :** *« Notre problème principal est d'assurer la sécurité du territoire français, pas de régler les problèmes des Espagnols. Sous le gouvernement Chirac, ces derniers avaient réussi à faire expulser par les services français, sous le couvert d'urgence absolue, tous les gens qu'ils désignaient, sans garantie. Nous nous sommes maintenant mis d'accord : il vont agir en déposant des demandes d'extradition, ce qui est une procédure judiciaire qui offre des garanties. »*

● **Les relations policières européennes :** *« La coopération marche très bien avec la Belgique, mais le problème de ce pays, c'est l'éparpillement de ses services de police et de gendarmerie, qui dépendent des ministères de la justice, de l'intérieur et de la défense. Comme le ministre de la justice est un centriste wallon — les centristes ça existe, comme vous le savez — et celui de l'intérieur un socialiste flamand, ils ne se voient pas entre eux, et, moi non plus je n'arrive pas à les voir ensemble. Les déclarations de Kohl sur la création d'un FBI européen ont été jugées consternantes dans son pays. Je soupçonne Zimmermann de ne pas être venu à Bonn pour ne pas avoir à parler de ça. C'est impraticable. L'Europe sociale ou fiscale, c'est déjà compliqué, mais ça... »*

● **Les attentats contre les cinémas :** *« La police a fait son travail, il y a eu quarante-sept interpellations dans les cinémas au cours des incidents. Si les interpellés n'ont pas été inculpés, c'est l'affaire de la justice. Faire usage d'une bombe lacrymogène n'est pas un acte toujours jugé en fonction de sa gravité réelle. Faire ça à la sortie d'un bal ou dans un cinéma, dans le cadre d'une campagne d'intimidation, ce n'est pas la même chose. »*

● **L'Algérie :** *« Chadli montre une réelle volonté de réformes, et le nouveau secrétaire général du FLN est un type bien. Le système de parti unique, c'est terminé. Avoir reconnu qu'il y avait eu tortures, c'est déjà bien. La France est prête à négocier l'aide qu'on lui demande. Mais il faut arrêter de négocier les contrats de gaz avec l'Algérie de cette façon, moitié accord commercial, moitié accord d'aide économique. Ce n'est pas à Gaz de France de mener la politique d'aide économique du pays. »*

● **La justice et M. Charasse :** *« Badinter a passé cinq ans à faire la réforme du code pénal. C'est maintenant prêt. Il faudrait un grand débat là-dessus, ce serait pédagogique et utile. Tout le gouvernement est convaincu de la nécessité d'une politique de prévention. Charasse également. S'il ne l'était pas, cela voudrait dire qu'il est ignorant ou idiot, et il n'est ni l'un ni l'autre. »*

● **Les jeux :** *« Je déposerai un projet de loi pour faire abroger le texte qui permet les machines à sous. Je compte bien gérer ce dossier comme je l'ai toujours fait et comme tous mes prédécesseurs, excepté Pasqua, l'ont toujours fait : de façon restrictive. Le jeu sert à blanchir de l'argent provenant de la criminalité. C'est connu. Maintenant si l'on me dit que, pour des raisons fiscales, financières, touristiques ou même culturelles, il faut maintenir et développer les jeux, je suis prêt à donner le dossier au ministère qui en fera la demande... »*

G. M.

ENVIRONNEMENT

Cent quarante personnes hospitalisées à cause de la pollution de l'air en Sibérie

Cent quarante citoyens soviétiques, victimes de la pollution de l'air sont actuellement en réanimation dans les hôpitaux d'Angarsk, ville située au cœur de la forêt sibérienne, au nord d'Irkoutsk. Selon l'agence *Tass* plus de huit cents autres personnes ont été soignées pour des difficultés respiratoires au cours de la dernière semaine d'octobre. La pollution de l'atmosphère est devenue un grave problème de santé publique en Union soviétique comme dans la plupart des pays de l'Est. Angarsk, par exemple, est une cité récente, de deux cent mille habitants, entourée de raffineries de pétrole, d'industries chimiques et d'usines électrométallurgiques. Il a suffi que les vents cessent de souffler durant une semaine et d'un régime de basses pressions pour que les fumées et les gaz s'accumulent, asphyxiant littéralement la population.

ÉDUCATION

M. Dominique Durand président de l'université de Metz

M. Dominique Durand, professeur de physique, a été élu, jeudi 3 novembre, président de l'université de Metz. Deux autres candidats, également enseignants à la faculté des sciences, étaient en lice : MM. Guy Pluvinage et André Roux. M. Durand a été élu au troisième tour de scrutin, après le retrait de M. Pluvinage, par 86 voix contre 26 à M. Roux, et 12 bulletins blancs. — *(Corresp.)*

[Né en 1940, M. Dominique Durand a été doyen de la faculté des sciences de Metz de 1979 à 1982. Il est un des principaux inspirateurs de la création, à Metz, de l'Institut de physique et d'électronique. Il succède à M. Jean David, qui était président de l'université depuis 1979.]

EN BREF

● **Un malade du SIDA condamné en RFA pour « coups et blessures volontaires ».** — La cour fédérale de justice de Karlsruhe (RFA) a confirmé en appel, vendredi 4 novembre, la condamnation à deux ans de prison, prononcée le 16 novembre 1987, à l'encontre d'un militaire américain, M. Linwood Boyette, coupable d'avoir caché à trois de ses partenaires qu'il était atteint du SIDA et d'avoir eu avec eux des rapports sexuels sans préservatifs. La cour a assimilé ces actes à des « coups et blessures volontaires ». — *(AFP, AP).*

● **L'incendie du cinéma Saint-Michel : nouvelle inculpation.** — L'information ouverte après l'incendie du cinéma Saint-Michel, à Paris, où était projeté le film de Martin Scorsese *la Dernière Tentation du Christ*, a été marqué, jeudi 3 novembre, par une nouvelle inculpation. Elle a été notifiée par le juge d'instruction M. Jean-Louis Mazières à M. Jean Pinoteau, vingt-trois ans, étudiant en électronique. Ce jeune homme, qui a été laissé en liberté, serait impliqué dans la préparation d'un autre attentat qui devait viser le cinéma Gaumont-Champs-Elysées où était aussi projeté le film de Scorsese.



PHOTO

Laurence Sudre à l'ESEC



Peter Handke, Cannes, 1985

Les principes de Peter

Venu présenter à la Quinzaine des réalisateurs son adaptation cinématographique de *la Maladie de la mort*, Peter Handke s'est retrouvé, en fin d'après-midi, dans une villa isolée, sur les hauteurs de Cannes.

Fidèle à ses principes, il a d'abord refusé de poser. Il est resté près de dix minutes de profil, assis sur un tabouret, en évitant l'appareil planté sur pied à moins d'un mètre de lui. Alors que l'opératrice était prête à renoncer, il a soudain fait volte-face et a consenti à se laisser portraiturer.

Finalement détendu et au bord de l'abandon, il pose sans sourire comme un inconnu ou un de ses personnages. L'identité de l'écrivain garantissant l'anonymat de sa personne, il s'expose à laisser les autres penser de lui ce qu'ils veulent. Le crochet de sa main cerne le losange clos des lèvres minces et focalise l'attention sur ses yeux froids d'évêque. Calme, immobile, hors d'atteinte, Peter Handke se réfugie comme dans ses livres dans l'observation épouvantée de soi-même. La séance finie, il a serré la main de son bourreau, puis s'est retiré sans avoir dit un mot.

Ce portrait laconique fait partie de la collection de visages qu'une jeune femme, un peu marginale, constitue avec rigueur, sans sécheresse, depuis vingt ans. Stars ou anonymes, cadrés en plan moyen, au 6 × 6, ils défilent tous devant son objectif avec une stupéfiante homogénéité.

PATRICK ROEGIERS.

★ *Connus et inconnus*, par Laurence Sudre, Ecole supérieure libre d'études cinématographiques, 21, rue des Cîteaux, Paris-12e, jusqu'au 26 novembre.

MUSIQUES

A l'Opéra, démission de Raymond Soubie

Pour une politique plus musclée

M. Raymond Soubie, président du conseil d'administration du Théâtre national de l'Opéra de Paris depuis janvier 1987, a rendu publique, vendredi 4 novembre, sa démission remise au ministre de la culture la semaine dernière.

En donnant sa démission, M. Soubie souhaite « *qu'aucune interprétation n'en soit donnée qui aurait pour effet de rendre plus difficile l'évolution du nouvel Opéra* ».

« *J'espère seulement*, ajoute-t-il, *que les changements de structure et de personnes rendus nécessaires par mon départ seront l'occasion d'avancer sur trois sujets qui me tiennent à cœur : la définition de rapports clairs entre l'Etat et l'Opéra, fondés sur la confiance mutuelle, permettant de limiter les contrôles* a priori *et engageant en contrepartie la responsabilité des dirigeants de l'établissement ; l'adoption des nouveaux projets de conventions collectives à soumettre aux organisations représentatives avant toute dénonciation des conventions actuelles ; et, par-dessus tout, la désignation pour la direction de l'Opéra-Bastille d'un professionnel authentique du théâtre, doté des plus larges pouvoirs financiers, administratifs, techniques et, bien sûr, artistiques. (...)* »

Cette démission était dans l'ordre des choses depuis la nomination de M. Pierre Bergé, le 30 août dernier, à la tête de la nouvelle Association des théâtres de l'Opéra de Paris regroupant le Palais Garnier, la Bastille et Favart. Même si le président de la République avait rendu hommage, en conseil des ministres, à l'action de M. Soubie, la désignation de celui-ci comme « administrateur général délégué auprès de M. Bergé » ne pouvait apparaître que comme un semi-désaveu.

Un de ses échecs est sans doute de n'avoir pu pourvoir depuis mai dernier au remplacement de M. Pierre Vozlinsky comme directeur général de la Bastille, les prérogatives et les exigences exorbitantes de Daniel Barenboïm (directeur musical et artistique) décourageant toutes les personnalités approchées ; et on lui attribuait une certaine responsabilité dans la lenteur avec laquelle se met en place l'équipe qui doit roder et faire fonctionner l'« usine artistique » de la Bastille dès la remise des installations, soit en avril-mai 1989.

Le ministre de la culture, M. Jack Lang, et M. Bergé semblent décidés à agir désormais avec vigueur. En grand commis de l'Etat, M. Soubie se retire avec dignité pour leur laisser le champ libre, ce qui pourrait faciliter et hâter la transition. On attend d'autres changements importants d'ici peu.

M. Soubie mérite en tout cas qu'on lui tire un coup de chapeau, car c'est lui qui, avec M. François Léotard, alors ministre de la culture, a remis sur les rails, en 1987, l'Opéra de la Bastille, condamné par le premier ministre. Le rapport lumineux qu'il avait rédigé, repris explicitement à son compte par M. Léotard (*le Monde* du 28 mai 1987), était un chef-d'œuvre d'« anti-langue de bois » définissant tranquillement une politique pleine de bon sens, qui était l'exact contrepied des décisions précédentes tout en s'affirmant dans leur continuité...

M. Soubie a très certainement contribué à l'amélioration du climat à l'intérieur du Palais Garnier, évitant en particulier une rupture grave avec les musiciens d'orchestre. Il a défini les conditions d'une exploitation raisonnable de la Bastille et les rapports financiers que le nouvel Opéra devrait entretenir avec l'Etat. Place maintenant à des hommes plus musclés pour prendre à bras le corps l'immense vaisseau de Carlos Ott, mené, lui, à toute vapeur et sans hésitation par les « constructeurs », Pierre Viot et Michèle Audon.

JACQUES LONCHAMPT.

[Agé de quarante-huit ans, M. Raymond Soubie est ancien élève de l'ENA. Il a été le conseiller chargé des affaires sociales et culturelles à Matignon, auprès de M. Chirac puis de M. Barre, de 1974 à 1981. Outre ses fonctions à l'Opéra, il est directeur de Liaisons sociales, le deuxième groupe français de presse professionnelle, et préside le Théâtre des Champs-Elysées depuis 1980.]

CINÉMA

Vingt-deux ans après

« La Religieuse » pour tous publics

La Religieuse, film tiré par Jacques Rivette du roman de Diderot, est réédité en copie neuve et sortira le 23 novembre, à Paris, salle Georges-de-Beauregard (celui-ci en était le producteur). A cette occasion, la commission de contrôle des films vient de lever l'interdiction aux moins de dix-huit ans dont l'œuvre était affectée. *La Religieuse* est, désormais, « *pour tous publics* ».

En 1965, dès l'annonce du tournage, des associations catholiques, craignant que cette adaptation ne soit anticléricale et n'attente à l'honneur des religieuses de France, étaient intervenues pour obtenir l'interdiction totale du film. Diderot faisait scandale avant même qu'on ait vu la moindre image cinématographique.

Le film terminé reçut, en mars 1966, un avis favorable de la commission de contrôle, avec simple interdiction aux moins de dix-huit ans. Cette commission n'était pas consultative et le secrétaire d'Etat à l'information d'alors, Yvon Bourges, prononça l'interdiction totale pour donner satisfaction à cette partie de l'opinion publique qui ne tolérait pas la transposition du roman. Une seule projection eut lieu, au Festival de Cannes.

L'affaire fit du bruit et souleva une vive polémique. Au nom de la liberté d'expression, Georges de Beauregard lança le manifeste dit « des 1789 » (signatures). Le film, qui portait le titre de *Suzanne Simonin, la religieuse de Diderot*, pour apaiser les passions, reçut enfin son visa d'exploitation le 6 juillet 1967, avec l'accord du nouveau ministre de l'information, M. Georges Gorse. Il obtint un gros succès commercial qui ne devait rien au scandale. Dix ans plus tard, TF 1 le diffusait, un lundi soir, à 20 h 30. Sans aucun problème.

THÉATRE

« Retours », de Pierre Laville, à l'Odéon

Le fils du rasoir

Pierre Laville a emprunté à Pasolini l'esquisse d'un héros, et à Tchekhov l'idée d'un rythme. En vain.

Les journalistes savent bien qu'il faut toujours se méfier du pluriel dans un titre, ce « s », marque d'on ne sait trop quelle exagération qui masque la plupart du temps une certaine faiblesse du contenu d'un article. Pierre Laville, journaliste, traducteur, auteur, producteur, sorte d'« entrepreneur de théâtre » toujours entre deux avions, deux amis, deux spectacles, ne s'en est pas souvenu lorsqu'il a mis la dernière main à l'une de ses premières pièces, *Retours*.

Retour d'un fils après la mort de son père industriel, retour d'un amour de jeunesse entre ce fils et la directrice de l'usine familiale, retour d'une affection contrariée entre ce fils et son frère, retour d'une famille à l'unicité de la cellule primitive, amputée de son bâtisseur, de nombreux retours donc, trop nombreux même pour une plume apparemment si peu capable de les embrasser tous.

Il faut le talent génial de Pier Paolo Pasolini pour créer le personnage immense et troublant de Terence Stamp dans *Théorème*, fauve sensuel lancé dans l'arène de la bourgeoisie italienne. Il faut le talent génial d'Anton Tchekhov pour tisser à points serrés les fils fragiles d'une chronique familiale. Pierre Laville le sait bien et emprunte au premier l'esquisse d'un héros qu'il n'est pas parvenu à dessiner et au second l'idée d'un rythme que sa pièce ne trouve jamais.

D'autant que Laurent Malet, qui joue le rôle du fils, paraît de bien peu de consistance et de mystère, vraiment trop terne aux côtés de comédiens qui, pour deux d'entre eux, le surclassent. Comment croire dans ces conditions que la mère – Michelle Marquais, superbe comme à l'habitude, quoiqu'elle paraisse souffrir autant que nous des faiblesses de son texte – puisse hésiter une seconde à confier l'usine familiale à son fils aîné, Jean-Michel Dupuis, sensible, impressionnant de finesse ? A leurs côtés, Andrée Tainsy, Hélène Vincent et la jeune et intéressante Sophie Caffarel font souvent bien le peu qu'elles ont à faire.

L'élégante pudeur à laquelle nous a habitués désormais le metteur en scène Patrice Kerbrat n'y peut mais : *Retours* est une pièce très prétentieuse, très ennuyeuse.

OLIVIER SCHMITT.

★ Théâtre national de l'Odéon. A 20 h 30, du mardi au samedi, matinée dimanche, 15 heures. Tél. : 43-25-70-32, jusqu'au 27 novembre. Puis du 11 au 21 janvier au Théâtre de la Criée à Marseille.

« Femme à la porte cochère » de Louise Doutreligne

Triste pavane

Une comédienne juchée sur de hauts talons et joliment habillée sourit béatement. Tout commence par une évocation de l'amour mystique (sainte Thérèse d'Avila) pour s'achever dans les plis sensuels d'un drapé de festival grec, au-dessus d'un mausolée japonisant.

Entre-temps, la dame a arpenté les rues, vécu des aventures de passage et des amours sulfureuses entre deux portes. S'agit-il d'un défilé de mode ou de lecture d'un magazine de confidences féminines post-féministes ? Le programme nous assure que c'est du théâtre. La comédienne Flore Bernard est, lit-on, mise en scène par Rémi de Fournes. Elle ne dépasse guère le registre de l'entraîneuse interlope.

Le texte de la pièce (paru aux éditions Papiers-Actes Sud) se veut un hymne à la libre et intense sensualité de la femme. Il est de Louise Doutreligne, qui a déjà fait beaucoup mieux.

O. Ot.

★ A 18 h 30, au Théâtre Renaud-Barrault.

ARTS

Henri Manguin au Musée Marmottan

Le « fauve » timide

Henri Manguin a-t-il été l'un des fondateurs du fauvisme ? Réponse à Marmottan, le temps d'une rétrospective.

Ce n'est pas une position commode, aux yeux de la postérité, que celle d'ami d'Henri Matisse. A lui la gloire, à lui le mérite d'avoir fondé le fauvisme. A lui, à Derain et à Vlaminck, les révoltés de Chatou. Mais pas à ses plus proches camarades, Marquet, Manguin, Puy, Camoin, tous peintres de valeur dont l'histoire, si l'on n'y prenait garde, finirait par oublier l'œuvre et l'intérêt.

On peut le vérifier à propos d'Henri Manguin, quoique la rétrospective du musée Marmottan soit disposée avec un parfait dédain de la chronologie. L'analyse du fauvisme ne peut négliger les artistes du « second rayon », ne serait-ce que parce que leurs incertitudes rendent plus sensibles les audaces des « grands ».

Que prouve donc l'exemple de Manguin ? Qu'un peintre doué d'un talent certain, mais pas exceptionnel, élève de Moreau aux Beaux-Arts dans les années 1890 et bon connaisseur de l'impressionnisme et du postimpressionnisme, en vient presque nécessairement à se poser le problème de la couleur. Et que la solution de ce problème suppose la métamorphose du dessin et de l'espace.

Dès 1900, Manguin s'inspire de Gauguin, des Nabis et de Cézanne et s'efforce d'additionner leurs enseignements. Comme ses contemporains, il use des ombres vertes, des reflets bleuissants et de l'intensité des tons. Comme eux, il tire bénéfice de la lumière méditerranéenne et hausse sa couleur au soleil. Et, comme eux encore, il peine et hésite. La touche divisée de Signac et de Cross le séduit peu et brièvement. Mais quel labeur pour associer volume et nuance et gagner en vigueur sans sacrifier la description ! Ses difficultés ne diffèrent guère de celles que Matisse combat au même moment, à Collioure, à l'été 1905 – et c'est là que la comparaison devient précieuse.

Car Manguin, ce même été, est à Saint-Tropez, où il cézannise avec adresse et prudence, jouant du bleu, du bistre et du contour net, peignant sa femme en baigneuse et en paysanne. Il fait preuve de plus d'invention dans les paysages, où des mauves, des roses, des écarlates apparaissent progressivement et se substituent aux teintes « réelles ». A quelle date exactement ? Avant ou après le Salon d'automne de 1905 et le scandale des fauves ?

La datation des toiles de cette période est trop incertaine pour qu'une affirmation soit possible, mais il semble cependant que Manguin ait été fortement influencé par les sous-bois rutilants de Derain exposés au Salon. Et il est sûr qu'il n'est pas allé au-delà et que ses flamboiements de 1906 ne furent que feu de paille. Ce fauve par camaraderie est un fauve timide. Arrivé au seuil d'une autre peinture, il préfère s'arrêter et s'en remettre à d'autres du soin de tirer les conséquences de leur désir commun de couleur.

Il poursuivra donc jusqu'en 1949 une carrière paisible de portraitiste et de paysagiste rangé...

PHILIPPE DAGEN.

★ Musée Marmottan, 2, rue Boilly, jusqu'au 8 janvier.

Les symbolistes au Petit Palais

Célébration de la médiocrité

Le Petit Palais a sorti de ses réserves un ensemble de toiles apparentées aux divers courants du symbolisme. Navrant.

Les expositions de franche mauvaise peinture sont trop rares pour ne pas saluer ici l'initiative audacieuse du Petit Palais, qui, sous le titre Le symbolisme, a sorti de ses réserves les plus navrantes de ses croûtes. Avec la caution forcée mais inefficace de Moreau, Puvis de Chavannes, Odilon Redon et quelques autres. La vertu pédagogique d'un tel ensemble est évidente : le public sort édifié sur le niveau lamentable des collections symbolistes du Petit Palais, s'il n'a rien appris de sérieux sur le contenu du terme « symbolisme ».

En principe, on ne peut que louer l'équipe d'un musée de chercher à montrer ainsi au public ces fameuses réserves sur lesquelles chacun rêve et soupire. En pratique, la démarche aboutit à révéler des lacunes, à exalter des faiblesses. Pour donner à un tel thème une dimension convenable, sans même sortir de l'Hexagone, il aurait fallu emprunter au moins à Orsay et aux autres musées parisiens de quoi donner chair et talent à Puvis et à Moreau. Même Redon, pourtant le seul à tirer son épingle du jeu, semble ici un peu faible, sans doute parce que ce contexte de médiocrité pénalise son œuvre.

Surtout, est-il raisonnable d'en rester à ce symbolisme d'essence française, sans l'encadrer des grands frères anglais, des cousins germaniques, voire, au-delà, de leurs parents des pays du Nord ? Il est trop difficile, en effet, de supporter une salle entière de Carrière (Eugène), sans même parler d'Osbert, Chabas ou Brokman, si l'on ne nous donne pas la consolation minimum que seraient la présence d'un Böcklin, von Marées ou le pittoresque appliqué des préraphaélites.

La politique d'exposition et d'acquisition du Petit Palais s'est installée sur le fil du rasoir. Il est certes excellent de retrouver la globalité d'une époque, le bon, le moins bon, voire l'exécrable des artistes d'un temps, en l'occurrence le dix-neuvième siècle. Il est sans doute sage de vérifier de temps à autre que l'histoire ne s'est pas trompée dans son travail d'oubli ou de célébration. Mais cela ne doit pas trop vite légitimer les substitutions. Le « bien peint » n'exclut pas le talent, le « mal peint » n'interdit pas que souffle l'esprit, voire le génie d'un artiste. Quand, à l'évidence, un tableau, ou même tout l'œuvre d'un peintre, est mal peint, dépourvu de talent et d'esprit, il n'est pas nécessaire d'en encombrer des cimaises.

« *Une exposition symboliste est, avant tout, la recréation d'un climat plein de délicatesse, de spiritualité, voire de mystère. Je souhaite que le visiteur y soit sensible et trouve de salle en salle, de Fantin-Latour à Redon, de Carrière à Maurice Denis, bien des raisons de découverte et de délectation* », écrit Thérèse Burollet en préface au catalogue. Nous sommes comblés, merci.

F. E.

★ Le symbolisme dans les collections du Petit Palais, jusqu'au 19 février. Catalogue : 196 p., 220 F.

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

MÉFIE-TOI, MA FILLE. Au Bec Fin (42-96-29-35), sam. 22 h, dim. 20 h 30.

TITANIC CABARET. Cave du Cloître (43-25-19-92), sam. 18 h 30.

BENZO BLUES. Point Virgule (42-78-67-03), sam. 18 h 30.

LE COMMISSAIRE EST BON ENFANT, L'ÉPREUVE. Les Déchargeurs (42-36-00-02), sam. 21 h, dim. 17 h.

LA TÉNÈBRE. Théâtre Marie-Stuart (45-08-17-80), sam. 20 h 30.

LES ESTIVANTS. Théâtre de l'Ombre qui roule (43-26-29-61), sam. 20 h 30.

ARMISTICE AU PONT DE GRENELLE. Théâtre du Tourtour (48-87-82-48), sam. 19 h.

GEORGE DANDIN. Champigny-sur-Marne. Centre Gérard-Philipe (48-80-90-90), sam. 21 h, dim. 16 h 30.

HERODIAS. Gennevilliers. Salle Youri-Gagarine (47-90-35-07), sam.-dim. 20 h 45.

LE BOUC. La Courneuve. Centre Jean-Houdremont (48-36-54-10), sam. 20 h 45, dim. 16 h 30.

TONTON ARTHUR. Théâtre Marie-Stuart (45-08-17-80), sam. 22 h.

TEXTES A DIRE. Châtillon. Théâtre. Petite salle (46-57-22-11), sam. 21 h.

LA GONFLE. Malakoff. Théâtre 71 (46-55-43-45), sam. 20 h 30, dim. 18 h.

HISTOIRE DU SOLDAT. Bagneux. Théâtre Victor-Hugo (46-63-10-54), sam. 20 h 30, dim. 15 h.

K. VON G., d'après AUCUN LIEU. NULLE PART. Roseau-Théâtre (42-71-30-20), sam. 20 h 30, dim. 17 h.

LA PRÉSIDENTE. Théâtre des Variétés (42-33-09-92), sam. 17 h 30 et 21 h ; dim. 15 h.

NICOMÈDE. Comédie-Française (40-15-00-15), salle Richelieu, sam. 20 h 30, dim. 14 h.

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). Le Butoir : 20 h 30.

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). Avanti : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30.

ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-23). Les Enfants du Soleil : 20 h 30.

ATELIER (46-06-49-24). Baby Boom : 15 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30.

ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle C. Bérard. Souvenirs assassins : 20 h 30. Salle Louis Jouvet. Simplement compliqué, Festival d'automne à Paris 1988 : 20 h 30.

BOUFFES DU NORD (42-39-34-50). Le roi se meurt : 15 h et 20 h 30, dim. 16 h.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Une absence : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35). ▷ Dim. Cindbad ou la nostalgie : 17 h.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34). Théodore : 20 h 30, dim. 16 h.

CARTOUCHERIE THÉATRE DE L'AQUARIUM (43-74-99-61). L'Augmentation : 20 h 30, dim. 16 h.

CARTOUCHERIE THÉATRE DU SOLEIL (43-74-24-08). Trakiniaï : 20 h 30, dim. (dernière) 15 h 30.

CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Le Destin de l'immortel Fouabiss O Saisons, O Congo ! : 17 h 30. Salle II. Le Bal de N'Dinga : 20 h 30, dim. 16 h.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Ah ! Ca rira, ça rira, ça rira !... : 21 h, dim. 15 h 30.

CENTRE GEORGES POMPIDOU (42-74-42-19). Grande salle. Colloque, revue parlée : le Siècle Stanislavski : 10 h 30, dim. 10 h 30 et 12 h 30.

CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). L'Orage : 20 h 45, dim. 15 h 30.

CIRQUE D'HIVER (48-78-75-00). Astérix : 14 h, 17 h 30 et 21 h, mer., dim. 14 h et 17 h 30.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69). Grand Théâtre. Passion Marionnettes géantes : 20 h 30, jeu. 15 h. La Galerie. La Seconde Surprise de l'amour : 20 h 30, mar. 14 h 30. La Resserre. Henry Brûlard : ma vie : 20 h 30, jeu. 14 h.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Reviens dormir à l'Elysée : 21 h, dim. 15 h 30.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies : 19 h et 21 h, dim. 15 h.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Les Délices du baiser : 20 h 30, dim. 15 h 30.

COMÉDIE-FRANCAISE (40-15-00-15). Salle Richelieu. Nicomède : 20 h 30, dim. 14 h. ▷ Dim. Fin de partie : 21 h.

DAUNOU (42-61-69-14). Monsieur Masure : 21 h, dim. 15 h 30.

DEUX ANES (46-06-10-26). Le Coût du père François : 15 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30.

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Le Gardien : 20 h 30, dim. 16 h.

EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 15. Nous on fait où on nous dit de faire : 23 h.

EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-57-49). Glengarry Glen Ross : 21 h, dim. 15 h.

ELDORADO (42-49-60-27). Rêve de Vienne : 14 h 30 et 20 h 30, dim. 14 h 30 et 18 h.

ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle I. Les Anciennes Odeurs : 19 h. Voyance : 21 h, dim. 16 h. Salle II. Paroles d'or : 18 h 30. L'Annonce de Mathiah : 21 h.

FONTAINE (48-74-74-40). Quelle Famille !... : 17 h et 21 h, dim. 15 h 30.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Nocturnes : 15 h et 20 h 45, dim. 15 h.

GALERIE 55-THE ENGLISH THEATRE OF PARIS (43-26-63-51). Signal Man's Apprentice (les Aiguilleurs) : 20 h 30.

GRAND HALL MONTORGUEIL (42-96-04-06). La Machine infernale : 20 h.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Eux seuls le savent : 18 h 45. Le Festival de Cuculson : 20 h 30. Le Complexe de Job : 22 h 15.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). L'Ange gardien : 20 h 30, dim. 16 h.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. Tokyo : 21 h 30.

JARDIN D'HIVER (42-62-59-49). Paris-Nord, attractions pour noces et banquets : 21 h.

L'ESPACE EUROPÉEN (42-93-69-68). La Face cachée d'Orion : 20 h 30.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Les Armoires : 21 h, dim. 15 h.

LA VIEILLE GRILLE (47-07-22-11). Métamorphoses d'une mélodie : 21 h.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Valardy : 20 h 15.

LES DÉCHARGEURS (42-36-00-02). Le commissaire est bon enfant, l'Epreuve : 21 h, dim. 17 h.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Aérolitos : 18 h. Théâtre noir. Le Petit Prince : 20 h. Mort à crédit : 21 h 30. Théâtre rouge. Contes érotiques arabes du XIVe siècle : 20 h. Pour un oui, pour un non : 21 h 30.

MADELEINE (42-65-07-09). La Foire d'empoigne : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.

MARAIS (42-78-03-53). Le Grand Invité : 20 h 30.

MARIE STUART (45-08-17-80). Le Monte-Plats : 18 h 30. La Ténèbre : 20 h 30. Tonton Arthur : 22 h.

MARIGNY (PETIT) (42-25-20-74). Si c'est pas Montagné, j'en veux pas : 21 h.

MATHURINS (42-65-90-00). La Femme à contre-jour : 18 h et 21 h, dim. 15 h.

MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Le Minotaure : 16 h, mer., jeu., ven., lun., mar. 19 h.

MICHEL (42-65-35-02). Pyjama pour six : 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30.

MICHODIÈRE (47-42-95-23). Ma cousine de Varsovie : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Le Secret : 18 h et 21 h 15.

MUSÉE DE CIRE (HISTORIAL DE MONTMARTRE) (46-06-78-92). Après-midi au Chat noir : 16 h, 14 h 30 et 17 h 30, dim. 16 h et 14 h 30.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Le Grand Standing : 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30.

ODÉON (43-25-70-32). Retours : 20 h 30, dim. 15 h.

ŒUVRE (48-74-42-52). Je ne suis pas Rappaport : 20 h 45, dim. 15 h.

PALAIS DES GLACES (PETIT PALAIS) (48-03-11-36). Kilowatt : 20 h 15. Les Vamps : 21 h 30.

PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (46-07-49-93). L'éléphant est tombé : 21 h.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). Et le spectacle continue ! Raymond Devos : 20 h 30, dim. 15 h 30.

PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). Premières Fiançailles de Franz K. : 21 h, dim. 16 h 30.

PAROISSE DE PORT-ROYAL (EGLISE RÉFORMÉE DE FRANCE) (45-35-30-56). ▷ Dim. La Mer (Poèmes) : 17 h.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Le plus heureux des trois : 21 h, dim. 15 h.

PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53). Ténor : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.

RANELAGH (42-88-64-44). L'Etrange Mister Knight : 21 h, dim. 16 h.

RENAISSANCE (42-08-18-50). A ta santé, Dorothée : 15 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h 30.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). K. von G., d'après Aucun lieu. Nulle part : 20 h 30, dim. 17 h.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Drôle de couple : 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). L'Ex-Femme de ma vie : 20 h 30.

SQUARE RÉJANE (SOUS DEUX CHAPITEAUX) (43-79-90-90). Baroque II : 20 h 30, dim. (dernière) 15 h.

Samedi 5 - Dimanche 6 novembre

THÉATRE DE DIX HEURES (42-64-35-90). Gérard Sety : 20 h 30. Brassens, Brel : 22 h.

THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). La Résistible Ascension d'Arturo Ui : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE DE L'OMBRE QUI ROULE (43-26-29-61). Les Estivants : 20 h 30.

THÉATRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). Marius : 15 h 30, dim. 14 h. Fanny : 18 h, dim. 16 h 30. La Pièce montée : 19 h. César : 21 h 15. Salle II. L'Ecume des jours : 21 h 30. ▷ Dim. L'Etranger : 16 h 30.

THÉATRE DE LA PLAINE (40-43-01-82). Cage, d'après Communication à une académie : 20 h 30, dim. (dernière) 17 h.

THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Tu m'aimes combien ? : 20 h 30.

THÉATRE MODERNE (43-59-39-39). La Dame de Bayreuth : 20 h 30, dim. 15 h 30.

THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Grande salle. Réveille-toi, Philadelphie : 15 h et 20 h 30, dim. 15 h 30. Petite salle. Une visite inopportune : 15 h 30 et 21 h, dim. 16 h.

THÉATRE RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Grande salle. Le Retour au désert, Festival d'automne à Paris 1988 : 17 h et 20 h 30, dim. 17 h. M.I.T.-Femme à la porte cochère : 18 h 30. Petite salle. Lettres d'une religieuse portugaise : 20 h 30, dim. 15 h.

TINTAMARRE (48-87-33-82). La Timbale : 15 h 30. Barthélémy : 19 h. Hélas, tant mieux ! : 20 h 15. Les majorettes se cachent pour mourir : 21 h 30 et 22 h 45.

TOURTOUR (48-87-82-48). Armistice au pont de Grenelle : 19 h.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Rififoin dans les labours : 16 h et 21 h. ▷ Dim. Toi et moi... et Paris : 15 h.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). La Présidente : 21 h, dim. 15 h.

cinéma

La cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

SAMEDI

Faubourg Montmartre (1931), de Raymond Bernard, 15 h ; If (1968, v.o.s.t.f.), de Lindsay Anderson, 17 h 15 ; les Chariots de feu (1981, v.o.s.t.f.), de Hugh Hudson, 19 h 30 ; les Garçons de Fengqui (1984, v.o.s.t.f.), de Hou Xiaoxian, 21 h 45.

DIMANCHE

Carmen (1943), de Christian-Jaque, 15 h ; Casanova 70 (1965, v.o.s.t.f.), de Mario Monicelli, 17 h ; Britannia Hospital (1982, v.o.), de Lindsay Anderson, 19 h 15 ; Ces merveilleux petits canards (1965, v.o.), de Li Xing, 21 h 30.

CENTRE POMPIDOU GRAND FOYER

Vidéodanse : 200 vidéos en non stop, un panorama de la danse contemporaine depuis dix ans. Jusqu'au 21 novembre, tous les jours de 14 h à 21 h - gratuit.

SALLE GARANCE, CENTRE GEORGES-POMPIDOU
(42-78-37-29)

SAMEDI

Le Cinéma français des années cinquante : le Carrosse d'or (1952), de Jean Renoir, 14 h 30 ; Cela s'appelle l'aurore (1955), de Luis Bunuel, 17 h 30 ; le Beau Serge (1958), de Claude Chabrol, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Cinéma français des années cinquante : Si Paris nous était conté (1955) de Sacha Guitry, 14 h 30 ; le Testament d'Orphée (1960), de Jean Cocteau 17 h 30 ; les Diaboliques (1954), d'Henri Georges Clouzot, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS
(40-26-34-30)

SAMEDI

Paris-Jazz à la Vidéothèque de Paris Actualités anciennes : Actualités Gaumont 12 h 30 ; Télé-Jazz : Christian Chevallier et André Hodeir (1957) de Jean-Christophe Averty, Jazz au Blue Note (1962) de David Boyer, 14 h 30 ; Concerts filmés : Newport à Paris : Miles Davis (1972) de Bernard Lion, Cecil Taylor Unit (1984) de Frank Cassenti, 16 h 30 ; Bande originale : André Hodeir : André Hodeir (1972) de Marc Pavaux, Léon la Lune (1972) d'Alain Jessua, Saint-Tropez, devoir de vacances (1952) de Paul Paviot, 18 h 30 ; Ciné Jazz : Autour d'une trompette (1958) de Pierre Nearisse, Actualités Gaumont Ascenseur pour l'échafaud (1957) de Louis Malle, 20 h 30.

DIMANCHE

Paris-Jazz à la Vidéothèque de Paris Télé-Jazz : Une sélection du Festival de jazz (1984) de Frank Cassenti, Dave Holland Quintet (1984) de Frank Cassenti 14 h 30 ; Concerts filmés : Modern Jazz Quartet (1971) de Bernard Lion, Michel Portal Percussive Ensemble (1984) de Frank Cassenti, 16 h 30 ; Bande originale Michel Portal : l'Ombre rouge (1981) de Jean-Louis Comolli, 18 h 30 ; Ciné-Jazz Actualités Gaumont, Autour de minuit (1985-1986, v.o.) de Bertrand Tavernier 20 h 30.

Exclusivités

A BOUT DE COURSE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

ALTAZOR OU LE VOYAGE EN PARACHUTE (Fr., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

L'AMATEUR (Pol., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74).

AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.-All.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

BAGDAD CAFÉ (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Images, 18e (45-22-47-94).

BIG (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

BIRD (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LA COMMISSAIRE (Sov., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LE COMPLOT (Fr., v.f.) : George V, 8e (45-62-41-46).

CROCODILE DUNDEE II (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

DEMAIN C'ÉTAIT LA GUERRE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LA DERNIÈRE TENTATION DU CHRIST (A., v.o.) : Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67).

DRÔLE D'ENDROIT POUR UNE RENCONTRE (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

DROWNING BY NUMBERS (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

EMMANUELLE 6 (**) (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

ENCORE (*) (Fr.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

L'ETUDIANTE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

FRANTIC (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES GENS DE DUBLIN (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

GOOD MORNING VIETNAM (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LE GRAND BLEU (Fr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA GUERRE DES TUQUES (Can.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

HAIRSPRAY (A., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LE HASARD (Pol., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

HOTEL TERMINUS (Fr., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

IRONWEED (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

LA LECTRICE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA LOI DU DÉSIR (*) (Esp., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

MALAVENTURA (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

MASQUERADE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

MIDNIGHT RUN (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

LES MODERNES (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MON AMI LE TRAITRE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LA NUIT BENGALI (Fr., v.o.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

ONIMARU (Jap., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94).

L'OURS (Fr.-All.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

PETITE REVANCHE (vénézuelien, v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

PIÈGE DE CRISTAL (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

PRESIDIO (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

QUELQUES JOURS AVEC MOI (Fr.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

QUI VEUT LA PEAU DE ROGER RABBIT ? (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

RAMBO III (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES FILMS NOUVEAUX

CHUCK BERRY, HAIL HAIL ROCK'N ROLL. Film américain de Taylor Hackford, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

CLASSIFIED PEOPLE. Film français de Yolande Zauberman, v.o. : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LA COULEUR DU VENT. Film français de Pierre Granier-Deferre : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA MAISON DE JADE. Film français de Nadine Trintignant : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

PELLE LE CONQUÉRANT. Film danois de Bille August, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 6 NOVEMBRE

« La peinture italienne, de Léonard de Vinci au Caravage », 10 h 30, Louvre, 36, quai du Louvre (P.-Y. Jaslet).

« Cour carrée, pyramide et appartements royaux du Louvre », 11 heures, sortie métro Louvre (D. Bouchard).

« L'Opéra », 11 heures et 15 heures, en haut des marches (Tourisme culturel).

« Le Marais, de la place des Vosges à l'hôtel des Ambassadeurs de Hollande », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (E. Bourdais).

« L'île Saint-Louis », 14 h 30, métro Pont-Marie (M. Pohyer).

« Moulins et vieux village de Montmartre », 14 h 30, métro Abbesses (Les Flâneries).

« Hôtels et jardins du Marais », 14 h 30 et 16 h 30, métro Bastille, angle rue Saint-Antoine (C.-A. Messer).

« Le cimetière de Picpus », 14 h 30, 35, rue de Picpus (D. Fleuriot).

« La basilique de Saint-Denis », 14 h 30, portail (La France et son passé).

« Le Père-Lachaise par les timbres-poste », 14 h 45, métro Père-Lachaise, sortie escalator (V. de Langlade).

« L'hôtel de Bourdon-Condé, ancienne ambassade de Perse », 15 heures, 12, rue Monsieur (I. Hauller).

« La basilique de Saint-Denis », 15 heures, portail central (Arcus).

« Salons de l'hôtel de la Marine », 15 heures, 2, rue Royale. Carte d'identité (E. Romann).

« Cours et passages du vieux faubourg Saint-Antoine », 15 heures, sortie métro Faidherbe-Chaligny (Résurrection du passé).

MONUMENTS HISTORIQUES

« Les salons du château de Maisons-Laffitte », 15 heures, vestibule gauche, côté parc.

« L'hôtel de Sully », 15 heures, 62, rue Saint-Antoine.

« La Sainte-Chapelle », 15 heures, entrée.

LUNDI 7 NOVEMBRE

« Le Marais, de l'hôtel de Soubise à la place des Vosges », 10 h 30, sortie métro Saint-Paul (E. Bourdais).

« Picasso à l'hôtel Salé », 14 heures, 5, rue de Thorigny, à la caisse (Approche de l'art).

« Le Palais de justice en activité », 14 h 15, 2, boulevard du Palais (Tourisme culturel).

« Versailles : l'école d'équitation aux Ecuries », 14 h 30, grilles de la Petite Ecurie, avenue de Paris (Office du tourisme).

« La franc-maçonnerie », 14 h 30, 16, rue Cadet (P.-Y. Jaslet).

« Les appartements d'Anne d'Autriche au Louvre », 14 h 30, sortie métro Louvre (I. Hauller).

« Le fournil de la boulangerie Poilâne », 14 h 30, 87, rue Brancion (E. Romann).

« Le Palais de justice en activité », 14 h 30, devant les grilles (M. Pohyer).

« L'ancien village d'Auteuil », 14 h 30, métro Eglise-d'Auteuil (Les flâneries).

« Les appartements royaux du Louvre », 14 h 30, porche église Saint-Germain-l'Auxerrois (C.-A. Messer).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« La Sorbonne et le quartier de l'Université », 15 heures, 47, rue des Ecoles (D. Bouchard).

« Exposition Vieira da Silva », 14 h 30, 16 heures, sortie métro Champs-Elysées - Clemenceau (Paris et son histoire).

MONUMENTS HISTORIQUES

« Picasso dans l'hôtel Salé », 14 h 30, 5, rue de Thorigny.

« Evocation de l'islam à la Mosquée », 14 h 30, entrée, place du Puits-de-l'Ermite.

« Le Musée Rodin », 14 h 30, 77, rue de Varenne.

CONFÉRENCES

DIMANCHE 6 NOVEMBRE

60, boulevard de Latour-Maubourg, 14 h 30 : « Venise et son carnaval » ; 16 h 30 : « La Thaïlande » ; 18 h 30 : « Bouddhisme et Thaïlande », par M. Brumfeld (Rencontre des peuples).

18, rue de Varenne, 14 h 30 : « Le Brésil » ; 16 heures : « Le Mexique » ; 17 h 30 : « Afrique interdite », par C. Cousin.

1, rue des Prouvaires, 15 heures : « Saints et miracles contemporains de l'Eglise orthodoxe », par le Père Patric ; « Pèlerinages inconnus des environs de Paris », par Natya.

62, rue Saint-Antoine, 16 h 30 : « Visages de Paris : évolution de l'escalier, du Moyen Age à nos jours », par M. Lepany (Monuments historiques).

« 9, avenue d'Iéna, 14 h 30 : « Histoire, beautés et étrangetés du monde » (1re partie) ; 17 h 15 : « Le Japon, du Moyen Age à nos jours » (Jean-Claude Stevens.

LUNDI 7 NOVEMBRE

Boulogne-Billancourt, 22, rue de la Belle-Feuille, 14 h 15 : « Toulouse antique », par Daniel Cazès (Centre culturel)

Forum, 12, place Carrée (porte Saint-Eustache), 14 h 30 et 17 h 30 : « Wagner et la France », par M. Borusiac (Maison des conservatoires).

3, rue Rousselet, 14 h 30 : « L'art égyptien au British Museum » (Arcus).

52, rue du Cardinal-Lemoine, 18 h 30 : « Pierre Mendès France et la décolonisation en Tunisie », par Albert Memmi (Institut Pierre Mendès-France).

78, boulevard Malesherbes, 20 h 30 : « Les arcanes majeurs du tarot et la tradition judéo-chrétienne : la voie de l'individuation à travers la Bible et le premier septénaire », par J.-P. Farel (L'homme et la connaissance).

Communication

Pour financer l'achat de Macmillan
M. Maxwell va vendre ses imprimeries de labeur britanniques

Pour financer les 2,5 milliards de dollars (15 milliards de francs) de son OPA réussie sur l'éditeur américain Macmillan (*le Monde* du 5 novembre). M. Robert Maxwell, le patron de presse britannique, souhaite vendre ses imprimeries de labeur en Grande-Bretagne. Il a chargé la banque d'affaire Samuel Montagu de trouver des acquéreurs pour la British Printing and Communications Corporation (BPCC), une des filiales de son groupe Maxwell Communications Corporation (MCC).

Les cadres de la BPCC pourraient racheter leur entreprise dans le cadre d'un « leverage buy-out » (reprise de l'entreprise par ses salariés), a indiqué M. Maxwell. Ce dernier avait racheté en 1981 l'entreprise en déconfiture et, après l'avoir redressée à coups de licenciements, de suppression des avantages acquis et d'investissements dans des machines modernes, en avait fait la base de son groupe actuel. La BPCC est la première imprimerie de labeur au Royaume-Uni avec un chiffre d'affaires supérieur à 300 millions de livres (3,2 milliards de francs) et un bénéfice d'exploitation de 35 millions de livres. Elle imprime des magazines, des catalogues, des étiquettes, des emballages, etc.

Pour l'instant, les imprimeries de presse quotidienne du groupe Maxwell, regroupées dans la société BNPC, ne sont pas concernées, mais M. Maxwell examine également la possibilité de les vendre, ainsi d'ailleurs que des actifs immobiliers de MCC et trois imprimeries récemment acquises en Europe. Le groupe Maxwell détient en France 67 % de l'imprimerie François à Ozoir-la-Ferrière et 49 % de l'imprimerie Del Duca à Blois, et a annoncé l'achat de six rotatives à installer à Roissy et dans le sud de l'Hexagone.

Ce désengagement de l'imprimerie de labeur est, de l'avis même de M. Maxwell, un tournant important dans la stratégie de son groupe MCC. Ce dernier réalise en effet les trois quarts de son activité (9,5 milliards de francs en 1987) dans l'imprimerie, de presse ou de labeur. Avec l'achat de Macmillan – dont les filiales les moins stratégiques seront revendues – le groupe de M. Maxwell semble viser une activité moins industrielle et plus éditoriale, des deux côtés de l'Atlantique.

Les grands réseaux FM hostiles aux comités techniques régionaux

Regroupés dans le Syndicat des radiodiffuseurs nationaux, les sept principaux réseaux privés de radio ont écrit à Mme Catherine Tasca, ministre délégué à la communication, pour exprimer leur hostilité au projet de création de comités techniques chargés de faciliter la tâche du prochain CSA dans l'instrucion des dossiers de radio en région (*le Monde* du 25 octobre). « *Epouvantés par le spectre du retour des commissions Holleaux et Galabert* » [instances consultatives chargées de donner des avis sur les autorisations de radios du temps de la Haute Autorité], les signataires de la lettre estiment qu'une telle réforme « *ne serait pas de nature à faire progresser le paysage radiophonique français* ».

Revendiquant une vocation de diffuseurs nationaux, ils suggèrent alors que la création de ces comités techniques soit « *équilibrée par la reconnaissance, même implicite, dans le cadre de ce projet de loi, de l'existence des réseaux nationaux à qui seraient réservées les fréquences déjà détenues, ainsi qu'un certain nombre de fréquences dans chaque région pour assurer leur extension* ».

NRJ, quant à elle, propose de réserver la publicité locale aux radios locales ou régionales et de dégager les réseaux nationaux en contre partie de leur renoncement à ce type de ressources, de l'obligation de faire diffuser par chacune des radios affiliées 20 % de programmes propres.

La CNCL demande au Conseil d'État de sanctionner TF1

Après avoir entendu le président de TF 1, M. Patrick Le Lay, et examiné le rapport de sa société, la CNCL a décidé de saisir le Conseil d'État pour qu'il fasse respecter à la première chaîne ses obligations. Selon le bilan dressé par la CNCL (*le Monde* du 20 octobre), TF 1 ne respecte ni ses quotas de diffusion d'œuvres d'origine communautaire, ni ceux d'œuvres originales françaises, ni son volume d'œuvres françaises pour la jeunesse. La chaîne s'était notamment engagée à commander cent heures d'émissions françaises pour la jeunesse par an.

Quant aux œuvres communautaires, elles n'atteignent que 37,1 % de sa grille au lieu des 70 % prévus dans les cahiers des charges. Et si la CNCL note une amélioration des quotas d'œuvres françaises (38,2 %), elle déplore qu'elle soit surtout due à de nombreuses diffusions la nuit, « *ce qui ne correspond pas à l'objet de la réglementation* ».

En conséquence, la CNCL demande au Conseil d'État qu'il ordonne à TF 1 « *de respecter sous astreinte pour son second exercice* » ses engagements.

● **Les fréquences des quatre nouvelles radios parisiennes.** – La CNCL a publié, vendredi 4 novembre, les fréquences des quatre nouveaux regroupements de radios FM qu'elle avait autorisées, le 16 septembre, à Paris, après la libération de fréquences par l'armée et le retrait d'autorisation à Electric FM. Ainsi, Portugal FM et Radio-Alpha se regroupent sur 98.8 MHz ; Réussir FM et Jazzland prennent le 99.6 MHz (ex-Electric FM) ; Tabala FM et Superloustic rejoignent le 106.3 ; Lucrèce et Radio-Paris le 106.7 MHz.

● **Les professionnels du cinéma favorables au maintien d'une coupure publicitaire.** – Le Bureau de liaison des industries cinématographiques (BLIC) ainsi qu'une cinquantaine de personnalités du cinéma français se déclarent hostiles à un amendement adopté par la commission culturelle du Sénat visant à interdire toute coupure publicitaire lors de la première diffusion d'un film ou d'un téléfilm à la télévision. Un message adressé à plusieurs personnalités du Sénat et signé par de nombreux professionnels, parmi lesquels Jean-Jacques Annaud, Yves Montand, Jean-Paul Belmondo et Luc Besson, a été adressé aux sénateurs. Les signataires s'y déclarent « *très inquiets des mesures envisagées par le Sénat en vue d'interdire toute coupure publicitaire* »

Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4868

HORIZONTALEMENT

I. Peut être assimilé à une retenue à la source. Un mois qui évoque des journées particulièrement chaudes. – II. Peut sentir mauvais de la bouche. Lentilles. Allure. – III. Se plaint. C'est parfois un vrai ringard. – IV. Point de départ. Ne veut ni le tiers ni la moitié. Possessif. – V. Portait les armes. Descendit peut-être. Outragèrent une reine d'Israël. – VI. Ne peut pas être rangé parmi les fines herbes. Donc pas pris au hasard. – VII. Se juge souvent sur la mine. Anglaise, n'est pas du réchauffé. – VIII. Fait son apparition. Un homme qui ne portait pas toujours la culotte. – IX. Pas comme l'écossais. Une femme souvent sur le sable. Est très efficace contre les piqûres. – X. Quand il est grand, peut avoir des rallonges. Coule dans les Alpes autrichiennes. Un héros grec. – XI. Certains doivent juger sur la mine. – XII. Passe la main. Une des Cyclades. Se servir. – XIII. Les petites annonces. Dieu. – XIV. La moitié de rien. Pour le bouquet. Tableau. Port de l'Hérault. – XV. Frapper fort. Le plus mauvais du calice. Présentés sur un plateau.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I								■							
II						■				■					■
III						■									
IV			■							■				■	
V				■		■		■				■			
VI										■					
VII	■						■								
VIII		■					■		■				■	■	
IX				■									■		
X				■		■					■	■			
XI		■												■	
XII					■		■				■				
XIII								■		■					■
XIV			■								■				
XV						■				■					

VERTICALEMENT

1. Des gens qui peuvent souffrir de leurs articulations. Peuvent être chaussées par celui qui veut suivre le guide. – 2. Mis dans de bonnes dispositions. Lac. Est là avant les autres. – 3. Fait la belote avec sa dame. Difficile à obtenir quand il y a beaucoup de courants. – 4. Un caractère d'autrefois. Quand on en sort, c'est parfois pour entrer dans les cabinets. Un homme qui ne descend pas pour rien. – 5. Peuvent être de bons numéros. Amène à la raison. – 6. S'élève en Grèce. Oiseaux. – 7. Roi de Thèbes. Fleuve côtier. Parfois gros pour du bœuf. – 8. Réagit en homme. Qui a donc acquis une certaine finesse. – 9. Peuplent deux républiques. Fasse à l'attaque. – 10. Capables de raisonner. – 11. Une bonne occasion pour celui qui veut succomber. – 12. Donne des motifs. Guide. Comme un fameux lapin. – 13. Rendait comme parfois un arc. Utiles quand on a besoin de secours. – 14. Crie comme un porteur de bois. Qui n'a donc pas bavé. Première d'une série. Maison d'Italie. – 15. Oter du poids. D'un auxiliaire.

Solution du problème n° 4867

Horizontalement

I. Trognon. – II. Haleine. – III. Eve. Osé. – IV. Aa. Ahaner. – V. Tlaloc. Ré. – VI. Renoir. Ru. – VII. Eu. Procès. – VIII. Rée. Base. – IX. Océan. – X. Balistes. – XI. Isée. Esaü.

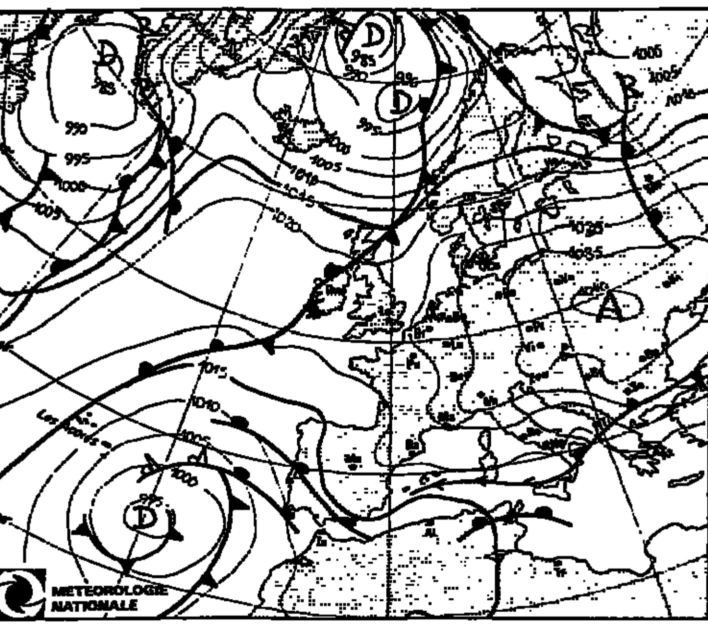
Verticalement

1. Théâtre. Obi. – 2. Ravaleur. As. – 3. Olé ! An. Eole. – 4. Gê. Alopécie. – 5. Nichoir. Es. – 6. On. Acrobate. – 7. Néon. Canes. – 8. Serres. Sa. – 9. Onéreuses.

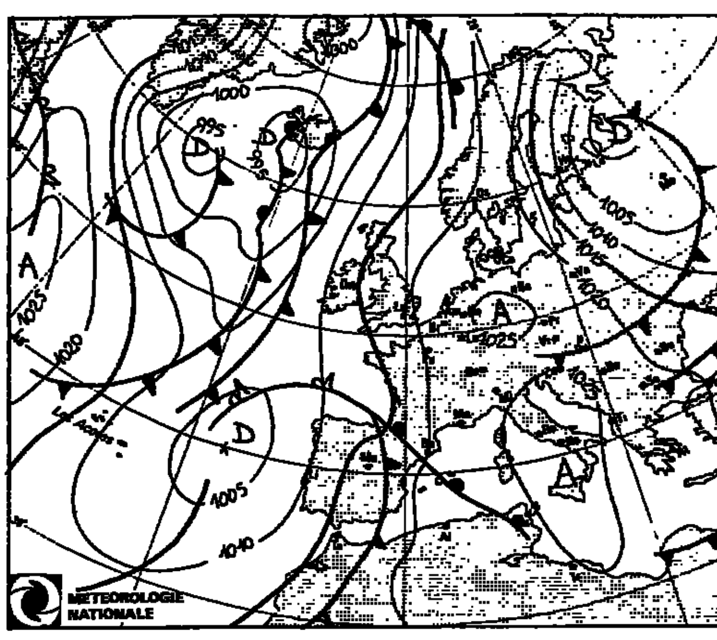
GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 5 NOVEMBRE 1988 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 7 NOVEMBRE A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le samedi 5 novembre à 0 heure et le dimanche 6 novembre à 24 heures.

Les hautes pressions persistent de la France à l'Europe de l'Est, mais un front froid très atténué pénétrera tout de même du nord au nord-est du pays. Le flux s'orientera plus au sud entraînant une petite remontée des températures l'après-midi.

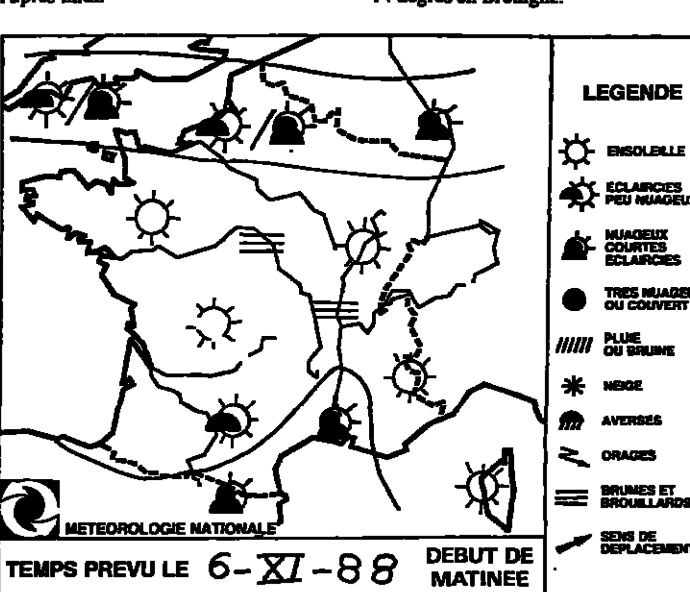
Dimanche : du Nord à la Picardie et aux Ardennes les nuages seront présents dès le matin. Ils se maintiendront toute la journée et gagneront dans l'après-midi la Champagne, l'est de la Bourgogne, l'Alsace, la Lorraine et la Franche-Comté. Du Roussillon au Languedoc, la journée sera également très nuageuse avec tout de même quelques éclaircies l'après-midi.

Partout ailleurs il fera beau dès le matin.

Les températures minimales resteront très fraîches du Nord-Est aux Pays de Loire et au Centre-Est : généralement de 0 degré à –3 degrés, mais localement de –5 à –7 degrés dans les vallées du Nord-Est. Grâce aux nuages, les températures seront faiblement positives dans le Nord.

Sur les régions méridionnales il fera 4 à 6 degrés.

L'après-midi, il fera toujours très doux dans le Sud et surtout dans le Sud-Ouest : 16 à 21 degrés. Sur la moitié nord du pays les températures remonteront légèrement et varieront de 7 à 9 degrés dans le Nord-Est, jusqu'à 10 à 14 degrés en Bretagne.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 04-11-1988 à 6 heures TU et le 05-11-1988 à 6 heures TU — le 05-11-1988

Ville	max	min	temps
FRANCE			
AJACCIO	19	3	D
BIARRITZ	23	12	D
BORDEAUX	19	11	N
BOURGES	11	0	D
BREST	14	3	N
CAEN	8	–4	D
CHERBOURG	7	–2	D
CLERMONT-FERR.	11	–1	D
DIJON	8	–3	D
GRENOBLE St-M-H	11	1	D
LILLE	5	–4	D
LIMOGES	16	6	D
LYON	8	0	D
MARSEILLE-MAR.	18	4	D
NANCY	5	–7	D
NANTES	10	2	D
NICE	16	6	D
PARIS-MONTS.	7	–1	D
PAU	20	8	D
PERPIGNAN	15	13	C
RENNES	10	–1	D
ST-ETIENNE	11	2	D
STRASBOURG	7	–5	D
TOURS	9	–1	D
TOULOUSE	17	12	C
POINTE-A-PITRE	30	22	D
ÉTRANGER			
ALGER	30	18	C
AMSTERDAM	4	–3	D
ATHÈNES	15	12	C
BANGKOK	30	21	N
BARCELONE	18	14	C
BELGRADE	1	–1	C
BERLIN	5	–3	D
BRUXELLES	5	–5	D
LE CAIRE	24	14	N
COPENHAGUE	5	0	D
DAKAR	27	24	N
DELHI	29	16	D
DJERBA	29	18	C
GENÈVE	4	3	C
HONGKONG	24	18	D
ISTANBUL	12	8	P
JÉRUSALEM	21	12	D
LISBONNE	19	16	P
LONDRES	8	–3	B
LOS ANGELES	23	13	D
LUXEMBOURG	4	–7	D
MADRID	19	9	D
MARRAKECH	27	14	N
MEXICO	26	8	B
MILAN	9	2	D
MONTRÉAL	9	–1	C
MOSCOU	–6	–9	*
NAIROBI	24	15	N
NEW-YORK	17	7	C
OSLO	0	–5	N
PALMA-DE-MAJ.	23	16	D
PÉKIN	20	3	D
RIO-DE-JANEIRO	22	17	C
ROME	15	3	D
SINGAPOUR	31	24	C
STOCKHOLM	5	2	C
SYDNEY	20	17	C
TOKYO	17	10	P
TUNIS	24	18	C
VARSOVIE	4	–8	D
VENISE	8	–1	D
VIENNE	3	–6	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Le Carnet du Monde

Naissances

– **Philippe DELAROCHE**
et
Isabelle ALBARET
ont la joie de faire part de la naissance de leur fille

Inès,
Cécilia, Philipine, Marie, Emilienne,

le 2 octobre 1988, à Paris.

46, rue de l'Université,
75007 Paris.

– Paris. Plouezec. Melbourne.

Claire ROSEMBERG
et
Erwan JOURAND
ont la joie de faire part de la naissance de

Julien,

le 29 octobre 1988.

Mariages

– **Anne GUILBERT**
et
Emmanuel RITZ

sont heureux d'annoncer leur mariage, qui a été célébré le 29 octobre 1988 à Arques.

Mme Jean Plantevin,
M. Jean-Georges Ritz,
M. et Mme François Deries,
leurs grands-parents,

M. et Mme Pierre Guilbert,
M. Jean-Louis Ritz,
Mme Chantal Ritz,
leurs parents,

s'associent à leur joie.

30, avenue Rapp,
75007 Paris.

Décès

– Sa famille,
Ses amis,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Pierre METZGER,
ancien élève de l'Ecole polytechnique,
maître de conférences
à l'université Paris-VI,

survenu subitement, à Paris, dans sa cinquante et unième année, le mercredi 2 novembre 1988.

– La JICF (Jeunesse indépendante chrétienne féminine),
L'ACI (Action catholique des milieux indépendants),
Le MIAMSI (Mouvement international d'apostolat en milieux sociaux indépendants),

avec douleur et espérance, font part du décès de leur fondatrice,

Marie-Louise MONNET,

survenu à Tours, le 2 novembre 1988, dans sa quatre-vingt-septième année.

Que sa foi

dans les capacités de toutes personnes ;

dans la mission de l'Eglise pour tous les milieux indépendants ;

dans l'amour de Dieu pour toute la création,

éclaire les hommes et les femmes, les jeunes et les enfants pour vivre toutes les réalités quotidiennes de notre temps dans le dessein de Dieu.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 7 novembre 1988, à 14 h 30, en l'église Notre-Dame-La-Riche, rue Georges-Courteline, à Tours (Indre-et-Loire).

(Le Monde du 5 novembre.)

– Mme Andrée Davydoff,
née Noizet,
ses enfants et petits-enfants,
Mme Yvonne Noizet,
ses enfants et petits-enfants,
Mme Hélène Deat,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part de la mort de

Henriette NOIZET,

le 2 novembre 1988, dans sa quatre-vingt-sixième année.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité le 5 novembre, à Oulchy-le-Château (Aisne).

12, rue Paul-Couderc,
92330 Sceaux.

– Fontainebleau. Avon.

Me Louis PROST,
conservateur du Musée napoléonien
d'art et d'histoire militaires,
officier des Palmes académiques,

a quitté sa famille et ses amis le 2 novembre 1988, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

On se réunira le lundi 7 novembre, à 14 h 30, au Musée napoléonien, 88, rue Saint-Honoré, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

Mme Prost,
2, route de Samois,
77210 Avon.
Mme Olivotti Pellerin Prost,
107, avenue de Nemours,
77210 Avon.

Remerciements

– Brignoud. Paris.

Dans l'impossibilité de répondre individuellement aux témoignages d'estime qu'ils reçoivent à la suite du décès du

professeur Raymond MANDE,

Sa sœur,
Et sa famille,
adressent à tous ceux qui ont voulu s'associer à leur peine l'expression de leurs sincères remerciements.

Messes anniversaires

– L'Association des Français libres fera célébrer le mercredi 9 novembre 1988, à 19 heures, en l'église Saint-Louis des Invalides, une messe anniversaire (portes ouvertes), à la mémoire du

général de GAULLE,
chef de la France libre
et président d'honneur de l'association.

Il est demandé aux associations d'anciens combattants et de résistants de porter le présent avis à la connaissance de leurs membres et de déléguer leur porte-drapeau à cette cérémonie.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Régions

75 ÉTABLISSEMENTS, 2 000 EMPLOIS QUALIFIÉS

La Corrèze parie sur le social

OBNUBILÉS par leurs usines performantes, les aménageurs de la Datar n'avaient jamais imaginé cela : les maisons pour vieillards impotents et les centres pour handicapés peuvent être les locomotives du développement local. Ce n'est qu'un apparent paradoxe. La Corrèze le sait bien, elle qui compte 75 établissements de ce genre offrant 2 000 emplois qualifiés et abritant plus de 3 000 pensionnaires, dont bon nombre viennent d'autres régions. Grâce aux seuls handicapés dont le prix de journée est facturé à leurs départements d'origine elle reçoit de l'extérieur plus de 170 millions de francs par an.

Cette situation ne date pas d'hier. Dès les années 30, le département de la Seine envoyait ses enfants se refaire une santé dans les préventoriums limousins. Le bureau d'aide sociale de Paris avait même installé une antenne permanente à Limoges. A peine élu sur les hautes terres peu peuplées et difficiles d'accès de l'arrondissement d'Ussel, en 1967, Jacques Chirac comprit le parti que l'on pouvait tirer de cette tradition d'accueil. Cette fois ce furent de jeunes handicapés mentaux parisiens qu'il installa « au vert » sur plusieurs communes de sa circonscription.

Même lorsqu'ils étaient ses adversaires politiques, les maires participèrent avec enthousiasme à ces implantations. A Bort-les-Orgues on récupéra une ancienne filature, à Eygurande un centre de rattrapage scolaire menacé de fermeture. A Peyrelevade la municipalité socialiste offrit un magnifique terrain et celle de la bourgade de Sornac (1 200 âmes) accepta avec empressement un institut médico-éducatif qui non seulement embaucha une centaine d'employés mais réactiva une ferme abandonnée de 45 hectares.

Fierté légitime

Construite au cours des années 70, cette chaîne d'établissements n'est que l'un des éléments du dispositif d'accueil corrézien. Elle en est le plus important et l'un des plus réussis. L'Association des centres éducatifs du Limousin (ACEL) (1), qui la gère, est le premier employeur de l'arrondissement d'Ussel. Depuis qu'il l'a créée, Jacques Chirac a tenu à en assurer lui-même la présidence. Légitimement fier de cette œuvre à la fois sociale et du plus haut intérêt local, il a tenu à la présenter tout récemment à la presse nationale à l'occasion du vingtième anniversaire de la fondation.

L'ACEL a fait preuve en effet d'un bel esprit d'adaptation. Les jeunes handicapés d'antan sont devenus des adultes. Pour répondre à leurs besoins, il a fallu progressivement transformer, moderniser, diversifier et agrandir les installations. Les anciens instituts pour enfants sont devenus des foyers pour adultes et des centres d'aide par le travail (CAT) qui contribuent, encore plus que par le passé, à la vie des communes.

Les maires des bourgades rurales ont aujourd'hui la preuve que des institutions sociales bien gérées et sachant évoluer sont aussi « intéressantes » que ces entreprises classiques pour lesquelles on est prêt à dérouler le tapis rouge. Dans le seul arrondissement d'Ussel l'ACEL a fait construire et aménager par les entrepreneurs locaux plus de cinquante bâtiments.

Le dernier en date, à l'architecture audacieuse, un foyer pour handicapés profonds, sera inauguré à Bort-les-Orgues avant la fin de l'année. L'établissement de Peyrelevade doit être entièrement rénové l'année suivante. Encore des millions d'investissements que l'ACEL fait avec ses « bénéfices ». L'entretien de ce « parc » social constitue une rente pour les artisans.

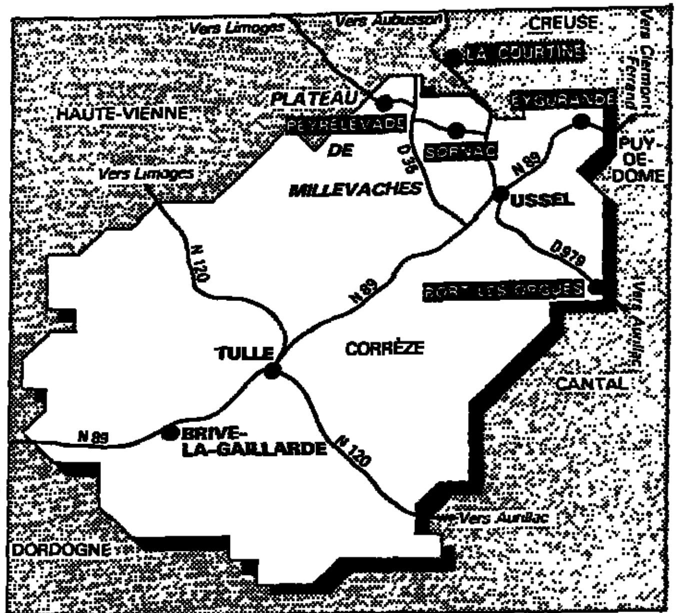
Plus de cinq cents Corréziens et Corréziennes ont trouvé un emploi à l'ACEL : aides-soignantes, infirmières, éducateurs, cuisiniers, administratifs, gestionnaires, médecins, psychologues, l'éventail des métiers qualifiés est largement ouvert. Ces professionnels sont allés se former ailleurs avant de revenir vivre et travailler au pays.

Marie-France Sully, native de Bort-les-Orgues, s'employait comme traductrice dans des organismes internationaux. A trente-trois ans, la voilà de retour pour prendre la direction du nouvel établissement édifié dans sa commune. Christian Vivier, ingénieur du bâtiment à Dunkerque, a pu retrouver son Eygurande natal où il dirige maintenant le centre d'aide par le travail.

Les CAT gérés par l'association occupent actuellement 180 handicapés légers. Loin de concurrencer les entreprises locales, ils travaillent pour elles en sous-traitance ou les remplacent quand elles font défaut. Les petits Parisiens de l'Assistance sont aujourd'hui menuisiers, maçons, maroquiniers, jardiniers en Corrèze. A Eygurande, ils sont à la tête d'une ferme de production laitière si performante qu'elle dépasse les quotas laitiers. Ils assurent l'exploitation des forêts du canton et fournissent des milliers de stères aux papeteries. Tous, en payant la taxe sur les salaires, alimentent les budgets communaux.

Chaque établissement n'assure pas seulement une large fraction du chiffre d'affaires des commerçants du cru. Il contribue à l'animation de la commune. Les « méchouis de fenaison » dans les CAT agricoles, les pots de fin d'année dans les foyers sont aujourd'hui intégrés dans le calendrier des fêtes locales. Et la population ne boude pas.

En outre, les personnels s'occupant des handicapés ou des personnes âgées introduisent dans les campagnes corréziennes le mode de vie des salariés urbains. Ici ils fondent un club de nageurs en profitant de la piscine de l'établissement, là ils introduisent l'anglais à l'école primaire, ailleurs ils contribuent à la création d'un festival annuel de marionnettes. Ils demandent aussi des crèches, qui n'existaient pas dans ces bourgades, des routes praticables tout l'hiver, des activités culturelles. Dans les villages du plateau de Millevaches, les architectes osent enfin construire dans l'esprit du temps. Si l'exotisme paysan en souffre, la vie, elle, y trouve son compte.



Bernard Couteau, trente-deux ans, maire socialiste de Peyrelevade (1 120 habitants), ne cache pas que lorsqu'il a pris la mairie, en 1983, il tenait pour quantité négligeable les deux établissements sociaux installés sur sa commune : une maison de retraite et le centre pour jeunes arriérés mentaux de l'ACEL. « *Je me suis aperçu,* dit-il aujourd'hui, *qu'avec leurs 172 employés et leur chiffre d'affaires, ces maisons pèsent davantage que toutes les autres activités réunies : agricoles, commerciales, industrielles et touristiques. Le social est l'élément structurant de ma commune. Sans lui tout le reste s'écroule.* »

Cette constatation, les patrons des entreprises de Haute Corrèze l'ont faite aussi. C'est pourquoi ils ont payé de leurs deniers les frais de déplacement des journalistes parisiens venus durant deux jours visiter leur arrondissement sous la houlette de Jacques Chirac.

Quant aux maires des départements voisins, certains rêvent de recevoir aussi la manne sociale. René Guinot, par exemple, dirige la commune de La Courtine, dans la Creuse, un département qui ne compte que 19 établissements pour handicapés (33 en Corrèze). « *Le camp, qui faisait vivre le bourg, n'est plus ce qu'il était,* se lamente-t-il. *Les militaires arrivent avec leurs provisions, travaillent vite et ne sortent plus. Bref il nous fallait absolument une activité nouvelle. J'ai aujourd'hui un foyer pour adultes déficients mentaux offrant 72 emplois. Une bouffée d'oxygène.* » Le foyer de La Courtine sera géré par l'ACEL de Jacques Chirac. Une faveur enviée. Il est vrai que M. Guinot ne cache pas ses sympathies pour le RPR.

MARC AMBROISE-RENDU.

(1) 6, boulevard Léon-Blum, 19200 Ussel.

BASSE-NORMANDIE

L'avenir en drakkar

La Basse-Normandie a désormais son logo. Drakkar de bois et sillon dans la terre. Une création originale de Jean-Claude Lecouflet, un artiste régional qui s'affirme « *sculpteur de formes, pas de matériaux* ». Il y a bien sûr le bleu de la mer et le vert des prairies, et trois boucliers pour évoquer les trois départements de l'Orne, de la Manche et du Calvados. Il y a aussi l'esprit de conquête avec la symbolique du drakkar, « *tandis que le dernier bouclier reste ouvert sur l'avenir et l'espace* ».

« *L'étude récente sur l'image de marque de la Basse-Normandie a démontré que la région était perçue à travers des clichés surannés* », explique René Garrec, président du Conseil régional. « *La Basse-Normandie, c'est encore et toujours le dynamisme du conquérant.* » Guillaume, évidemment.

Le musée au parking

Un musée dans un parking, pourquoi pas ? A Caen, la municipalité, qui vient de construire un parc de stationnement souterrain au pied des murailles du château de Guillaume-le-Conquérant, invite les automobilistes à se « *garer au cœur de l'histoire* ». A chaque étage du parking, des vitrines mettent le passé en scène, là même où des fouilles archéologiques ont été effectuées préalablement aux travaux de terrassement.

« *L'emplacement du parking, entre le château et l'église Saint-Pierre, a été un pôle important de la topographie ancienne de la ville* », explique Jean-Yves Marin, conservateur au Musée de Normandie. « *Sur un tel site, on ne travaille pas au hasard. C'est armés de la riche documentation historique et archéologique du doyen de Bouärd que nous avons orienté nos recherches. Les trois maisons médiévales découvertes apportent un éclairage nouveau sur la vie d'un quartier durant cinq siècles.* »

BRETAGNE

Les ordures à l'usine

Les quarante mille goélands qui viennent chaque jour se restaurer dans la décharge publique d'ordures ménagères de la communauté urbaine de Brest, au Spernot, devront chercher dans quelque temps un autre « trois étoiles ». Une usine d'incinération va engloutir les quarante mille tonnes d'ordures d'une partie du Nord-Finistère. L'usine, dont le coût est de 210 millions de francs, alimentera un réseau de chaleur approvisionnant en chauffage l'hôpital, la mairie, l'université et plusieurs centaines de logements HLM.

L'usine d'incinération du Spernot est considérée comme la plus moderne en Europe. Un procédé dit « biostop » en fait sa particularité. En été, seul un four sur deux restera en service. Mais, pendant ce temps, les ordures ne seront pas stockées en décharge, elles seront conservées à l'intérieur d'une fosse. Un système de dessèchement en arrêtera la fermentation.

Sur le plan des rejets de fumée qui contiennent poussières, chlore, etc., la communauté urbaine avait fait le choix des équipements du projet en se mettant aux normes européennes, plus draconiennes que les normes françaises (la France a dû maintenant s'aligner sur l'Europe). Mais cela n'a pas ôté les craintes du comité de défense qui a obtenu l'installation d'une station de contrôle des rejets.

CHAMPAGNE-ARDENNE

Pour la promotion industrielle

L'Institut supérieur de promotion industrielle et de formation (IPI) est né à Châlons-sur-Marne sous l'égide de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) locale. Il est installé dans les locaux d'une usine-relais sur la zone industrielle de Saint-Martin-sur-le-Pré. Il a pour objectif de faire acquérir à des techniciens supérieurs, recrutés à Bac + 2, des compétences élargies en matière de management et de technologie. L'IPI, qui accueille ses premiers étudiants, propose une formation en alternance étalée sur vingt et un mois.

Exemplaire selon M. Claude Cayen, président de la CCI de Châlons-sur-Marne, cet institut a été réalisé grâce à l'action de plusieurs partenaires : Ecole supérieure des arts et métiers de Châlons, Ecole supérieure de commerce de Reims, CCI de Châlons et Reims.

Le conseil régional, qui a placé la formation en tête de ses priorités, a annoncé son intention de prendre les frais de fonctionnement en charge pour les deux premières années. Les acteurs économiques n'ont pas voulu manquer l'inauguration de l'IPI. La présence des responsables de la formation de la Régie Renault, de la fédération des industries mécaniques et transformatrices des métaux témoigne de l'attention portée par les industriels.

FRANCHE-COMTÉ

Belfort et l'Europe

Ne pas rester enfermé dans la Franche-Comté mais, au contraire, développer une politique de rapprochement avec le Haut-Rhin, l'agglomération suisse de Bâle et celle, allemande, de Fribourg : telle est la logique proposée dans un gros document de travail que vient d'éditer le Territoire de Belfort.

Christian Proust, président (PS) de l'assemblée départementale, a organisé des séances de « brainstorming » pour penser l'avenir. Vingt-cinq personnalités venues d'horizons divers, et pour partie complètement extérieurs à la vie du Territoire, ont participé à ces travaux durant plusieurs mois. Leur conclusion est nette : avec ses cent trente-sept mille habitants, et en dépit des grosses industries qui le font vivre (Peugeot, Alsthom, Bull), le Territoire de Belfort est trop faible pour construire seul son avenir. Le groupe de travail propose au département de se rapprocher progressivement de ses puissants voisins, de façon à créer une « *agglomération multipolaire de 1,4 million d'habitants* ».

Les idées développées dans le document édité par le conseil général peuvent surprendre. Mais c'est justement le pari fait ici. Volontairement inachevé, le document est un appel aux critiques, remarques, observations, suggestions. Pour mieux souligner ce souci de prospective, le graphisme a été confié à un artiste, Etienne Gamelon, lequel a conservé et souligné les fautes de frappe du travail d'imprimerie et baptisé ce document futuriste : *Carnet d'esquisses.*

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Le tam-tam de Montpellier

Yves-Jean Bentegeac, préfet de l'Hérault, préfet de la région Languedoc-Roussillon, n'y va pas par quatre chemins. Dans l'interview qu'il vient d'accorder à Jacques Molenat et que publie la dernière livraison de *Vie publique* (1), il dit sans fard ce qu'il pense de Jacques Blanc, président de la région, de Gérard Saumade, président du conseil général, et de Georges Frêche, maire de Montpellier.

A propos de ce dernier, ceci : « *Beaucoup d'énergie, beaucoup d'intelligence, beaucoup d'argent sont gaspillés dans une stratégie de médiatisation à tout va. A tel point qu'on pourrait penser qu'ici le faire-savoir vaut beaucoup plus que faire tout court. « Ça n'existe pas encore ? Quelle importance puisqu'on en parle ! » Il faudrait mettre la pédale douce et ne pas s'imaginer que l'eau de la rose vaut mieux que la rose ! Mais j'ai constaté ici que cet espèce d'écho de tam-tam permanent (c'est un Africain qui vous parle) peut finir par aspirer des créatifs, des créateurs, des chefs d'entreprise. Le tissu économique n'est pas créé par le bruit qu'on fait mais ce bruit attire ici des gens qui accompliront ce développement... parce qu'ils en ont entendu parler ! Montpellier est un exemple extraordinaire de cette manière de faire. Je ne dis pas qu'on y fait rien. Je constate qu'on a dit beaucoup plus qu'on en faisait. Mais l'écho étant parvenu jusqu'aux lisières de l'Hexagone, on voit arriver ici des gens très tentés de s'y installer puisque c'est Montpellier ! Où que vous soyez en France, si vous parlez de Montpellier, on vous répond : « Ah ! vous en avez de la chance ! Quelle ville ! » Cette médiatisation obsessionnelle n'est pas, et de loin, négative. Mais dans le principe ça me choque toujours autant — surtout la façon massive d'y engouffrer des moyens de tous ordres.* »

(1) 13, rue d'Uzès, 75002 Paris.

MIDI-PYRÉNÉES

La technopole décolle

La technopole de l'agglomération toulousaine, qui a pour partenaires près de quatre-vingts entreprises implantées dans la zone, est entrée dans sa phase opérationnelle... En gestation depuis un an, elle se voit aujourd'hui dotée d'une structure : un syndicat mixte qui a lui-même donné naissance à une société d'économie mixte.

Les treize communes engagées dans ce processus : Balma, Blagnac, Colomiers, Cugnaux, l'Union, Ramonville, Toulouse et celles du SICOVAL (le syndicat intercommunal pour la valorisation et l'aménagement de la vallée de l'Hers), ont enfin trouvé, après des années de rivalité stérile, leur PPCP, leur plus petit commun projet. Les voilà engagée dans la promotion de l'espace économique toulousain. L'ambition est raisonnable, voire un peu courte au regard de ce qui se fait déjà ailleurs. Mais, à Toulouse, on préfère insister sur « *cette importante avancée, qui va permettre à des maires de toutes tendances politiques de travailler ensemble, d'unir leurs forces* », ainsi que l'explique Dominique Baudis, maire de Toulouse et président de la technopole.

Celle-ci sera désormais une fusée à deux étages. Le premier, le dernier créé en fait, est le syndicat mixte réunissant les treize communes fondatrices. Le deuxième, qui a largement eu le temps de faire ses preuves, est le SICOVAL installé à Labège, au sud-est de Toulouse. Ce syndicat a donné naissance à l'Innopole, un parc regroupant des entreprises de très haute technologie, dans un espace dont l'aménagement obéit à des règles et des impératifs architecturaux très précis. Un succès indéniable. Une croissance exponentielle pour des communes naguère rurales, qui se partagent les taxes professionnelles selon un savant système de péréquation.

« *C'est aussi un objectif pour la technopole. Mais il faudra du temps, l'affaire est très complexe* », explique Claude Ducert, député-maire de Labège. Dans l'attente, et faute d'idée particulièrement originale, les responsables de la technopole veulent « vendre », en France comme à l'étranger, une région, un espace économique qui ne manque pas d'atouts à leurs yeux : l'aéronautique, l'information, les biotechnologies, les universités, les possibilités de communication... Une liaison aérienne avec les Etats-Unis est à l'étude, ainsi qu'avec Munich et Zurich.

EXPÉRIENCE EN GIRONDE

Une bourse aux emplois d'animation

DEPUIS septembre dernier, la direction départementale de la jeunesse et des sports girondine a créé une sorte de bourse aux emplois d'animation, par le biais de trois associations intermédiaires explicitement baptisées SVP emplois loisirs. Cette administration se charge de rapprocher employeurs potentiels et jeunes sans emploi dans les domaines de la culture, du sport, du tourisme et des loisirs.

« *Il existe en Gironde au moins trois mille cinq cents associations sportives et culturelles,* affirme Alain Lavail, directeur départemental de la jeunesse et des sports. *La plupart d'entre elles pourraient rémunérer deux ou trois heures par semaine, qui un chef de chœur, qui un moniteur de football ou même un cuistot pour stages sportifs. Or, ces associations répugnent généralement à recruter des animateurs. Même pour un nombre d'heures limité, ils n'échappent pas aux formalités administratives (URSAFF, ASSEDIC, médecine du travail, etc.), aussi lourdes que pour les salariés à plein temps.* »

Le statut juridique des associations intermédiaires créé par la loi du 27 janvier 1987 permet précisément de contourner cet obstacle. Ainsi les trois associations girondines embauchent-elles les animateurs en quête d'emploi pour les mettre à la disposition des employeurs. Ils facturent la prestation à partir de 48 F pour une heure.

Les trois points d'accueil, dont l'un s'est tout bonnement installé à la Direction départementale de la jeunesse et des sports, offrent une adresse aux animateurs sans emploi souvent perdus dans le dédale des associations.

« *Ils n'ont pas la possibilité de connaître ou de démarcher la dizaine d'employeurs nécessaires pour atteindre un revenu décent ou pour bénéficier d'une couverture sociale* », insiste Alain Lavail, qui voudrait, par le biais de cette solidarité agissante, créer cinq cents emplois à plein temps dans un délai de deux ans, emplois qui proviendraient de trois mille ou quatre mille employeurs différents. Autre souhait : améliorer la qualité des prestations offertes par les associations et les organismes employeurs.

« *Attention,* précisent les animateurs des centres SVP emplois loisirs, *nous ne sommes ni l'ANPE, ni des agences d'intérim. Nous voulons créer des emplois permanents pour stabiliser les animateurs dans une structure d'efficacité. Les jeunes doivent s'adresser à nous comme à une structure qui va les mettre sur orbite. A eux ensuite de se forger leur propre complémentarité d'emploi.* »

SVP emplois loisirs devrait donc aussi, dans l'esprit de ses créateurs, susciter un désir de formation professionnelle autre que les habituels stages de formation « voie de garage ». Actuellement, les trois associations intermédiaires ont conclu une centaine de contrats avec des associations culturelles et sportives, des collectivités locales, mais aussi avec quelques entreprises privées et deux gymnases bordelais.

La prospection va continuer sur une plus grande échelle : campagne d'affiches dans les départements et diffusion auprès des élus locaux d'un film dont la vedette sera Pierre Durand, médaille d'or aux Jeux olympiques de Séoul. « *L'idée est exportable* », estime Alain Lavail, très fier que l'initiative girondine ait été relevée par Roger Bambuck dans l'éditorial de *Podium,* magazine interne du secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports.

Il sera temps plus tard, si les objectifs quantitatifs sont atteints, de réfléchir aux éventuels « effets pervers » de l'initiative, en particulier la gestion de milliers de bourses et le seuil de deux cent trente-quatre heures par trimestre et par salarié, au-delà desquelles sont supprimés les allègements fiscaux consentis aux associations intermédiaires. « *C'est un obstacle délicat pour qui s'est donné comme objectif d'obtenir des emplois voisins du plein temps.* »

GINETTE DE MATHA.

★ SVP emplois loisirs : 4, rue d'Aviau, 33082 Bordeaux Cedex, tél. : 56-52-13-52 ; 46, rue Victor-Hugo, 33500 Libourne.

Cette page a été réalisée par nos correspondants :
Patrick MALINA
Pascale MONNIER
Gabriel SIMON
et Gérard VALLÈS.
Coordination :
Jacques-François SIMON.

ÉNERGIE

La France s'apprête à lever l'embargo sur le pétrole iranien

Deux mois après avoir autorisé quelques opérations de troc (pétrole contre biens) avec l'Iran, le gouvernement français s'apprête à lever complètement l'embargo pétrolier décidé contre Téhéran en août 1987, au plus fort de l'« affaire Gordji ».

L'assouplissement partiel annoncé au début du mois de septembre, après le rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays, n'a en effet pas fonctionné. En dépit de ces mesures, la France n'a toujours pas importé une seule goutte de pétrole iranien, ce qui bloque totalement la reprise des échanges commerciaux entre les deux pays. *« Le système actuel n'est pas satisfaisant »*, reconnaît-on tant à l'Elysée qu'à Matignon et dans les ministères concernés (industrie et affaires étrangères), où l'on assure que *« le problème est posé »*.

Bien qu'une décision définitive n'ait pas encore été prise, les réflexions actuellement en cours, assure-t-on de source officielle, pourraient aboutir dans les prochaines semaines à la levée totale de l'embargo, éventuellement assortie de garde-fous : les pouvoirs publics avertiraient les compagnies que, si les importations de brut iranien dépassent certaines limites fixées à l'avance, de nouvelles mesures seraient imposées.

Afin de ne pas compromettre ses relations avec l'Irak et les pétromonarchies du Golfe, ses alliés, Paris souhaite en effet une reprise très progressive et aussi discrète que possible des échanges. Le gouvernement veut éviter notamment qu'un gonflement trop rapide des importations de brut iranien ne porte Téhéran comme en juillet 1987, au premier rang des fournisseurs de l'Hexagone. Une prudence jugée d'autant plus nécessaire que l'issue des négociations engagées à Genève entre les deux ennemis reste incertaine, et que tous les contentieux entre Paris et Téhéran, ne sont pas encore réglés, notamment dans le domaine financier — le règlement du prêt de 1 milliard de dollars consenti jadis par le shah à Eurodif.

D'où le simple « assouplissement » décidé cet été, en dépit de la reprise des relations diplomatiques. Sans lever l'embargo, il se contentait d'autoriser au coup par coup, par dérogation, des importations de brut iranien dans le cadre d'accords de troc, une façon, pensait-on, de conserver le contrôle des échanges.

Mais cette « demi-mesure » s'est révélée totalement inefficace. Bien que l'Iran ait signé des protocoles d'accord portant sur plus de 500 millions de dollars (3 milliards de francs environ) avec des sociétés de négoce alimentaire, la contrepartie pétrolière, elle, n'a pas suivi. *« Les prix du brut ont chuté, les pétroliers renaclent, et tant qu'il n'y a pas d'argent il n'y a pas d'affaires... »*, explique-t-on au sein d'une société de négoce parisienne. *A priori* hostiles aux contrôles administratifs, les compagnies pétrolières françaises n'ont en effet pas réussi à s'entendre avec Téhéran, jugeant les prix proposés par la NIOC (National Iranian Oil Company) trop élevés par rapport au marché international. Plusieurs cargaisons de brut iranien voguent actuellement vers l'Europe, mais elles n'ont toujours pas trouvé acheteur, et l'Iran a dû louer (hors douane) des cuves pour stocker ce brut en attendant de trouver preneur. Toutes les opérations demeurent donc gelées, et la France n'importe pas plus qu'elle ne vend.

Une situation préjudiciable pour toutes les parties. Les compagnies réclament une liberté d'approvisionnement totale, qui, seule, assurent-elles, leur permet d'arracher les meilleures conditions. L'Iran, anxieux de développer ses ventes de brut afin de compenser la chute des cours, gonfler ses revenus et financer ses importations, s'avoue déçu de l'attitude française. *« Pour être franc, nous ne sommes pas vraiment satisfaits »* [de la situation actuelle], nous a confié le ministre iranien du pétrole, M. Gholamreza Aghazadeh, soulignant qu'*« il est de l'intérêt des deux pays de renforcer leurs liens aussitôt que possible »*.

L'industrie française commence à redouter de voir lui échapper le marché de reconstruction iranien, l'un des seuls marchés très prometteurs de la zone, non seulememnt dans le domaine civil, mais aussi dans le secteur militaire, l'armée iranienne, après huit ans de guerre dévastatrice, étant totalement à rééquiper. L'Allemagne fédérale, le Japon, la Corée du Sud, entre autres, sont très actifs à Téhéran ; l'Italie, dans le seul domaine para-pétrolier, a conclu plus de 1 milliard de dollars de contrats, et la Grande-Bretagne vient, elle aussi, de rétablir ses relations diplomatiques et économiques. La France pourrait, assure-t-on du côté iranien, retrouver dès l'an prochain un marché civil d'au moins 2 milliards de dollars (12 milliards de francs) à condition que la situation se débloque.

La prudence française apparaît donc, le temps passant, de moins en moins efficace. Une reprise éventuelle des combats semble de plus en plus invraisemblable. Et même le blocage financier semble sur le point d'évoluer. Après plus de trois ans d'imbroglio juridique, un nouveau tribunal arbitral à Paris devrait en décembre prochain décider de reprendre la procédure entre l'Iran et Eurodif, sur les domaines réclamés par ce dernier à l'Iran, ce qui pourrait permettre d'envisager à terme un règlement du litige et un déblocage des fonds saisis en France.

Il semble donc que le gouvernement soit prêt à lever totalement toute limitation d'ici à la fin de l'année, sous réserve que la reprise des échanges reste mesurée.

VÉRONIQUE MAURUS.

SOCIAL

Les camionneurs des PTT poursuivent leur grève

Un conflit sectoriel chasse l'autre. Commencé à Lyon et à Saint-Etienne, où la situation est inchangée, le mouvement de grève s'étend à différents services de transports en commun dans des villes de province. A Nantes, après dix-sept jours d'arrêt de travail, les chauffeurs ont reconduit leur action pour 48 heures. A Valence, le conflit se poursuit et dans la soirée du 4 novembre six membres de la direction étaient retenus par les grévistes. Valenciennes poursuit son mouvement alors que la reprise a été votée à Charleville-Mézières. Nice a suspendu son mouvement mais le reprendra mercredi. A Marseille, le retour à la normale est intervenu vendredi après-midi.

A Air France, le personnel d'entretien au sol des aéroports de Roissy et d'Orly est décidé à poursuivre ses actions avec l'appui des syndicats et des coordinations. Une dizaine d'appareils sont maintenus au sol et des vols sont annulés.

Aux PTT, enfin, on ne constate pas d'amélioration. Après la reprise du travail au centre de tri de Lille-Lezennes on estime qu'il faudra de cinq à six semaines pour résorber le retard accumulé. Le centre de tri d'Orléans est paralysé depuis vendredi par une grève surprise. Mais c'est en région parisienne que la situation est la plus difficile. Contrairement aux espoirs de la direction, les chauffeurs de camion ont confirmé vendredi leur mot d'ordre de grève. Les sept garages sont toujours bloqués et les grévistes empêchent, avec leurs camions, le fonctionnement de huit centres de tri parisiens. La CGT, pour sa part, proteste contre la mise en place de *« centres de tri clandestins »*.

Parallèlement, le vote du budget des PTT a été reporté à l'Assemblée nationale *(voir nos pages politiques)*. La CGT y voit *« un camouflet pour le ministre des PTT »* et la CFDT y trouve la confirmation que les propositions budgétaires *« restaient insuffisantes »*.

La distribution de 70% du courrier de l'Ile-de-France est perturbée

Bien que limitée géographiquement à la capitale, la grève des chauffeurs des PTT perturbe sensiblement l'acheminement du courrier en France. Sur les quelque 20 millions d'objets déposés chaque jour dans les bureaux de la région parisienne (un tiers du total de l'Hexagone, soit 60 millions d'objets), la Poste estime que 30 % seulement ont pu « passer », en moyenne, depuis le début du conflit.

Ce chiffre diffère sensiblement de celui avancé par le ministre des PTT, M. Paul Quillès, le 2 novembre à l'Assemblée nationale. S'exprimant à un moment où les conducteurs ne bloquaient pas encore onze centres de tri dans la région parisienne, il avait estimé à 3 millions le nombre d'objets en instance du fait des perturbations à Lille-Lezennes et à Austerlitz. Rapportant ce chiffre au volume du trafic mensuel dans tout l'Hexagone (1,4 milliard d'objets), il avait alors affirmé que 1 % du trafic était concerné. Un pourcentage, calculé sur un trafic mensuel et national qui ne signifie pas grand-chose. Le 5 novembre, la direction des PTT affirmait dans un communiqué que des dispositions techniques avaient été prises afin d'assurer les *« trois quarts du trafic interne à l'Ile-de-France et, selon les cas, entre 25% et 55% du trafic échangé avec la province »*.

En réalité, la gêne est importante. Elle ne concerne pas seulement la région parisienne, mais se diffuse évidemment à la province puisque le courrier de l'Ile-de-France représente en moyenne 10 % des objets traités dans un département. Si les journaux ne sont pas trop affectés par ces perturbations, compte tenu d'accords liant la Poste et les NMPP (les Nouvelles Messageries de la presse parisiennes), les quelques 330 000 paquets déposés chaque jour dans les bureaux de la région parisienne souffrent beaucoup du conflit. La vente par correspondance, de son côté, a eu surtout du mal à recevoir les commandes de ses clients. Mais la Poste a fait son possible pour régler ce problème.

L'administration postale estime qu'il faudra une ou deux semaines avant que le flux du courrier redevienne normal, à supposer que le travail reprenne rapidement. Grosso modo, les plis ont entre deux et trois jours de retard, mais on ne peut complètement exclure que certains subissent des délais plus longs. Vendredi 4 novembre, une cinquantaine de camions roulaient sur les six cents circulant habituellement. En outre, plusieurs dizaines de véhicules privés ont été mis en service pour pallier les défaillances des conducteurs des PTT. Une situation pour le moins paradoxale, lorsqu'on sait que les conducteurs des PTT protestent contre la « privatisation » de leur métier.

F. V.

ÉTRANGER

BRÉSIL

Le gouvernement met au point un nouveau plan anti-inflationniste

RIO-DE-JANEIRO
de notre correspondant

Le gouvernement, certaines organisations patronales et une fraction du syndicalisme ouvrier ont mis au point vendredi 4 novembre à Brasilia les premières mesures d'un plan anti-inflationniste que les autorités se sont empressées de baptiser « pacte social », alors que les conditions d'un tel pacte ne sont pas réunies. Les engagements pris concernent essentiellement l'évolution des salaires et des prix jusqu'à la fin de l'année. Les uns et les autres seraient réajustés selon un certain pourcentage, inférieur à l'inflation de 27,25 % enregistrée en octobre, un contrôle s'exerçant sur une centaine de produits et de services de base.

Scepticisme

Si le patronat était bien représenté à la réunion de Brasilia (il y avait là les « poids lourds » de l'industrie), il n'en allait pas de même du côté ouvrier. Luiz Antonio Medeiros, le principal participant, parlait au nom d'une seule centrale, la CGT, dont il dirige la fraction la plus modérée. L'autre grande centrale, la CUT, d'extrême gauche, ne s'est pas dérangée. Elle ne veut pas croire à la possibilité d'un accord. Son président, Jair Meneghelli, a déclaré que les décisions de vendredi correspondaient à un *gentleman's agreement* qui ne tarderait pas à être rompu.

Autres grands absents de la concertation : les partis politiques, dont la collaboration est pourtant jugée nécessaire par le gouvernement pour mobiliser l'opinion. Non seulement ils ne sont pas présents, mais certains de leurs principaux dirigeants, comme le gouverneur de Sao-Paulo, M. Orestes Quercia, et l'ancien gouverneur de Rio, M. Leonel Brizola, se montrent très critiques. M. Quercia trouve anormal que le réajustement des salaires prévu en novembre (21 %) soit nettement inférieur à celui des prix (26 %), une légère récupération n'étant programmée que pour le mois prochain. Les économistes de gauche affirment qu'il manque beaucoup d'ingrédients au plan qui vient d'être amorcé : ils pensent surtout à une action sur les taux de change et à une réduction des remboursements de la dette extérieure.

Le président Sarney s'est dépêché de réunir les caméras pour déclarer que les décisions de vendredi représentaient un *« moment marquant de l'histoire »* du pays. Ce n'est apparemment pas le sentiment de l'homme de la rue. Celui-ci se montre sceptique quant à un éventuel freinage de la hausse des prix. Il ne croit à la bonne foi ni des commerçants ni des producteurs, et l'expérience du plan Cruzado ne peut qu'encourager son incrédulité. Il reste que le gouvernement ne pouvait rester les bras croisés devant les derniers chiffres de l'inflation, qui ont suscité l'affolement du pays. Le taux de cette année se situera autour de 900 %. En moins de deux semaines, un début de plan anti-crise a été mis au point. Il reste à le compléter.

CHARLES VANHECKE.

PÊCHE

La Commission européenne propose des prix stables, voire en baisse, pour la campagne 1989

Bruxelles *(AFP.)* — La Commission européenne a proposé vendredi 4 novembre aux gouvernements des Douze de fixer des prix d'orientation généralement en baisse, ou stables, pour la campagne de pêche de 1989.

Ces prix, décidés chaque année par les ministres concernés et établis sur la base des moyennes de prix constatés sur les marchés, déterminent à quel niveau les poissons non vendus sont rachetés par la CEE aux pêcheurs pour être stockés.

La Commission propose notamment de réduire de 3 % à la production le prix du thon (destiné à l'industrie de la conserve) à cause de la baisse des cours mondiaux depuis trois ans. Elle recommande de baisser les prix d'orientation du hareng et de la sardine atlantique (– 2 %), de la sardine méditerranéenne, du lieu noir (– 1 %) et de la langoustine étêtée (– 5 %). Elle propose de reconduire les prix de 1988 pour les cabillaud, merlan, maquereau, crevette, lingue, castagnole, baudroie étêtée, crabe tourteau et langoustine entière.

Enfin, estime la Commission, le prix d'orientation devrait être augmenté de 2 % pour la plie et de 1 % pour les rascasse du Nord, églefin, merlu, cardine et baudroie entière.

TRANSPORTS

Bruxelles est hostile au projet ouest-allemand de taxe sur les camions

La Commission de Bruxelles a demandé, le 4 novembre, au gouvernement de Bonn de renoncer à son projet d'instituer une taxe sur les poids lourds à partir de 1990 *(le Monde* du 4 novembre). Cette vignette serait imposée à tous les camions empruntant les autoroutes de RFA, mais une fiscalité avantageuse permettrait aux camionneurs ouest-allemands de bénéficier d'exemptions fiscales. Les routiers d'outre-Rhin estiment qu'ils sont désavantagés par une fiscalité et des charges sociales plus lourdes que leurs concurrents espagnols et portugai, par exemple, qui profitent gratuitement des autoroutes allemandes.

Le ministre belge des communications a jugé la taxe ouest-allemande *« inacceptable »* et rappelé que son pays avait renoncé l'année dernière à créer une vignette comparable. En France, la Fédération nationale des transports routiers (FNTR) demande au gouvernement d'intervenir auprès des autorités de Bonn *« pour qu'elles surseoient à cette mesure qui préjuge de l'harmonisation fiscale »* nécessaire sur le plan communautaire.

La préparation du congrès

Soixante-dix syndicats de la CFDT lancent un appel pour « plus de démocratie »

La Fédération générale des transports et de l'équipement FGTE-CFDT relance la bataille sur la composition de la future commission exécutive de la CFDT, avant le congrès confédéral de Strasbourg du 22 au 26 novembre. Mandatée par ses propres syndicats, elle a adressé un appel « pour plus de démocratie » à l'ensemble des syndicats de la confédération. Plus de soixante-dix syndicats ont signé ce texte, qui demande au bureau national de modifier l'ordre du jour du congrès afin de permettre, dès le début des travaux, un débat sur un amendement du Syndicat général des transports de Côte-d'Or.

Cet amendement demande une modification des statuts. Il propose que, pour l'élection du futur bureau national (de trente-sept membres), la liste des candidats présentés par le bureau national sortant *« comporte l'ensemble des candidatures soumises au vote du bureau national »*, même celles qui n'avaient pas été retenues lors du vote du 31 août dernier. M. Pierre Héritier, trésorier et responsable du secteur économique, et M. Jacques Nodin (Interco, par ailleurs candidat dans le collège des fédérations), qui avaient été battus, pourraient, en cas d'adoption de l'amendement, être réintroduits parmi les candidats au nouveau bureau national. Le bureau national sortant avait décidé de renvoyer le débat sur cet amendement après l'élection du futur bureau national (*le Monde* du 11 octobre).

L'appel des syndicats de la FGTE a déjà obtenu plus de soixante-dix signatures de provenances professionnelles et régionales diverses : cheminots, surtout, mais aussi équipement, Interco, PTT, Air France, SGEN, banques, services, finances et même quelques syndicats de la métallurgie et de la chimie. Maître de l'ordre du jour, l'actuel bureau national peut le modifier au plus tard la veille du congrès. La FGTE a également diffusé le texte de l'intervention de M. Héritier, considéré comme le porte-parole de l'aile gauche, lors du conseil national du 21 octobre, où il affirme qu'il a été *« battu par un vote politique »*. Pour être élus à la future commission exécutive, les huit candidats actuels doivent obtenir, au préalable, la majorité absolue des suffrages exprimés lors de l'élection du bureau national. La non-élection de l'un d'eux — M. Noël Mandray, actuel secrétaire général adjoint — est jugée possible. Dans cette hypothèse, M. Nodin aurait la possibilité de briguer une place au *« gouvernement »* de la CFDT.

LOGEMENT

La hausse moyenne des loyers HLM ne devrait pas dépasser 2,2 % l'année prochaine

La hausse moyenne des loyers HLM, en 1989, ne devrait pas dépasser 2,2 %, et 5,5 % pour l'ensemble des années 1988 et 1989, au sein de chaque organisme. M. Maurice Faure, ministre de l'équipement et du logement, a adressé le 3 novembre une directive en ce sens aux préfets. Rappelons, en effet, que les organismes d'HLM soumettent deux fois par an aux préfets leurs propositions de hausses de loyers, hausses qui prennent effet en janvier et en juillet. Le ministre invite les préfets à demander systématiquement une seconde délibération aux conseils d'administration des offices et des sociétés anonymes d'HLM *« dont les propositions de hausse paraîtront injustifiées »* et à *« engager une négociation globale avec chacun des organismes »* de leur département.

Le ministre précise toutefois dans sa lettre que les chiffres indiqués ne prennent pas en compte les logements HLM neufs, les logements réhabilités, ni ceux où emménagent de nouveaux locataires.

Soulignant les moyens importants dégagés en faveur du logement social, M. Maurice Faure ajoute que *« la modération des loyers des logements HLM constitue un élément important de la maîtrise de l'inflation et de la politique sociale du logement »* et que *« ces orientations s'inscrivent dans le cadre des préoccupations exprimées par le gouvernement au sujet de la maîtrise de l'évolution des loyers de l'ensemble du parc locatif »*.

EN BREF

● **Rémy et Associés détient 88 % de Piper Heidsieck.** — Rémy et Associés, filiale du groupe Rémy Martin, a annoncé, le 4 novembre, détenir 88 % du capital de la société de champagne Piper Heidsieck, après avoir acquis, le 30 septembre, 45 % du capital de cette société. *« A ce jour, après la fin du maintien de cours à 2 600 F l'action, Rémy et Associés détient également 43 133 certificats d'investissement Piper Heidsieck »*, indiquait en outre le communiqué de Rémy et Associés.

● **Nouvel accord social dans le travail temporaire.** — Les syndicats et les deux organisations professionnelles du travail temporaire, l'UNETT et le PROMATT, ont achevé, le 28 octobre, une nouvelle négociation. Un accord sur les institutions représentatives du personnel — délégués du personnel et comités d'entreprise — a été signé par la CFDT, la CGC et FO, qui avait donné son accord de principe sous réserve de la rédaction d'un article du texte.

La CGT a réservé sa réponse et la CFTC a refusé de signer. Depuis 1982, la profession a poursuivi une politique contractuelle intense qui a permis la signature d'une vingtaine d'accords.

● **Une amende pour Sabena.** — La Commission européenne de Bruxelles a infligé une amende de 100 000 ÉCU (710 000 F) à la compagnie belge Sabena pour avoir refusé à la compagnie britannique London European Airways (LEA) d'accéder à son système de réservation informatisé Saphir. Sabena reprochait à LEA de pratiquer des tarifs trop bas et de ne pas s'adresser à elle pour l'assistance au sol de ses avions. La modicité de l'amende infligée s'explique par la bonne volonté de Sabena qui a fini par ouvrir son système de réservation à son concurrent.

● **Trois Boeing pour la compagnie polonaise LOT.** — La Pologne sera le premier pays de l'Est à acheter des avions civils modernes à un constructeur de l'Ouest. En effet, la compagnie nationale polonaise LOT a annoncé, le 4 novembre, qu'elle achetait trois biréacteurs 767 de Boeing pour 220 millions de dollars (1,3 milliard de francs). Ces appareils seront livrés en 1990 et 1991 et desserviront l'Amérique du Nord et l'Asie. La compagnie est-allemande Interflug et la hongroise Malev ont déjà loué respectivement des Airbus et des Boeing. Dans tous les cas, les parties technologiquement sensibles de ces appareils (moteurs, avionique) devront être entretenues par des entreprises occidentales agréées par le Cocom, l'organisme chargé de surveiller les exportations de matériel de haute technologie vers les pays communistes.

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 2 au 4 novembre

Courte mais bonne

« *QUOI de neuf docteur ?* », aurait ironiquement demandé Bugs Bunny, le lapin impertinent et farceur de la célèbre bande dessinée américaine, si d'aventure, allant en Bourse, il avait demandé ce qui s'y passait. L'allusion au chiffre neuf se rapporte bien sûr au nombre de semaines que la Bourse vient de franchir sans s'arrêter de monter, si ce n'est un jour ou deux par-ci, par-là.

La dernière a été particulièrement courte avec les fêtes de la Toussaint, qui l'ont amputée de deux séances. Courte mais bonne. Entre les 2 et 4 novembre, les valeurs françaises ont encore monté d'environ 1 %.

Pourtant, à nouveau, le marché n'a pas fait preuve d'une ardeur particulière, et sa hausse a été chaque jour à géométrie variable avec un bon score matinal et un résultat moins reluisant en fin de journée.

La performance n'en est pas moins remarquable à tous égards. Même si ce n'est pas un record, neuf semaines de hausse ne sont pas monnaie courante dans l'histoire de la Bourse. 16 % de gains en un laps de temps aussi court non plus. Enfin, autre fait à souligner : en moyenne les valeurs françaises se sont réappréciées de 52 % environ par rapport à leurs prix affichés au 31 décembre 1987. Ce qu'il y a d'exceptionnel dans cette hausse, que plusieurs années fastes sous les lambris ont un peu banalisée, est qu'elle est survenue au sortir de la plus grave crise boursière de tous les temps, avec environ 40 % de baisse à la clé.

Ce n'est pas faute d'avoir cherché, ces derniers mois, à analyser le phénomène, sans précédent dans les annales lui aussi et d'autant plus difficile à cerner que, conséquences directes du krach, les défaillances sont encore nombreuses dans les rangs des investisseurs et que la méfiance, légitime, des autres est bien loin encore de s'être dissipée. Mais bref ! Les liquidités sont abondantes et ce sont encore elles qui, pour partie du moins, expliquent ces derniers jours la constance de la Bourse à monter.

Une constance, soit dit en passant, soigneusement entretenue aussi par une actualité plutôt souriante.

Les nouvelles parvenues ces derniers jours sous les colonnes avaient, en effet, de quoi rendre un peu d'énergie à un marché lassé par un si long parcours. Citons pêle-mêle la reprise de Wall Street à la recherche d'un second souffle apparemment difficile à trouver avec la réticence des ménages américains à se lancer dans des achats d'actions ; la légère détente observée sur le front des taux d'intérêt avec l'adjudication par la Banque de France pour 8,99 milliards d'OAT (obligations assimilables du Trésor) aux meilleures conditions de l'année ; la remontée du dollar, dont la faiblesse est source de turbulences monétaires ; la confirmation par l'INSEE de l'éclatante santé de l'économie française ; enfin, la meilleure résistance du franc malgré le nouvel et très important excédent commercial ouest-allemand pour septembre.

Que des opérateurs aient estimé judicieux dans ces conditions de prendre des positions ne saurait vraiment surprendre. Mais ils ne se sont quand même pas départis d'une certaine prudence, coutumière depuis quelque temps. La Bourse est, en effet, entrée dans une phase de consolidation, et, si tout laisse à penser qu'elle en sortira dans les meilleures conditions, nul ne saurait totalement exclure une baisse technique de 3 % à 4 %. D'autre part, la vigueur reprise par les conflits sociaux, sans inquiéter vraiment, préoccupe la communauté financière.

Enfin beaucoup attendent le verdict populaire aux élections présidentielles américaines pour prendre des décisions d'investissement. Preuve que les précautions ne sont pas inutiles : Wall Street rechutait vendredi soir après l'annonce d'un recul du chômage (5,3 % pour octobre contre 5,4 % le mois précédent), qui relance la crainte d'une surchauffe aux Etats-Unis que les dernières données économiques américaines démentent pourtant. Un comble, mais outre-Atlantique, le plein-emploi n'a pas très bonne cote.

Du reste, le marché parisien n'aurait probablement pas affiché d'aussi bonnes dispositions ces derniers temps si l'aiguillon des situations spéciales n'avait été là pour le stimuler. Ainsi l'affaire de la Générale a continué d'alimenter la polémique. M. Alain Juppé, secrétaire général du RPR, a parlé d' « *une renationalisation à peine déguisée* ». Pour l'instant, M. George Pébereau semble disposé à dialoguer avec la direction de la banque attaquée, comme quoi, susurrent les mauvaises langues de la Bourse, « *Il ne se sent pas si fort que ça avec ses 10 %* ».

Autre affaire en cours : Epéda-Bertrand-Faure convoitée par Valeo. La société a lancé une contre-OPA sur ses propres actions avec l'aide de ses amis industriels et financiers et la bénédiction des autorités boursières. Mais cette opération pourrait bien se révéler inutile. D'après certaines rumeurs, Valeo pourrait renoncer.

L'on a en outre appris que Pernod-Ricard prolongeait son *OPA sur British Distillers* tandis que *Grand Met*, son rival, jure qu'il ne licenciera pas ou peu (cinquante personnes) pour emporter la décision.

Mais décidément un clou chasse l'autre, et l'attention durant ces trois séances s'est déplacée vers d'autres « opéables ». Elle s'est d'abord concentrée sur Nouvelles Galeries. Certains bruits rapportent qu'un rapprochement avec les Galeries Lafayette serait à l'étude.

Les projecteurs se sont également allumés sur GTM-Entrepose et un de ses deux principaux actionnaires, Vallourec. L'affaire, paraît-il, serait liée à l'arrivée dans le capital de ce dernier groupe pour 9,5 % de la firme espagnole Tubacex. Dumez, le second grand actionnaire de GTM, serait, assure-t-on, inquiet pour l'avenir de sa filiale. Quelques-uns vont jusqu'à parler d'une fusion Dumez-GTM. Que ne raconte-t-on pas sous les « Grises » ? Pour clore cette liste, et afin de n'y surtout pas rentrer, Essilor, le roi de la lunette, a décidé de s'adosser au géant verrier Saint-Gobain qui pourrait prendre une participation minoritaire dans son capital. En tout cas, ce n'est pas d'animation dont manque la Bourse. La liste des « opéables » est encore longue pour satisfaire l'appétit des « raiders » à l'affût, et des autres.

De nombreux professionnels sont catégoriques : dans de telles conditions, le marché parisien peut sans crainte s'offrir le luxe d'une bonne petite pause. D'autant que sa situation technique est parfaitement saine. Le montant des achats à découvert à fin octobre s'élevait à 4,76 milliards de francs. Bien qu'en augmentation de 23,7 % d'un mois sur l'autre, preuve du regain d'intérêt de la clientèle, il représente moins de trois séances de Bourse. Ce qui limite singulièrement le risque du placement. Sauf imprévu, le marché apparaît bien armé pour franchir une nouvelle étape de hausse.

ANDRÉ DESSOT.

Matériel électrique services publics

	4-11-88	Diff.
Alcatel	2 682	+ 238
Alsthom	393,50	+ 3,50
CGE	422,50	+ 9,50
Crouzet	466,60	+ 4,60
CSEE (ex-Signaux)	610	– 30
Générale des Eaux	1 520	– 8
IBM	744	+ 3
Intertechnique	1 220	+ 20
ITT	319	+ 4,50
Labinal	885	+ 15
Legrand	3 180	– 14
Leroy-Somer	1 022	+ 40
Lyonnaise des Eaux	1 515	– 6
Matra	206,10	+ 7,90
Merlin-Gerin	3 230	+ 67
Moulinex	112	inch.
Radiotechnique	577	+ 7
Schlumberger	208,30	+ 6,20
SEB	821	– 10
Siemens	1 658	– 32
Thomson-CSF	201	– 1,80

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	4-11-88	Diff.
PME 10,6 % 1976	103,90	inch.
8,80 % 1977	126,15	+ 0,14
10 % 1978	103,85	– 0,05
9,80 % 1978	103,50	– 0,35
9 % 1979	101,10	– 0,05
10,80 % 1979	106 45	– 0,55
16,20 % 1982	108 90	– 0,10
16 % 1982	111,36	– 0,14
15,75 % 1982	106,30	– 0,11
CNE 3 %	3 651	+ 1
CNB bq. 5 000 F.	103,10	– 0,20
CNB Paribas 5 000 F	102,95	– 0,30
CNB Suez 5 000 F	102,96	– 0,27
CNI 5 000 F	103,10	– 0,17

Valeurs diverses

	4-11-88	Diff.
Accor	545	+ 22
Arjomari	2 150	– 50
Bic	856	+ 46
Bis	2 288	– 32
CGIP	1 313	– 14
Club Méditerranée	524	– 24
Essilor	3 383	– 160
Europe 1	601	+ 11
Groupe Cité	3 120	– 100
Hachette	260,30	+ 10,40
HAVAS	715	– 20
L'Air liquide	557	+ 1
L'Oréal	3 786	+ 36
Navigation Mixte	1 248	– 38
Nord-Est	130	– 2
Saint-Gobain	562	+ 3
Sanofi	827	+ 17
Skis Rossignol	1 214	+ 76

Produits chimiques

	4-11-88	Diff.
Inst. Mérieux	5 400	+ 80
Labo. Bell.	1 500	– 1
Roussel Uc	1 385	– 74
BASF	961	– 20
Bayer	1 038	– 18
Hoechst	1 019	– 39
Imp. Chemic.	112,90	– 0,60
Norsk Hydro	94,90	+ 1,40

Mines, caoutchouc, outre-mer

	4-11-88	Diff.
Géophysique	449,90	+ 9,90
Imétal	279	+ 9
Michelin	181	+ 8,20
Min. Penarroya	89	– 0,50
RTZ	47,10	+ 0,60
ZCI	2,27	+ 0,10

Métallurgie construction mécanique

	4-11-88	Diff.
Alspi	327,50	– 5,50
Avions Dassault-B.	659	+ 9
De Dietrich	1 614	– 103
FACOM	1 099	+ 10
Fives Li	166	+ 1,50
Marine Wendel	394	– 6
Penhoët	403,50	– 9
Peugeot SA	1 219	– 9
Sagem	1 625	– 25
Saulnes-Châtillon	277	– 2,50
Strafor	761	+ 2
Valeo	624	+ 13
Vallourec	263,80	+ 38,80

Alimentation

	4-11-88	Diff.
Béghin-Say	542	+ 10
Bongrain	2 850	+ 15
BSN	5 740	+ 70
Carrefour	2 760	+ 30
Casino	176,70	+ 0,70
Euromarché	2 150	+ 12
Guyenne et Gasc.	735	+ 13
Lesieur	2 150	+ 48
Moët-Hennessy	3 210	– 55
Nestlé	36 990	+ 500
Occid. (Gle)	779	– 5
Olida-Caby	387	+ 32
Pernod-Ricard	1 231	– 11
Promodès	2 195	+ 60
St-Louis-Bouchon	1 072	+ 31
Source Perrier	1 275	+ 8

Filatures, textiles, magasins

	4-11-88	Diff.
Agache (Fin.)	1 890	– 8
BHV	551	+ 30
CFAO	1 907	+ 72
Damart-Serviposte	3 300	– 30
DMC	455,10	– 10,90
Galeries Lafayette	1 250	+ 74
La Redoute	3 230	+ 20
Roudier	224 off.	–
Nouvelles Galeries	645	+ 98
Printemps	618	+ 13
SCOA	53,60	– 0,40

Mines d'or, diamants

	4-11-88	Diff.
Anglo-American	96,50	+ 7
Amgold (1)	423	– 4
Buf. Gold M.	80,20	+ 2,80
De Beers	69,05	– 1,15
Drief. Cons.	55,65	+ 2,65
Gencor	89,60	+ 1,30
Gold Field	128	+ 4,70
Harmony	40,80	+ 1,80
Randfontein	408	+ 23,40
Saint-Helena	45,20	+ 1
Western Deep	166,90	+ 6,90

Banques, assurances sociétés d'investissement

	4-11-88	Diff.
Bail Équipement	290	+ 3
Bancaire (Cie)	501	+ 8
Cetelem	630	– 3
CFF	858	+ 7
CFI	452	+ 4,50
Chargeurs SA	1 271	+ 21
Eurafrance	1 541	+ 41
Hénin (La)	575	+ 5
Imm. Pl.-Monceau	335	+ 15
Locafrance	408,50	+ 13,50
Locindus	840	+ 9
Midi	1 606	– 14
Midland Bank	187,50	+ 4,50
O F P	1 410	+ 8
Paris. de réesc	430	+ 3,80
Prétabail	1 072	+ 1
Schneider	547	+ 17
Société générale	538	+ 34
Suez (Cie Fin.)	319,50	+ 7,50
UCB	171	+ 2

Bâtiment, travaux publics

	4-11-88	Diff.
Auxil. d'entr.	1 111	– 1
Bouygues	595	– 7
Ciments Français	1 128	+ 3
Dumez	755	+ 5
GTM	842	+ 124
J. Lefebvre	995	– 5
Lafarge	1 407	+ 12
Maisons Phénix	60,30	+ 3,20
Poliet et Chausson	580	+ 3
SCREG	698	+ 8
SGE-SB	181	– 8,20

Pétroles

	4-11-88	Diff.
Elf-Aquitaine	354	+ 7
Esso	275	+ 2
Exxon	272	– 0,50
Petrofina	2 095	+ 10
B.P.France	66,20	+ 2,20
Primagaz	716	– 13
Raffinage	68,85	+ 2,35
Royal Dutch	680	– 3
Sogerap	285,30	– 11,70
Total	312	– 1,10

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Soc. Générale	2 162 685	1 134 098 829
CGE	1 118 127	472 925 066
Suez	690 471	218 988 280
Saint-Gobain	350 332	195 441 296
Peugeot	145 139	178 376 571
Valeo	284 634	175 252 325
Navig. Mixte	110 849	141 076 607
Carnaud	267 841	138 777 172
BSN	22 337	125 879 120
Gén. des Eaux	80 558	124 430 593
Perrier	94 110	118 656 880
Alcatel	45 059	113 087 996
Paribas	222 300	105 073 583

(*) Du 27 octobre au 3 novembre inclus.

BONS DU TRÉSOR

Séance du 04-11-88

Echéances	Plus haut	Plus bas	Cours compensation	Variation (jour/veille) en pts
Déc. 88	–	–	92,45	–
Mars 89	–	–	92,37	–
Juin 89	–	–	92,27	–

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 28 oct.	Cours 4 nov.
Or fin (kilo en barre)	80 500	82 500
— (kilo en lingot)	80 250	82 500
Pièce française (20 fr.)	482	490
● Pièce française (10 fr.)	370	380
Pièce suisse (20 fr.)	488	499
Pièce latine (20 fr.)	465	472
● Pièce tunisienne (20 fr.)	458	460
Souverain	582	606
● Souverain Elizabeth II	588	595
● Demi-souverain	405	409
Pièce de 20 dollars	2 825	2 785
— 10 dollars	1 462	1 450
● — 5 dollars	825	840
— 50 pesos	3 020	3 080
● — 20 marks	583	588
— 10 florins	476	480
● — 5 roubles	306	308

● Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Eurotunnel	+ 24,6	Berger	– 13,8
GTM-Entrepr.	+ 17,4	Sanpiquet	– 6,9
Vallourec	+ 17,4	CCMC	– 6,4
Nouv. Galeries	+ 16,7	De Dietrich	– 5,7
Gaz et Eaux	+ 11,6	Créd. lyon. CIP	– 4,7
Alcatel	+ 10,6	Bis	– 4,5
Olida	+ 9,9	CSEE	– 4,4
Simco	+ 9,8	Gerland	– 4,3
Cofimco	+ 9,4	Sogerap	– 3,9
Carnaud	+ 9,3	Essilor	– 3,4
Soc. Génér.	+ 8,9	Compt. Entr.	– 3,3
Fichet Bauche	+ 7,4	Europe 1	– 3
Séfimeo	+ 7,4	Nord-Est	– 3

La contrepartie va faire son entrée rue Vivienne

Le marché de contrats à terme et d'options négociables sur le nouvel indice boursier CAC 40 ouvrira ses portes le 9 novembre prochain rue Vivienne. La Bourse de Paris se trouvera ainsi dotée de tous les instruments d'un grand marché moderne. Le ministre de l'économie et des finances, M. Pierre Bérégovoy a homologué le 3 novembre le règlement général des marchés d'options négociables (MONEP) et de contrats à terme (MATIF) portant sur l'indice CAC 40. Il a également donné son feu vert au marché privé sur indice OMF 50 créé par les grandes banques (CCF, Société générale et Paribas).

A propos de ce marché, M. Régis Rousselle, président de la Société des Bourses françaises (SBF), a regretté qu'il ressemble un peu trop à celui fondé sur le CAC 40, qui sera ainsi directement concurrencé. La société OMF se félicite, elle, de pouvoir contribuer à la modernisation de la place financière de Paris. Le président de la SBF a, d'autre part, annoncé que la fonction de contrepartie aux opérations sur blocs de titres serait élargie à la fin de cette année ou au début de l'autre. L'instauration de cette fonction, en vigueur à Londres et nulle part ailleurs en Europe, vise à donner une plus grande liquidité aux marchés, mais aussi à réduire, autant que faire se peut, le rôle grandissant de la place britannique dans les transactions de gros.

Cette fonction complémentaire de celle de courtier, simple transmetteur d'ordres au marché, permettra aux sociétés de Bourse de faire face à la concurrence étrangère de plus en plus forte avec, notamment, l'ouverture du capital des sociétés de Bourse aux établissements financiers français, mais aussi étrangers.

Les dirigeants de la SBF ont, en outre, jugé bon d'harmoniser la conduite des différents marchés en créant une batterie de coupe-circuits pour prévenir tout risque de surtension. Chaque marché continuera d'évoluer de façon propre avec ses butoirs. Mais la suspension des cotations sur l'un d'entre eux entraînera automatiquement la coupure des cotations sur les marchés, qui lui sont rattachés.

Cette mesure résulte des conclusions des rapports Brady et Deguen, qui avaient insisté sur le caractère unique des marchés (comptant, terme, optionnel) apparemment très différents.

La Bourse est un tout. C'est une vérité de La Palice, que le haut degré de technicité atteint par les nouveaux instruments financiers ne dément pas, mais qui écarte irrémédiablement l'investisseur particulier devenu presque indésirable. La Bourse est désormais affaire de professionnels. S'il pouvait encore en avoir, les responsables de la SBF n'ont laissé plané aucun doute à cet égard en édictant à la veille du week-end de nouvelles règles, dites « prudentielles », pour renforcer la sécurité des marchés.

MATIF

Notionnel 10 %. — Cotation en pourcentage du 4 novembre 1988

COURS	ÉCHÉANCES			
	Déc. 88	Mars 89	Juin 89	Sept. 89
Premier	–	–	–	–
+ haut	107,75	107,45	106,85	–
+ bas	107	106,70	106,25	–
Dernier	107,20	106,85	106,25	–
Compensation	107,20	106,90	106,30	105,95

Nombre de contrats : 52 908.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	31 oct.	1er nov.	2 nov.	3 nov.	4 nov.
RM	—	—	2 038 117	2 144 495	2 661 161
Comptant					
R. et obl.	—	—	9 173 568	8 910 914	9 309 409
Actions	—	—	335 835	178 531	171 934
Total	—	—	11 547 520	11 233 940	12 142 504
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1987)					
Françaises	—	—	139,4	138,9	—
Étrangères	—	—	117,9	118,1	—
SOCIÉTÉ DES BOURSES FRANÇAISES (base 100, 31 décembre 1987)					
Tendance	—	—	153	153,1	153,9
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	—	—	396,5	397	397,1
(base 1000, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	—	—	1 474,32	1 479,29	1 501,27
OMF (base 100, 31 décembre 1981)					
Indice OMF 50	—	—	414,52	414,05	415,76

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Rechute en fin de semaine

Très indécis sur la conduite à adopter, malgré la publication de données économiques plutôt rassurantes, Wall Street a finalement rechuté à la veille du week-end (– 24 points). Toutefois, grâce à la petite avance acquise pendant le parcours hebdomadaire, le choc a été amorti et, d'un vendredi à l'autre, le « Dow » n'a cédé que 4,09 points, à 2145,80.

Assez indécis sur la conduite à adopter, en raison de l'approche des élections présidentielles, le marché a été sérieusement perturbé vendredi par la publication des chiffres du chômage, dont le recul a été très mal ressenti... à cause du danger de surchauffe économique qui se dissimule derrière.

	Cours 28 oct.	Cours 4 nov.
Alcoa	56 3/4	54 1/4
ATT	27 7/8	28 1/2
Boeing	64 3/4	64 1/8
Chase Man. Bank	29	28 3/4
Du Pont de Nemours	81	82 1/4
Eastman Kodak	47 5/8	46 1/8
Exxon	44 3/4	44 1/2
Ford	52 1/2	49 5/8
General Electric	43 1/2	43 3/8
General Motors	84 1/8	83 3/8
Goodyear	51 3/4	52
IBM	120 3/4	120 1/4
ITT	51 5/8	51 3/4
Mobil Oil	44 1/2	44 1/4
Pfizer	57 3/8	56 1/4
Schlumberger	33 3/4	33 1/2
Texaco	45	46 3/4
UAL Corp. (ex-Allegis)	96 1/2	97 3/4
Union Carbide	25 7/8	26
USX	27 3/4	27 7/8
Westinghouse	53 1/4	52 1/4
Xerox Corp	58 7/8	58 3/8

LONDRES

Repli

La semaine a été placé sous le signe de la baisse au Stock Exchange de Londres, où, en moyenne, les cours ont fléchi de 1,4 %.

Impatiemment attendu, le discours d'automne du chancelier de l'Echiquier, M. Nigel Lawson, a un peu rassuré le marché, pas assez toutefois pour l'inciter à se redresser. La perspective évoquée par le ministre d'une poursuite de l'inflation en 1989 a eu un effet dissuasif sur les initiatives d'achat. D'autre part, une certaine prudence a régné à quelques jours de l'élection présidentielle américaine.

Indices « FT » du 4 novembre : 100 valeurs, 1 834,3 (contre 1 858,4) ; 30 valeurs, 1 485,6 (contre 1 508,9) ; mines d'or, 174,5 (contre 166,6) ; fonds d'Etat, 88,82 (contre 89,31).

	Cours 28 oct.	Cours 4 nov.
Beecham	475	465
Bowater	439	436
BP	245	247
Charter	437	452
Courtaulds	299	291
De Beers (*)	11 3/8	11 3/8
Free Gold (*)	7 15/16	7 15/16
Glaxo	11 15/64	10 15/16
GUS	16 3/4	16 3/4
ICI	10 35/64	10 1/4
Reuters	495 1/2	498
Shell	977	976
Unilever	488	482
Vickers	179	176
War Loan	39 29/32	0

(*) En dollars.

FRANCFORT

Moins 1,6 %

Après la reprise des semaines précédentes, le marché allemand a fait, ces derniers jours, un demi-tour remarqué vers la baisse. Le raffermissement enregistré à la veille du week-end n'a pu compenser les pertes initiales. D'un vendredi à l'autre, le repli a dépassé 1,6 %. Les rumeurs sur d'importantes augmentations de capital, l'incertitude régnant sur le front monétaire et la prudence à laquelle les élections américaines inclinent sont autant de raisons qui ont poussé les opérateurs à prendre du recul.

Indice de la Commerzbank du 4 novembre : 1 610,5 (contre 1 637).

	Cours 28 oct.	Cours 4 nov.
AEG	185	194,50
BASF	286,80	278,50
Bayer	306	299,50
Commerzbank	251	244,50
Deutschebank	544	525,50
Hoechst	305,70	295,50
Karstadt	463	448
Mannesman	191	182,50
Siemens	497	482,20
Volkswagen	316,50	310,10

TOKYO

Au-dessus des 28 000 points

Pour la première fois depuis le 22 août dernier, le marché de Tokyo a passé la barre des 28 000 points. Il s'y est toutefois repris à deux fois, en raison des problèmes politiques soulevés par le scandale boursier de Recruit Cosmos. La baisse des prix du pétrole et des taux d'intérêt, jointe à la résistance du yen, a eu un effet d'encouragement sur les opérateurs.

Indices du 5 novembre : Nikkei, 28046,74 (contre 27961,01), général 2 145,05 (contre 2 146,56).

	Cours 28 oct.	Cours 4 nov.
Akaï	545	594
Bridgestone	1 230	1 220
Canon	1 260	1 230
Fuji Bank	3 080	3 080
Honda Motors	1 970	1 820
Matsushita Electric	2 200	2 110
Mitsubishi Heavy	1 040	1 030
Sony Corp.	5 860	5 790
Toyota Motors	2 430	2 320

BOURSES ÉTRANGÈRES

Crédits, changes, grands marchés

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

En attendant la levée des incertitudes allemandes

La semaine qui s'annonce permettra peut-être de résoudre quelques-unes des incertitudes majeures qui pèsent sur le marché international des capitaux. L'élection présidentielle américaine est attendue avec impatience, et, même si les sondages concordent depuis longtemps pour en prévoir l'issue, de nombreuses décisions ne seront prises en matière financière qu'une fois que le scrutin aura eu lieu. On accorde davantage d'importance encore aux éclaircissements que devrait fournir, mercredi, le ministère des finances de Bonn au sujet de la retenue à la source de 10 % qui, à compter de l'an prochain, devrait grever les revenus des capitaux en Allemagne.

En laissant entrevoir que, pendant une année au moins, elles toléreront que de nombreux investisseurs se soustraient à cet impôt (en se défaisant des obligations l'espace d'une échéance d'intérêt (voir *le Monde* daté 30-31 octobre), les autorités allemandes sont responsables d'une grande confusion et d'un arrêt total de l'activité primaire dans le compartiment euro-obligataire du deutschemark. Les euro-obligations, par définition, ne sont soumises à aucun précompte fiscal.

S'il se vérifie que les obligations émises sur le marché national allemand peuvent, dans une large mesure, bénéficier du même avantage, les prêteurs n'auront alors plus aucune raison de privilégier les placements en euro-obligations. L'évolution de ces derniers jours sur le marché secondaire montre combien la situation est ambiguë.

Depuis le début de l'année et jusqu'à la fin du mois dernier, les titres émis en marks par la Banque mondiale (euro-obligations) procuraient un rendement nettement inférieur à ceux des fonds d'Etat allemands correspondants.

Pour des échéances de dix ans, l'écart s'était récemment stabilisé à environ 33 ou à 34 points de base. Il s'est réduit de moitié pour atteindre une quinzaine de points la semaine passée. Ces quinze points de marge, à égale distance environ de ce qui serait de mise si l'incertitude se dissipait vraiment dans un sens ou dans l'autre, montrent bien que l'on n'est sûr de rien. Tout au plus les investisseurs sont-ils portés à croire que les intérêts courus des obligations allemandes n'échapperont que provisoirement à l'impôt.

Par-delà le compartiment des titres en marks, c'est un grand pan du marché obligataire international qui est concerné. L'unité monétaire européenne (ECU), en particulier, en souffre nettement, car une fois de plus est mis au jour le fait que sa référence première demeure la devise allemande. Parallèlement, une monnaie d'emprunt comme le franc suisse profite pleinement de l'interruption de l'activité en marks, ce dont la foison d'émissions internationales lancées ces derniers jours à Zurich, à Genève et à Lugano témoigne largement.

En outre, le marché international des capitaux demeure sous l'influence des prodigieuses offres d'achat et de rachat de sociétés américaines à propos desquelles on redoute une aggravation soudaine de l'endettement et dont, en conséquence, on se détourne. Le souci général des prêteurs est d'investir de préférence dans des titres dont la qualité saute aux yeux et ne risque pas d'être soudainement menacée.

Succès de NatWest à New-York

La plus importante des banques britanniques, National Westminster (NatWest), a fort bien su tirer parti de ce climat : elle s'est adressée au marché new-yorkais en y lançant un emprunt subordonné de type « yankee » d'un montant de 500 millions de dollars pour une durée ferme de quinze ans. Le coupon est de 9,375 %, et le prix d'émission a été fixé de telle sorte que le rendement dépasse de 75 points de base celui des plus récentes obligations du Trésor américain de dix ans d'échéance. Notées « AAA/Aa1 » par les agences spécialisées américaines, les obligations NatWest ont suscité un vif intérêt auprès des investisseurs institutionnels américains. Merrill Lynch dirige cet emprunt, pour lequel les commissions se montent au total à 0,75 %.

Les OPA à l'américaine sont inconnues au pays du Soleil-Levant. Elles y sont tellement contraires aux usages qu'on peut en écarter l'éventualité. Les entreprises industrielles japonaises ne manquent évidemment pas une occasion de faire valoir la supériorité qu'elles ont sur ce point sur leurs homologues des Etats-Unis. Honda s'est, par exemple, distingué la semaine passée en lançant deux opérations de type classique, en dollars des Etats-Unis et en ECU. Celle de 100 millions de dollars à cinq ans dirigée par Nomura International a été particulièrement bien accueillie : son coupon est de 9,125 %, et son prix d'émission de 101,875 %. Celle de 100 millions d'ECU à cinq ans également, que dirige Morgan Stanley International est plus lente à trouver preneur : émission à 101,75 % du pair, les obligations portent intérêt au taux facial de 7,875 % l'an. La transaction est « swappée » afin de fournir à Honda des fonds en différentes monnaies européennes.

Plusieurs emprunteurs allemands de tout premier plan s'apprêtent également à mettre à profit la quête générale de la qualité qui caractérise présentement le marché. Il s'agit essentiellement d'établissements publics appartenant à l'Etat fédéral ou aux Länder qui avaient sollicité candidement, sous leur propre nom, le marché international des capitaux, alors que, il y a environ deux ans, on croyait abolie pour bien longtemps la retenue à la source sur les revenus des capitaux placés en Allemagne.

S'ils s'étaient servis d'un vecteur étranger pour leur émission, ces établissements n'auraient rien eu à craindre du précompte allemand, qui sera rétabli l'an prochain. Mais ils ne pourront pas s'y soustraire, car, contrairement à celle des investisseurs, la situation des emprunteurs allemands est tout à fait claire. Il leur faut de toute façon mettre à la disposition du fisc de leur pays le montant de l'impôt anticipé à l'échéance des coupons. Heureusement pour eux, les conditions de leurs emprunts prévoyaient la possibilité de rembourser les obligations par anticipation en cas de changement fiscal de cette nature.

L'un de ces débiteurs, le Kreditanstalt für Wiederaufbau, a déjà dénoncé un emprunt en francs suisses dans le but de le remplacer par une opération nouvelle dont l'emprunteur sera une société de son groupe domiciliée à l'étranger. Sa garantie confère aux obligations le même crédit que les précédentes. Mais de telles restructurations coûtent cher à l'emprunteur. Il lui faut verser à la banque qui s'en occupe (la Société de banque suisse en l'occurrence) une commission de remboursement (0,125 % du montant nominal) et une commission d'émission (1,50 %). Mais la qualité d'une telle signature lui vaut de pouvoir servir, sur le nouvel emprunt, un intérêt inférieur à celui du précédent. Le coupon des nouveaux titres du Kreditanstalt für Wiederaufbau sera de 4,375 %, contre 4,50 % pour les anciennes obligations qui auraient encore eu cinq ans à courir. La transaction a été couronnée de succès.

CHRISTOPHE VETTER.

DEVISES ET OR

Le dollar rebondit

Pendant les trois premiers jours de la semaine écoulée, la Banque du Japon et le Fed se sont battus, avec difficultés, pour freiner le repli du dollar. Il aura suffi de la publication, vendredi 4 novembre, des chiffres du chômage américain pour le mois d'octobre pour que le billet vert s'envole finalement... et termine cette dernière semaine avant l'élection présidentielle américaine en légère hausse. Il cotait, vendredi 4 novembre à la fermeture à New-York, 1,7940 deutschemark (contre 1,7730 DM vendredi 28 octobre) et 6,1225 francs français (contre 6,0565 FF). Il restait cependant toujours faible par rapport au yen, se négociant autour de 125 yens.

Amorcée avant la Toussaint, la chute du dollar se poursuivait en début de semaine sur les marchés ouverts, à Tokyo et à New-York en particulier. Le ralentissement de l'activité outre-Atlantique, confirmé par plusieurs statistiques, ne laissait présager rien de bon : pas de hausse des taux d'intérêt à court terme en vue chez l'Oncle Sam. Conséquence : les investisseurs, notamment japonais, ont continué à vendre leurs dollars.

Au cours des trois premiers jours de la semaine, la Banque du Japon et le Fed ont cherché à freiner le repli de la devise américaine. Intervenant à tour de rôle sur les marchés en se portant acheteurs de dollars, ils n'arrivaient cependant pas à empêcher la glissade. En trois jours, ils auraient, selon certains experts, acheté pour plus de 1,5 milliard de dollars. Les paroles sont venues soutenir les interventions. Mardi, M. Kiichi Miyazawa, le ministre des finances japonais, a rappelé que les sept grands s'étaient entendus sur la nécessité de soutenir une certaine stabilité des changes.

Le yen fort

Achats et propos ne furent que peu efficaces. Le billet vert perdait du terrain par rapport à toutes les monnaies, le yen restant le principal bénéficiaire de la faiblesse du dollar. Repassant dès lundi sous la barre symbolique des 125 yens, le billet vert tombait même mercredi à 124,35 yens, son plus bas depuis cinq mois. Dès jeudi à New-York – le marché chômait à Tokyo pour cause de Journée nationale de la culture, – puis vendredi matin sur les autres places, le dollar amorçait un léger mouvement de redressement. Les banques centrales n'intervenaient pourtant plus. On enregistrait de nombreux achats de couverture.

Mais il fallut attendre, vendredi matin, à New-York, la publication des chiffres du chômage américain d'octobre pour assister à un véritable rebondissement du dollar sur toutes les places mondiales. Contrairement à la stabilisation attendue, le chômage a diminué en octobre, son taux étant ramené de 5,4 % à 5,3 %. Les créations d'emplois, nombreuses, sont analysées par les marchés comme un signe d'une activité toujours forte outre-Atlantique. Si l'activité reste soutenue, la probabilité d'une augmentation des taux d'intérêt croît, les placements libellés en dollar redeviennent intéressants, les investisseurs se précipitent sur le billet vert, et celui-ci monte. C'est à nouveau ce qui s'est passé en cette fin de semaine dans un marché resté néanmoins peu actif. Plus que la réunion, mercredi, des gouverneurs des banques centrales à Bâle, ou l'opération prévue de refinancement du Trésor américain (pour 30 milliards de dollars) la semaine prochaine, les marchés des changes attendent maintenant les résultats... non pas du référendum français, mais de l'élection présidentielle américaine mardi.

En Europe, la faiblesse du dollar en début de semaine n'a pas provoqué les tensions habituelles au sein du SME, dans la mesure où elle a davantage profité au yen qu'au mark. La devise japonaise a, d'ailleurs, atteint des niveaux records par rapport aux monnaies européennes, terminant vendredi à 4,8896 francs pour 100 yens. En fin de semaine, la parité entre le mark et le franc se modifiait à l'avantage de la devise française. Le mark cotait 3,4125 francs vendredi 4 novembre, contre 3,4131 francs une semaine auparavant.

Au cours de cette première semaine de novembre, enfin, l'or a profité de la faiblesse initiale du dollar, reprenant, mercredi et jeudi, quelques couleurs. L'once a terminé à Londres, vendredi 4 novembre, au-dessus de 421 dollars, contre 411 dollars avant les fêtes de la Toussaint.

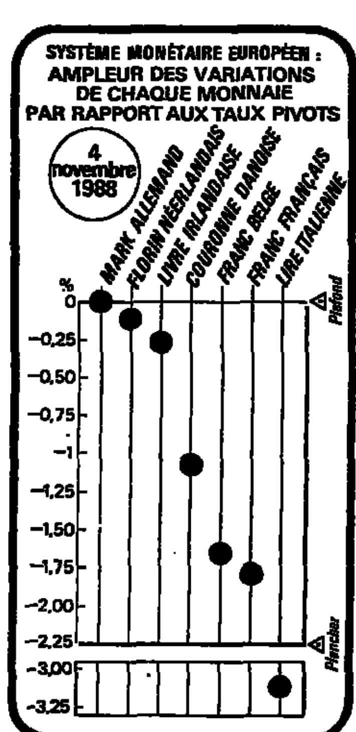
ERIK IZRAELEWICZ.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 31 OCTOBRE AU 4 NOVEMBRE

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York ...	1,7690	–	16,3479	66,5778	55,7880	2,6681	49,4804	0,0751
	1,7690	–	16,5016	66,8896	56,3221	2,6860	49,9500	0,0756
Paris	10,9210	6,1170	–	407,26	341,25	16,3207	302,67	4,5958
	10,7201	6,0600	–	405,35	341,31	16,2772	302,70	4,5856
Zurich	2,6570	1,5020	24,5543	–	83,7936	4,0075	74,3196	1,1285
	2,6446	1,4950	24,6700	–	84,2016	4,0155	74,6753	1,1313
Francfort ...	3,1709	1,7925	29,3040	119,34	–	4,7825	88,6937	1,3467
	3,1409	1,7755	29,2988	118,76	–	4,7690	88,6863	1,3435
Bruxelles ...	66,3021	37,48	6,1272	24,9534	209,09	–	18,5453	2,8159
	65,8598	37,23	6,1435	24,9030	209,68	–	18,5964	2,8172
Amsterdam ..	3,5751	2,0210	33,0392	134,55	112,74	5,3922	–	1,5184
	3,5415	2,0020	33,0360	133,91	112,76	5,3774	–	1,5149
Milan	2354,54	1331	217,59	886,15	742,54	35,5122	658,58	–
	2337,73	1321,50	218,07	883,94	744,29	35,4955	660,08	–
Tokyo	221,30	125,10	204,52	83,2889	69,7987	3,3378	61,9000	0,0940
	222,54	125,80	207,59	84,1471	70,8532	3,3789	62,8371	0,0952

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 4 novembre, 4,8896 F contre 4,8171 F le vendredi 28 octobre.



MATIÈRES PREMIÈRES

Les métaux en vedette

Les marchés de matières premières ont été dominés cette semaine par la forte remontée générale des prix des métaux, le platine entraînant l'argent dans son sillage et l'ensemble des non-ferreux, du cuivre au nickel.

Le mouvement de hausse a démarré aux Etats-Unis. Le recul des stocks de platine au New York Stock Exchange, à leur niveau le plus bas depuis huit ans, a favorisé la progression des cours du métal blanc de plus de 50 dollars. Vendredi 4 novembre, il s'établissait au-dessus de la barre de 580 dollars l'once. De l'avis des professionnels, cette tension est liée aux perspectives d'une offre insuffisante de platine en 1988-1989, compte tenu du niveau de consommation attendu dans l'industrie automobile, en particulier (pour la fabrication de pots catalytiques).

PRODUITS	COURS DU 4-11
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 665 (+ 20) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 320 (+ 40) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	12 700 (+ 1 920) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Décembre	1 750 (+ 50) Francs/tonne
Café (Londres) Novembre	1 067 (– 27) Livres/tonne
Cacao (New-York) Décembre	1 403 (+ 78) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	415,75 (+ 5,75) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	278 (– 0,60) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Décembre	262 (+ 12,10) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

Le déficit de la production disponible sur la demande est estimé à 450 000 onces par le courtier britannique Johnson Matthey. Si les industriels jugent ce chiffre « *trop élevé* », ils n'écartent pas l'éventualité de payer le platine 600 dollars l'once dans les mois à venir. Sur les marchés américains, les opérateurs sont en outre convaincus que la bonne tenue des métaux précieux est liée à une relative incertitude quant à la politique économique qui sera suivie aux Etats-Unis après l'élection présidentielle. L'or et l'argent ont aussi bénéficié de ce flottement très conjoncturel. Seul, le platine semble avoir des raisons « intrinsèques » de se raffermir. Les achats très soutenus du Japon (55,65 tonnes importées au cours des neuf premiers mois de 1988 contre 55,2 tonnes sur la totalité de 1987) renforcent cette tendance favorable. Les joailliers nippons estiment que désormais les bijoux de platine vont mieux au teint des Japonaises que l'or... et la mode est au métal blanc au pays du Soleil-Levant.

Le cuivre a, de son côté, retrouvé pour un temps son rôle de locomotive des non-ferreux. Les cours au comptant à Londres ont atteint jusqu'à 1 900 livres la tonne, dopés par l'annonce d'une baisse sensible des stocks du London Metal Exchange (LME) et par les craintes de pénurie de matières premières de qualité à court terme. La grève entamée il y a trois semaines par les mineurs péruviens pose des problèmes de livraison à la Southern Peru Coppers Corp. qui produit les deux tiers du métal rouge de ce pays.

Le courtier américain Shearson Lehman estime qu'à la suite de ce mouvement la production péruvienne de cuivre diminuera de 15 000 tonnes pour ne plus atteindre que 310 000 tonnes. Si les cours ont cédé du terrain en fin de semaine, la spéculation prenant ses bénéfices, les tensions restent fortes pour les livraisons à court terme.

L'enchérissement du cuivre a eu pour effet d'enrayer le repli de l'aluminium qui a finalement gagné 10 dollars par tonne en fin de période. L'étain s'est, à son tour, raffermi, soutenu par des achats en provenance d'Europe de l'Est. Quant au nickel, il a bénéficié de l'annonce d'une chute de 516 tonnes des stocks du LME qui sont tombés à 1 422 tonnes, leur niveau le plus faible depuis août 1982.

Le marché n'a pas réagi face à la perspective d'un possible investissement de la France via le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), dans un gisement de nickel de Nouvelle-Calédonie en tandem avec l'investisseur australien Alan Bond.

A quelques jours du référendum sur le sol du Territoire, le projet de produire 40 000 tonnes supplémentaires de minerai de nickel par an sur le Caillou – pour un montant d'investissement de 1 milliard de francs paraît confirmer que la France souhaite conserver son poids économique dans cette région du Pacifique. Le nickel est sans doute aujourd'hui le meilleur moyen de rester « accroché » au Caillou... Le doublement des prix du « métal de Satan » depuis le début de l'année a plus de 11 300 dollars la tonne, montre que le jeu en vaut encore la chandelle même si la sidérurgie, principal débouché du nickel, n'est plus ce qu'elle était.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Léger flottement

A l'optimisme de la semaine précédente a succédé un léger flottement, dont l'origine semble se situer outre-Atlantique et qui s'est traduit par un léger repli des cours de l'échéance décembre sur le MATIF, revenu de 107,75 à 107,20. Aux Etats-Unis, en effet, la hausse des cours des matières premières, dont le cuivre, a provoqué un début de remontée des rendements, tombés à près de 8,75 % en début de semaine sur l'emprunt à trente ans du Trésor. Surtout, la baisse continue du dollar *(Voir en rubrique « Devise et or »)* a fait renaître des inquiétudes sur l'attitude des investisseurs étrangers, surtout japonais, lors de la prochaine adjudication trimestrielle de bons du Trésor. Cette légère dégradation de la tendance sur le marché américain n'a pas manqué de trouver un certain écho.

Pour sa part, la Banque de France a procédé à une adjudication contre effets de première catégorie au taux inchangé de 7 1/4 %, sans surprise, le loyer de l'argent au jour le jour se maintenant dans la fourchette 7 1/2 % – 7 3/4 %.

En Allemagne, après le mouvement de baisse des taux amorcé la semaine précédente, un palier est observé. Dans sa nouvelle procédure de pensionnement à taux variable, la Bundesbank a pratiqué des taux compris entre 4,35 % et 4,75 %, ce qui, pour l'instant, n'incite guère à une réelle diminution sur les taux à court terme.

En Grande-Bretagne, le chancelier de l'Echiquier, M. Nigel Lawson, a déclaré : « *Selon toutes les informations dont je dispose, le niveau actuel des taux d'intérêt (12 % à court terme) est adéquat.* » Il a réaffirmé que, si les pressions inflationnistes s'accentuaient, les taux britanniques seraient relevés, cette hypothèse lui paraissant « *tout à fait improbable* ». M. Lawson a, tout de même, laissé entendre que l'inflation à 6,25 % fin 1988 pourrait atteindre un maximum de 7 % au premier semestre de l'année prochaine avant de revenir à 5 %. Ce dernier propos a jeté un froid dans la City.

Sur le front des émissions, la semaine a été dominée par l'adjudication mensuelle d'obligations assimilables du Trésor (OAT). Comme la chose était prévisible, les taux de rendement ont baissé, car les tranches adjugées se comparaient avec les adjudications du mois d'août. En conséquence, sur celles à dix ans et quinze ans (1988 et 2002), les taux ont été ramenés de 9,39 % à 8,65 %, et de 9,53 % à 8,81 %.

Au total, le Trésor a levé un peu plus de 9 milliards de francs, avec la part des spécialistes en valeurs de Trésor (SVT), tout en haut de la fourchette de 7 à 9 milliards de francs précédemment fixée. Comme ledit Trésor est réputé être à l'aise actuellement, certains opérateurs en déduisent que, Rue de Rivoli, on fait le plein en prévision d'une remontée des taux, ce qui est aller vite en besogne.

Autre émission, tout de même, celle du Crédit local de France (CLF) pour 1 milliard de francs à taux variable indexé sur le PIBOR, sur neuf ans et deux cent quatre-vingt-treize jours. Le placement se révèle très moyen au départ. Les amateurs de taux variable préfèrent des indexations sur des produits « longs » et non pas courts, comme le PIBOR.

Les emprunts précédents sont tous achevés de placer, sauf celui de la Banque européenne d'investissements (BEI) dont la décote au marché gris dépasse 2 % : c'est « *la catastrophe du siècle, le fiasco le plus fabuleux de ces dernières années* », commentent les opérateurs... et les concurrents du Crédit lyonnais, chef de file du syndicat de placement.

Sans aller jusque-là, il faut convenir que l'émission de la BEI s'avère une formidable « glu », non en raison de la qualité du « papier » indiscutée, mais à cause des conditions d'émission et de commissionnement jugées trop tièdes. De toute façon, l'emprunt était mal parti et il a continué. Celui de la BFCE s'est très bien casé, l'émission de la Caisse nationale des télécommunications (CNT), mal partie, ayant terminé de manière plus satisfaisante.

Au calendrier des prochaines semaines pourrait être inscrit un gros emprunt du Crédit foncier de France, de 2 à 3 milliards de francs.

FRANÇOIS RENARD.

L'Espagne confirme sa participation au projet d'avion de combat européen

Le gouvernement espagnol a officiellement annoncé, le vendredi 4 novembre, qu'il allait participer, aux côtés de la RFA, de la Grande-Bretagne et de l'Italie, à la construction de l'avion de combat européen (ACE), une décision qui exclut de fait la collaboration de Madrid au projet français d'avion Rafale.

Le ministre espagnol de la défense, M. Narcis Serra, a précisé que la participation de son pays à l'ACE s'élèvera, comme prévu initialement, à 13 % du coût total du projet, soit, pour la seule phase de développement de l'appareil, qui devrait s'échelonner sur douze ans, 164 milliards de pesetas (8,2 milliards de francs). Ce prix n'inclut pas l'achat des avions dont l'Espagne entend acquérir une centaine d'exemplaires pour un montant global de 600 milliards de pesetas (6 milliards de francs).

M. Narcis Serra a précisé que l'Espagne allait multiplier désormais ses efforts pour que certains éléments de l'ACE et du Rafale puissent être fabriqués en commun. – *(Corresp.)*

[La décision de Madrid a pour effet de compromettre l'exécution du plan de financement prévu en France pour le Rafale. En effet, le projet français, à l'origine, est fondé sur la perspective d'une participation de gouvernements étrangers associés, pour 20 % environ (soit 6 700 millions de francs) du financement public, assuré, de son côté, par l'Etat français. Deux pays, l'Espagne et la Belgique, ont été approchés pour contribuer à ces dépenses de développement du programme Rafale. Les discussions avec la Belgique continuent. Mais, avec la décision espagnole, c'est une possibilité de participation étrangère qui s'éloigne et, donc, une charge supplémentaire, à terme, pour les finances françaises au titre de l'armée de l'air et de la marine, qui devront alors accroître leur quote-part.]

La mort de Jean-Pierre Stirbois

L'aile dure de l'extrême droite perd son chef de file

Jean-Pierre Stirbois, secrétaire général du Front national, a trouvé la mort, samedi 5 novembre vers 2 h 40, près de Ponchartrain (Yvelines), dans un accident de la route. Il a manqué un virage et s'est écrasé contre un arbre alors que les conditions météorologiques étaient bonnes et la chaussée sèche sur une portion de route où la vitesse est limitée à 60 kilomètres-heure. Le numéro deux du mouvement d'extrême droite était âgé de quarante-trois ans.

« Il y a une forte chance que le non l'emporte sur le territoire. » Jean-Pierre Stirbois, dur parmi les durs du Front national, avait la foi chevillée au corps. A peine était-il revenu d'une mission de propagande en Nouvelle-Calédonie, à la tête d'une délégation de son mouvement, qu'il avait affirmé sa certitude, grâce à son action sans doute, de voir le Caillou refuser l'accord entre *« le chef des terroristes du FLNKS »*, M. Jean-Marie Tjibaou, et *« le parrain d'une mafia d'affairistes qui a retourné sa veste sans en vider les poches »*, M. Jacques Lafleur, président du RPCR. Venu de groupuscules extrémistes où le souhait de se montrer « pur et dur » se marie volontiers avec la violence physique, Jean-Pierre Stirbois semblait avoir un penchant naturel pour la violence froide des mots. *« La Nouvelle-Calédonie est une marmite prête à exploser, et le référendum va créer là-bas un véritable apartheid qui va entraîner l'irréparable »*, déclarait-il quelques heures avant sa mort. Jusqu'au dernier moment, le dirigeant d'extrême droite avait battu la campagne, et c'est au retour d'un dernier meeting à Dreux, où il était adjoint au maire, qu'il s'est tué. Il était l'antithèse presque parfaite de son chef, qu'il admirait tout en rêvant, disait-on, de lui succéder : Jean-Pierre Stirbois était, sans l'emphase de l'ancien parachutiste qui dirige le FN, un organisateur méthodique, calculateur et sans états d'âme. Il avait joué un rôle prépondérant, sinon décisif, dans les récentes exclusions prononcées au Front.

Jean-Pierre Stirbois puisait ses racines politiques dans le courant dit « solidariste », adversaire du *« marxisme totalitaire »* et du *« capitalisme international »*, qui, dans la petite sphère de l'extrémisme de droite, ne négligeait pas de s'opposer aux nationalistes révolutionnaires dont François Duprat, mort dans un attentat en 1978, fut le chef de file. Militant successivement pour Me Jean-Louis Tixier-Vignancour dans les « comités TV », au Mouvement jeune révolution (MJR) du capitaine Sergent, ancien chef de l'OAS-métropole, au Mouvement solidariste français lancé en 1971, puis au Groupe action jeunesse (GAJ) initié par d'ex-militants du groupe Ordre nouveau et du MSF qui ont refusé de suivre... M. Le Pen, Jean-Pierre Stirbois rejoignit enfin le Front national en 1977, et en devint rapidement la cheville ouvrière.

Il représentait, comme M. Michel Collinot, son coreligionnaire du courant solidariste, l'aile dure du Front.

« Au champ d'honneur »

Rendant hommage à celui qui venait de tomber *« au champ d'honneur des hommes politiques »*, le président du parti d'extrême droite a implicitement reconnu cette caractéristique. *« Je perds un ami, un camarade, un homme entièrement dévoué à une cause, plus sensible qu'il n'y paraissait*, a déclaré M. Le Pen, manifestement touché, samedi matin. *Il avait la réputation d'être un homme dur. On disait de lui que c'était le chef de la tendance dure du parti, c'était en fait un homme timide et secret. »* Il est vrai que derrière l'image du notable de province acquise depuis l'élection municipale partielle de Dreux en 1983, Jean-Pierre Stirbois conservait celle d'un ex-activiste fermé.

Cette tendance dont il était le chef de file avait repris du poids depuis l'échec du Front aux élections législatives anticipées de juin dernier, qui avaient vu disparaître corps et biens le groupe d'extrême droite de l'Assemblée nationale. En un tournemain, M. Le Pen avait adopté – sous l'influence de cette tendance ? – un profil brisant net l'image respectable qu'une autre partie de son entourage, issue de la droite classique, avait tenté de lui forger pendant la campagne de l'élection présidentielle. Représentant du courant dit modéré, M. Bruno Megret avait cependant été désigné récemment délégué général du mouvement (*le Monde* daté 23-24 octobre).

Le patron des CAR (comités d'action républicaine) apparaissait comme un contre-pouvoir mis en place face à Jean-Pierre Stirbois. Le choix du successeur du numéro deux du Front donnera donc une indication précieuse sur la stratégie future de M. Le Pen.

OLIVIER BIFFAUD.

[Né le 30 janvier 1945 dans le dix-huitième arrondissement de Paris, Jean-Pierre Stirbois, fils d'un chaudronnier, est diplômé en marketing de l'Ecole des cadres et du commerce. Employé dans plusieurs sociétés, il fonde la sienne, une imprimerie, en 1975. Responsable des jeunes au Conseil national des comités Tixier-Vignancour en 1964, il passe dans plusieurs groupes d'extrême droite (Mouvement jeune révolution, Mouvement solidariste, Groupe action jeunesse), avant de rejoindre M. Jean-Marie Le Pen et le Front national en 1977. Il entre à son bureau politique en 1980 et en a été son secrétaire général jusqu'à son décès. Candidat malheureux à Dreux (Eure-et-Loir) aux élections cantonales de 1978 et de 1982, aux législatives de 1978 et de 1981, il est élu, à l'occasion d'une municipale partielle en 1983, dans cette ville, dont il devient adjoint au maire. Député à l'Assemblée des Communautés européennes sur la liste de M. Le Pen en 1984, il l'est aussi à l'Assemblée nationale aux législatives de 1986, dans les Hauts-de-Seine, avant d'être battu à celles de juin 1988.]

ALGÉRIE

Les félicitations embarrassées de M. Mitterrand à M. Chadli

Les félicitations affluent à Alger après le succès du président Chadli au référendum du 4 novembre. Oublieux des querelles du passé, le roi Hassan II se réjouit de la participation *« massive et libre »* des électeurs, et il prie Dieu de *« combler de bienfaits le peuple algérien frère »*.

Pour sa part, le président Mitterrand a envoyé le texte suivant : *« La France se réjouit de l'approbation massive donnée par le peuple algérien aux propositions que vous lui avez soumises. Ce succès témoigne de la confiance placée dans votre action et dans votre personne, en vue d'assurer l'avenir démocratique de l'Algérie. Permettez-moi de vous renouveler l'expression de la solidarité de la France et de mes sentiments personnels. »*

D'aucuns pourront s'étonner de la chaleur de ce message à un président dont l'armée a tout de même tué plusieurs centaines de personnes le mois dernier sans que des sanctions aient été annoncées jusqu'à présent. Raison d'Etat oblige ! Il fallait faire quelque chose, alors que les relations bilatérales étaient devenues glaciales.

Aucune déclaration sur l'aide que la France était prête à apporter ou sur le prix qu'elle était disposée à payer pour le gaz n'y pouvait rien : Alger a très mal pris le *« déchaînement »* des journaux contre l'ancienne colonie et surtout la liberté de parole accordée aux opposants en exil sur des chaînes de télévision dont l'indépendance demeure incompréhensible pour les responsables de l'*« information »* outre-Méditerranée.

Dans un style paranoïaque qui n'a pas changé, l'hebdomadaire *Algérie Actualités*, dont les ténors passent pour proches de la mouvance présidentielle, écrit par exemple : *« A en juger par les gesticulations hystériques et revanchardes de milieux politiques et médiatiques français, une certaine France coloniale était prête à voler au secours de notre peuple décimé par la famine et à jeter notre ANP* [l'armée] *en pâture aux organisations internationales pour cause de répression à la chilienne. C'est tout simplement scandaleux, le parti pris haineux manifesté par ces médias qui ont tout fait pour mystifier une partie de l'opinion mondiale. »*

Plus grave encore, on pense à Alger que certains socialistes ont prêté une oreille complaisante à un projet de gouvernement algérien en exil. L'entreprise a-t-elle eu beaucoup de consistance ? Il est toujours bon de s'en montrer persuadé pour essayer de *« culpabiliser »* le gouvernement français blâmé pour sa passivité devant les meetings, les manifestations et les pétitions qui se sont multipliés à l'initiative de *« collectifs »*, de *« collèges »* et autres *« coordinations »* regroupant Français et contestataires algériens.

« Ici, plus rien ne sera jamais comme avant », rabâche-t-on maintenant dans tous les milieux à Alger. Mais, dans les sphères officielles, on regrette encore le bon temps où les ministres de l'intérieur français, RPR ou socialistes, faisaient interdire la revue d'opposants *El Badil* au nom des intérêts diplomatiques...

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

Une « première » en France

La technique des « empreintes génétiques » pourrait être utilisée dans l'affaire Tangorre

La nouvelle affaire Tangorre pourrait bien constituer le premier dossier criminel français pour lequel la technique dite des « empreintes génétiques » fournirait les éléments scientifiques de nature à confondre – ou à innocenter – le principal suspect. Au terme d'une confrontation, organisée le 4 novembre à Nîmes par M. Christian Lernould, juge d'instruction, il apparaît en effet que l'on pourrait recourir, à la demande de la défense et de l'inculpé, à cette technique.

D'un côté, deux jeunes étudiantes américaines, prénommées Carol et Jennifer, toutes deux âgées de vingt et un ans, originaires l'une du Connecticut, l'autre du Kansas, en voyage dans le sud de la France, affirment avoir été violées le 23 mai dernier sur l'autoroute A 9, à proximité du péage de Gallargues, dans le département du Gard. Ces deux jeunes filles confirmeront formellement au cours de la confrontation ce qu'elles avaient dit précédemment : leur agresseur est bien Luc Tangorre, interpellé le 24 octobre à Lyon par les gendarmes de la section de recherches de Nîmes (*le Monde* du 26 octobre). Elles l'avaient d'ailleurs primitivement reconnu, assure-t-on, sur un jeu de photographies qui leur fut présenté aux Etats-Unis.

Pour sa part, Luc Tangorre affirme, après l'affaire de 1983, être l'objet d'une nouvelle machination. Son père, Joseph Tangorre, assure notamment que, le 23 mai, son fils était présent à Marseille (*le Monde* du 27 octobre) et ne pouvait donc commettre les faits criminels qui lui sont aujourd'hui reprochés.

Depuis le début de cette nouvelle affaire, Me François Vidal-Naquet, avocat à Marseille et défenseur de Luc Tangorre, réclame, avec son client, le recours à la nouvelle technique des « empreintes génétiques » qui permettrait, selon eux, d'établir la vérité et de démonter l'hypothèse de l'accusation. Or il apparaît aujourd'hui, contrairement à ce qu'on avait pu croire dans les premiers jours de cette affaire, qu'au terme d'un examen médical des prélèvements vaginaux et rectaux ont bien été effectués sur les deux victimes par un praticien spécialiste au centre hospitalier de Nîmes.

On indique aussi, de source judiciaire, que, selon le rapport d'expertises médicales, des traces de sperme ont pu être retrouvées et prélevées chez les deux victimes. Si ces prélèvements ont été conservés de telle manière que les patrimoines génétiques des cellules n'ont pas été altérés, on pourrait ainsi comparer, grâce à la technique des empreintes génétiques et à partir d'un simple prélèvement de sang du principal suspect, si les spermatozoïdes sont ou non ceux de Luc Tangorre.

A la demande de la défense

Me Vidal-Naquet indique avoir fait, le 4 novembre, une demande écrite en ce sens, auprès du magistrat-instructeur, qui, selon l'avocat, aurait accueilli favorablement cette requête. Les choses pourraient avancer rapidement puisqu'une société française spécialisée dans les techniques de biologie moléculaire – la firme strasbourgeoise Appligen – développe depuis peu une technique d'empreintes génétiques mise au point par des spécialistes de l'université libre de Bruxelles, dont ils viennent d'acquérir les droits exclusifs pour la France (*le Monde* du 28 septembre).

Si les spécialistes strasbourgeois hésitaient, pour des raisons de fiabilité technique (la méthode est encore à un stade expérimental de développement), à mettre en œuvre leur savoir-faire dans une affaire aussi importante, le magistrat-instructeur de Nîmes pourrait s'adresser à Bruxelles (la société IDNA commercialise la technique des professeurs Gilbert Vassart et Jacques Dumont) ou en Grande-Bretagne (à la société Cel Mark d'Abingdon, Angleterre).

JEAN-YVES NAU.

Le budget des postes, des télécommunications et de l'espace à l'Assemblée nationale

M. Paul Quilès fait donner la réserve

Pour la troisième fois, le gouvernement a dû demander, vendredi 4 novembre à l'Assemblée nationale, la réserve du vote du budget des postes, télécommunications et espace. Dans la crainte de voir son budget repoussé par une conjonction des contraires (droite + PCF), M. Paul Quilès, ministre des P et T et de l'espace, a préféré renvoyer à la fin de la discussion de la seconde partie de la loi de finances (18 novembre) le vote de ses crédits. Ce budget rejoint ceux de la justice et des anciens combattants, qui ont été également réservés et qui sont dans l'attente d'un probable 49-3 (engagement de responsabilité). Cette demande de réserve intervient alors que des mouvements de grève affectent toujours certains centres de tri postaux à Paris. Le budget de M. Quilès s'élève à 181,3 milliards de francs et enregistre une progression de 5,7 %.

Faute de majorité absolue à l'Assemblée nationale, la discussion budgétaire prend, au fil des semaines, l'allure d'un véritable baptême du feu pour nombre des ministres. Certains voltigeurs passent à travers les embûches, ralliant après négociations les centristes ou obtenant, au pis, leur neutralité. MM. Pierre Bérégovoy, Jean-Pierre Chevènement et Jean-Pierre Soisson ont fait preuve, dans ce domaine, d'une habileté indéniable ; d'autres ont dû battre en retraite, en faisant donner la réserve. Ne sachant pas quelle serait l'attitude des députés de l'UDC, convaincu en revanche de l'attitude hostile du groupe communiste, M. Paul Quilès a donc préféré la carte de la prudence ; le climat actuel dans les centres de tri postaux ne lui a pas facilité la tâche.

Au nom du groupe communiste, **M. Marcelin Berthelot** (Seine-Saint-Denis) a consciencieusement étrillé le budget de ce ministère : *« L'actualité éclaire vos intentions d'un bien mauvais jour »*, a-t-il lancé au ministre ; *« Il faut remonter loin dans le temps pour voir un ministre des postes recourir aux centres de tri clandestins, afin de contourner une action du personnel »* (...). *Aux déclarations tonitruantes de la droite libérale sur le statut, sur les filiales, sur la concurrence, vous avez substitué une approche plus pragmatique mais qui va dans le même sens. Non seulement vous n'êtes pas revenu sur les créations de filiales, mais vous en avez créé d'autres. Non seulement vous ne placez pas le service public en mesure de faire face aux besoins de ses clients, mais vous encouragez les entreprises à la concurrence »*, a accusé le député communiste.

Le rapporteur spécial de la commission des finances, **M. Alain Bonnet** (apparenté PS, Dordogne), s'est, au contraire, félicité du fait que ce secteur clé de l'avenir ait été doté d'un budget *« dynamique et moderne »*. *« Il permettra de maintenir les services traditionnels en améliorant leur efficacité et de réaffirmer le rôle du service public. »*

Rapporteur pour avis, **M. Jean-Pierre Fourré** (PS, Seine-et-Marne) a souligné les gains de productivité enregistrés par les services de ce ministère : *« Vous les avez officiellement reconnus en créant un Fonds de participation doté de 300 millions de francs : il consacre pour la première fois l'idée d'intéressement dans la fonction publique.* (...) *Le montant initial peut paraître modeste, mais il amorce un processus. »*

Moins de réductions d'emplois

M. Gérard Vignoble (UDC, Nord) a reconnu que ce budget contenait *« des éléments intéressants pour l'élaboration d'une politique d'avenir, mais ils sont encore trop embryonnaires ou trop dispersés pour constituer une stratégie cohérente et offensive »*. *« Les utilisateurs et le personnel attendent du gouvernement un véritable plan de développement »*, a-t-il rappelé. *« Etes-vous le ministre des usagers de la poste ou celui de l'immobilisme et de l'attentisme ? »*, s'est interrogé **M. François d'Aubert** (UDF, Mayenne). *« Il est permis d'être inquiet quand on voit ce qui se passe aujourd'hui dans les centres de tri »*. *« A vous entendre, tout va mal aujourd'hui et les seules avancées sont celles qui avaient été préparées ces deux dernières années*, a ironisé M. Quilès, en réponse. *Les chiffres du projet de budget témoignent qu'il n'en est rien. »*

A propos de la question de la sous-traitance évoquée par plusieurs députés, le ministre a précisé qu'il avait voulu y recourir pour certains travaux que France-Télécom ne pouvait assumer, car elle n'a pas toujours les compétences nécessaires en matière de construction d'ouvrages de génie civil. Il a voulu également sous-traiter *« lorsqu'il s'est agi de rattraper notre retard en matière d'équipements téléphoniques. Il a fallu susciter la création de nombre d'entreprises locales, que nous ne pouvons abandonner aujourd'hui, sous peine d'accroître le chômage »*, a expliqué le ministre, qui a rappelé qu'en matière de tarifs, ceux du téléphone ne bougeront pas l'année prochaine.

A propos des grèves, **M. Quilès** a affirmé que le dialogue social se poursuit, qu'il a porté ses fruits à Lille et qu'il a bon espoir de voir la situation se débloquer à Paris. *« Ce budget est un budget dynamique, qui nous permet de préparer dans de bonnes conditions l'échéance de 1993 et de relever les défis du futur »*, a-t-il insisté.

En réponse à une question qui lui a été posée en fin de débat, **M. Quilès** a précisé que le nombre des suppressions d'emplois dans les services postaux passerait des 1 800 initialement prévus à 1 275. Cette concession n'a toutefois pas été suffisante pour séduire une partie de la droite et permettre à son budget de passer cette étape.

PIERRE SERVENT.

● **Enquête en Suisse sur une affaire de recyclage de « narcodollars ».** – La police suisse, selon le quotidien zurichois *Tagesanzeiger*, aurait découvert une importante affaire de recyclage et de blanchiment de « narcodollars » provenant d'un trafic d'héroïne opéré par un réseau libano-turc. Neuf personnes auraient été arrêtées, l'affaire porterait sur des centaines de millions de dollars et pourrait concerner plusieurs grandes banques.

Le numéro du « Monde » daté 5 novembre 1988 a été tiré à 530 445 exemplaires

A B C D E F G

CHILI

Importante restructuration à la tête de l'armée

SANTIAGO-DU-CHILI
de notre correspondant

Vice-commandant en chef de l'armée de terre depuis 1984, le général Santiago Sinclair cède la place au général Jorge Zincke, qui commandait la garnison de la capitale. La décision a été prise à l'issue de la réunion annuelle dite de qualification du cadre supérieur, qui a revêtu cette année une importance particulière, car elle s'est tenue un mois après le plébiscite du 5 octobre.

La défaite du général Pinochet a donc été fatale au général Sinclair, un proche du chef de l'Etat, voire, pour certains, l'éminence grise de la présidence. Il avait été nommé à sa charge sans avoir gravi tous les échelons de la carrière, et cette ascension-éclair avait été diversement appréciée par ses pairs. Quelques semaines avant le plébiscite, il avait engagé, en son nom, la responsabilité de l'armée de terre, qui se devait, disait-il, de préserver sur le terrain politique sa légendaire invincibilité.

Son remplaçant, le général Zincke, a connu la notoriété le 5 octobre, lorsque, en sa qualité de responsable du maintien de l'ordre à Santiago, il s'est opposé aux prétentions des durs du régime de ne pas reconnaître le verdict des urnes. Il n'a pas hésité à démentir, par ses mises au point rassurantes, les propos alarmistes du général Pinochet, qui s'était dit préoccupé, ce soir-là, par la présence de *« bandes armées »* dans les rues. Le nouveau vice-commandant en chef a, depuis lors, bonne presse dans les milieux d'opposition.

D'autre part, treize généraux, sur un total de cinquante, sont versés dans le cadre de réserve. Plusieurs d'entre eux ont occupé des postes-clés, comme le général Valenzuela, ancien secrétaire général de la présidence ; le général Guillard, qui fut un gouverneur à poigne de la région de la capitale, ou le général Soto, qui s'est fait une réputation de libéral à l'occasion de son passage au rectorat de l'université du Chili.

Leurs remplaçants sont des hommes d'une cinquantaine d'années, n'ayant joué aucun rôle de premier plan lorsque leurs aînés prirent le pouvoir en 1973. Ce renouvellement sans précédent du haut commandement annonce-t-il une évolution politique ? Même s'il a dû se défaire de plusieurs de ses proches, le général Pinochet entend bien s'y opposer.

GILLES BAUDIN.